

COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1885

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Avril 1886.



GENÈVE

IMPRIMERIE JULES CAREY, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 3

1886

ÉTAT DE LA POPULATION DE LA VILLE DE GENÈVE

Recensement du 1^{er} Décembre 1880

POPULATION TOTALE : 50,066

Maisons habitées	2,209	
Locaux habités.	32,257	
Ménages.	12,557	
SEXE		
Masculin	22,869	
Féminin	27,197	— 50,066
NÉS		
Depuis 1866 jusqu'au jour du recensement	11,422	
Depuis 1821 jusqu'en 1865 inclusivement.	35,050	
Avant 1821	3,594	— 50,066
ÉTAT CIVIL		
Célibataires.	27,919	
Mariés	18,083	
Veufs et veuves.	3,832	
Divorcés.	232	— 50,066
NATIONALITÉ		
Genevois.	19,791	
Suisses d'autres cantons	12,383	
Etrangers	17,892	— 50,066
SÉJOUR		
Domiciliés	48,560	
En passage ou en séjour momentané	1,506	— 50,066
CONFESSION		
Protestants	27,536	
Catholiques.	21,457	
Israélites.	548	
Autres confessions.	525	— 50,066
LANGUE MATERNELLE		
Français.	39,897	
Allemand.	7,933	
Italien	1,325	
Romanche	47	
Autres langues.	864	— 50,066

COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1885

MESSIEURS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849 sur les attributions des Conseils Municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil Administratif a l'honneur de vous présenter le compte-rendu de sa gestion pendant l'année 1885.

Nous suivons dans ce rapport, comme dans le compte-rendu de nos recettes et de nos dépenses, l'ordre des chapitres du budget.

CHAPITRE I^{er}

FINANCES

Les recettes de l'exercice se sont élevées à . . .	Fr. 2,325,644 55
Les dépenses ont atteint la somme de . . .	» 2,321,963 60
	<hr/>
L'exercice de 1885 solde donc par un boni de	Fr. 3,680 95
à porter au compte de <i>Résultats généraux</i> .	
Les recettes étaient prévues au budget pour	Fr. 2,305,328 —
Il faut y ajouter le produit d'une vente de terrain portée au compte de l'exercice	» 6,000 —
	<hr/>
Ensemble	Fr. 2,311,328 —
L'ensemble des <i>recettes</i> présente donc une <i>mieux value</i> de	» 14,316 55
	<hr/>
Somme égale aux <i>recettes</i> effectuées	Fr. 2,325,644 55
Les dépenses étaient évaluées par le budget à	Fr. 2,307,497 45
Deux crédits votés pendant l'année comme devant être portés à l'exercice forment une somme de	» 1,300 —
	<hr/>
Ensemble	Fr. 2,308,497 45
Il y a donc eu, sur l'ensemble des prévisions budgétaires relatives aux <i>dépenses</i> une <i>augmentation</i> de	» 13,466 15
	<hr/>
Somme égale aux <i>dépenses</i> effectuées	Fr. 2,321,963 60

Ainsi, la mieux-value sur les recettes et l'augmentation des dépenses se sont compensées à la différence près de Fr. 850 40 en faveur des recettes.

Si l'on ajoute à cette somme la recette extra-budgétaire » 6,000 —
on obtient une bonification totale de Fr. 6,850 40

Il faut en déduire :

Le déficit prévu au budget . . . Fr. 4,869 45
Les crédits supplémentaires . . » 1,300 —
formant ensemble le *déficit présumé*. » 3,169 45
La différence entre ces deux sommes Fr. 3,680 95

constitue le *boni de l'exercice* indiqué ci dessus.

Rappelons ici que c'est la première fois depuis 1873 que le règlement de l'exercice solde par un excédent de recettes. Le déficit total des douze exercices précédents est de Fr. 3,472,290 69 ; pour les trois dernières années les chiffres sont les suivants :

1882	Fr.	1,303,439	87
1883	»	226,865	61
1884	»	50,354	10

Cette progression décroissante nous permet d'espérer que si les Conseils de la Ville continuent à se guider strictement d'après les principes et les règles dont s'est constamment inspirée l'administration actuelle, et si des événements fâcheux ne viennent pas jeter le trouble dans notre budget, le présent exercice aura clos l'ère des déficits.

On est d'autant plus fondé à le croire que le résultat consigné ci-dessus ne saurait en aucune façon être attribué à un concours fortuit de circonstances favorables. L'exercice a suivi un cours normal, et bien loin de chercher à en présenter le règlement sous un point de vue optimiste, nous y avons fait entrer, au contraire, des sommes qui auraient pu très légitimement être passées directement au compte des résultats généraux ou être reportées sur des exercices futurs, en laissant ainsi un excédent de recettes plus élevé.

C'est ainsi que nous avons ouvert un compte spécial pour les dépenses relatives aux démarches faites en vue du maintien de

l'octroi. Par ces démarches, et grâce au concours de notre députation, nous avons obtenu l'allocation d'une subvention fédérale destinée à compenser partiellement, de 1890 à 1895, la perte qui résultera de la suppression des droits sur les liquides. Nous aurions pu réserver la dépense dont il s'agit, s'élevant à 5150 fr. environ, pour l'imputer sur cette subvention, mais nous avons préféré la passer à l'exercice, puisque les circonstances le permettaient.

Puis, vous verrez par le compte relatif à la conversion de l'emprunt de 1878 résumé ci-après, que si cette opération a rendu disponible la somme de 18,000 fr. prévue au budget pour le second semestre d'amortissement dudit emprunt, elle a, d'autre part, laissé à notre charge une différence d'intérêt de 11,607 fr. 50, que nous avons payée sur l'exercice au lieu de la porter au compte spécial de la conversion.

En outre, par suite des difficultés que nous avons eues avec les Compagnies d'assurance, nous avons dû rester nos propres assureurs pour divers immeubles ainsi que pour une partie de la valeur du théâtre. Nous avons porté la prime double à un compte spécial, qui s'élevait, au 31 décembre 1885, à 8196 fr. Cette somme, placée en obligations de l'Etat, est disponible et forme le commencement d'un fonds d'assurance qui pourra peut-être, en s'augmentant graduellement, permettre plus tard à la Ville de pourvoir elle-même à l'assurance de ses propriétés.

Enfin, il ne faut pas oublier, pour apprécier le résultat de l'exercice, que la dette consolidée de la Ville a été réduite pendant cette année de fr. 108,000 par le jeu régulier de l'amortissement.

D'autre part, le résultat aurait été bien plus favorable si la crise intense qui continue à sévir sur le commerce et l'industrie n'avait pas eu pour conséquence d'affecter gravement la principale de nos sources de revenu, l'octroi, dont le produit est resté cette année encore sensiblement inférieur aux prévisions budgétaires.

Voici maintenant le détail des augmentations et diminutions de recettes et de dépenses. Ces différences entre les résultats de l'exercice et les prévisions budgétaires seront d'ailleurs expliquées sous les diverses rubriques auxquelles elles se rapportent.

RECETTES

Chapitres.	En plus.	En moins.
I. Intérêts et redevances spéciales		Fr. 7,041 30
II. Taxe Municipale		» 41,809 15
Etat-Civil	Fr. 46 60	
III. Octroi et annexes		» 23,932 55
IV. Abattoir et Marché au bétail .		» 3,888 80
V. Instruction publique	» 782 50	
IV. Théâtre	» 816 —	
VII. Propriétés municipales		» 1,594 25
VIII. Service des Eaux	» 23,672 25	
XI. Voirie		» 952 30
X. Eclairage		
XI. Police et surveillance		» 632 50
XII. Halles et Locations sur la voie publique	» 11,975 30	
XIII. Secours pour les incendies . .	» 4,937 65	
XIV. Convois funèbres		» 369 85
XV. Cimetières	» 48,300 —	
XVI. Recettes imprévues	» 4,006 95	
Augmentations	Fr. 64,537 25	Fr. 50,220 70
Diminutions	» 50,220 70	
En plus	<u>Fr. 14,316 55</u>	

DÉPENSES

Chapitres.	En plus.	En moins.
I. Amortissements, intérêts et rentes viagères		Fr. 22,972 40
II. Frais d'administration	Fr. 2,423 40	
III. Octroi et Entrepôt de la Rive droite		» 558 50
IV. Abattoir et Marché au bétail .	» 2,197 15	
V. Instruction publique, Beaux- Arts et Industrie	» 942 85	
<i>A reporter</i>	Fr. 5,563 40	Fr. 23,530 60

Chapitres.	<i>Report</i>	En plus.	En moins.
		Fr. 5,563 40	Fr. 23,530 60
VI. Théâtre	»	989 70	
VII. Propriétés municipales	»	25,038 20	
VIII. Service des Eaux	»	17,579 30	
IX. Voirie			» 15,982 75
X. Eclairage	»	1,438 75	
XI. Police et Surveillance	»	585 15	
XII. Halles et Marchés	»	95 15	
XIII. Secours pour incendies	»	289 10	
XIV. Convois funèbres			» 1,620 20
XV. Cimetières			» 2,904 15
XVI. Dépenses diverses	»	621 20	
Frais p ^r conservation Octroi	»	5,132 40	
Chemin de Beaulieu	»	81 50	
	Augmentation	Fr. 57,413 85	Fr. 43,947 70
	Diminution	» 43,947 70	
	Excédent . .	<u>Fr. 13,466 15</u>	

Il a, de plus, été voté, pendant l'année, divers crédits pour des acquisitions d'immeubles ou des travaux spéciaux, auxquels il a été pourvu au moyen de rescriptions. En voici la récapitulation :

6 mars.	Acquisition de l'immeuble Lucain rue Rousseau, 22.	Fr. 83,600 —
6 id.	Acquisition de l'immeuble Du- buisson, rue Neuve du Molard	» 17,000 —
6 id.	Mobilier du Collège de la Prairie	» 50,000 —
13 id.	Solde des comptes du Cimetière de St-Georges et du magasin de décors et ateliers hydrau- liques	» 90,004 65
29 mai.	Locaux de la Voirie à la Prairie et salle de gymnastique des Pâquis	» 35,000 —
	<i>A reporter</i>	<u>Fr. 275,604 65</u>

	<i>Report</i>	Fr.	
20 novembre. Glacière de l'abattoir	»	Fr. 275,604	65
4 décembre. Construction de l'égout rive droite .	»	54,000	—
28 id. Acquisition de l'immeuble Jaubert, rue Neuve du Molard	»	200,000	—
		80,000	—
		<u>Fr. 609,604</u>	<u>65</u>

L'intérêt et l'amortissement de ces diverses dépenses sont assurés par le budget ordinaire.

Six autres crédits ont été ouverts sur des ressources spéciales, savoir :

Sur le solde disponible de la répartition quinquennale de la Caisse hypothécaire.

13 mars. — Construction du kiosque pour les concerts, place des Alpes	Fr.	8.400
3 novembre. — Achat de terrain sur le plateau de Saint-Georges	»	3.2892
10 novembre. — Réparations au Collège de Saint-Antoine (premier crédit)	»	42.000

Sur les crédits affectés à la restauration du temple de Saint-Pierre.

27 novembre. — Travaux nécessaires pour approprier la chapelle des Macchabées aux exercices du culte (premier crédit)	Fr.	20.000
---	-----	--------

Sur le fonds de réserve destiné à l'élargissement des rues.

17 février. — Achat d'une parcelle de terrain destinée à l'élargissement du chemin de Saint-Jean	Fr.	550
10 novembre. — Achat d'une parcelle de terrain destinée à l'élargissement de la rue des Pâquis	»	1.100

D'autre part, en exécution de l'arrêté du Conseil Municipal du 12 Mai, le Conseil Administratif a offert en vente aux enchères

publiques les terrains de la rue Céard. La mise à prix était de 180 fr. le mètre carré. Les terrains ont été adjugés, après une seule surenchère, à M. Charles Boissonnas, architecte, au prix de 181 fr. le mètre, soit pour la somme totale de 127,577 fr. 85.

En outre, usant de la faculté que lui réservait le cahier des charges de la vente, M. Boissonnas s'est rendu acquéreur de l'immeuble ci-devant Hervé, pour le prix stipulé de 84,640 fr.

M. Boissonnas n'a pas profité des délais auxquels il avait droit pour ses paiements, et il a acquitté le montant intégral du prix des terrains, qui a été porté au compte de création de la rue Céard.

Conversion de l'emprunt de 1878

(Loi du 15 avril 1885.)

Il restait à amortir sur cet emprunt 2813 obligations.

Le nouvel emprunt a été créé en 2800 »

Le solde de 13 obligations a été passé directement au compte des *Résultats généraux*.

1973 obligations ont été converties.

827 » ont été remboursées.

23 » ont été amorties par la Ville.

2813 obligations.

La Ville a dû payer :

1° Le semestre d'intérêt sur les obligations non converties : 840 obligations à 22 fr. 50 Fr. 18,900 —

2° Un semestre d'intérêt sur les 2800 obligations du nouvel emprunt, à fr. 20 » 56,000 —

Ensemble Fr. 74,900 —

Le budget portait une somme de » 63,292 50 pour le second semestre d'intérêt de l'emprunt de 1878.

Il y a donc eu à couvrir une différence de Fr. 11,607 50 qui été passée à l'exercice.

La différence annuelle d'intérêt entre les deux emprunts est d'environ 11,000 fr.

Les frais de la conversion se sont élevés à fr. 45,018 30, se décomposant comme suit :

Commission sur 827 oblig. non converties à fr. 10	Fr.	8,270	—
Commission sur 1973 oblig. converties à fr. 5 . . .	»	9,865	—
Supplément pour 132 obligations converties à Strasbourg à fr. 2 50	»	330	—
Frais	»	1,890	80
Différence d'intérêts et bonification aux porteurs des 1973 obligations converties fr. 12 50 par titre . . .	»	24,662	50
			<hr/>
Somme égale . . .	Fr.	45,018	30
			<hr/>

Le compte *Résultats généraux* forme le tableau n° 3.

Nous y avons porté le montant des crédits extrabudgétaires sur rescriptions fr. 546,604 65, les frais de conversion de l'emprunt de 1878, Fr. 45,018 30, le solde de divers comptes qui ont pu être clôturés et le boni de l'exercice.

Ce compte est débiteur à nouveau de Fr. 1,648,564 19

Mouvement des rescriptions

Notre compte de rescriptions présente, en 1885, le mouvement suivant :

Au 31 décembre 1884,	30	rescriptions étaient en	
		cours pour . . .	Fr. 681,000
Pendant l'année 1885,	<u>34</u>	ont été créés . . .	» 1,356,000
Ensemble	47	rescriptions pour . .	Fr. 2,037,000
Il en a été remboursé	<u>28</u>	»	» 1,287,000
Il en restait donc au			
31 décembre 1885 . . .	<u>19</u>	en circulation pour .	Fr. 750,000

Le compte de « Dépôts » est resté au chiffre de l'année dernière soit Fr. 90,200 — représenté par 12 titres.

L'intérêt des rescriptions a atteint seulement. . . Fr. 16,236 70

**Situation des emprunts de la Ville de Genève
au 31 décembre 1885.**

Année de l'emprunt.	Echéance.	Capital.	Taux.	Obligations remboursées.	Capital à rembourser.
1882	30 Déc. 1922	4,000,000	4 %	131	3,899,000
1884	1 ^{er} Nov. 1924	3,000,000	4 %	32	2,968,000
1885	1 ^{er} Nov. 1919	2,800,000	4 %	0	2,800,000
		<u>9,800,000</u>			<u>9,637,000</u>

SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE DES FINANCES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget N ^o 1 à 10.		Lettres a à i.	
Voté	Fr. 556,630 —	Voté	Fr. 227,468 —
Dépendé	» 533,657 90	Reçu	» 220,426 70
Dép. en moins	<u>Fr. 22,972 10</u>	Reçu en moins.	<u>Fr. 7,041 30</u>

L'économie réalisée porte principalement sur *intérêt des rescriptions*. Elle s'explique par le taux peu élevé de l'escompte l'année dernière, et en outre par le fait que nous n'avons pas utilisé la somme entière des rescriptions que nous étions autorisés à émettre, les besoins de la Caisse ne l'ayant pas exigé.

Aux *recettes*, nous signalerons deux différences assez importantes, mais qui se compensent en partie : elles concernent les lettres *h* et *i*, dont les crédits n'avaient pu, en effet, être évalués que d'une manière tout à fait éventuelle :

La rubrique *h : recettes et intérêts des sommes engagées dans l'entreprise des forces motrices*, présente une diminution assez sensible,

l'entreprise ayant demandé moins de fonds qu'il n'était prévu. Par contre, il y a une augmentation correspondante sur la rubrique *i* : *intérêt des sommes disponibles de l'emprunt de 1884*, par le fait des bénéfices qu'ont donnés à la Ville la réalisation des titres en portefeuille et le compte des traites et remises.

L'administration cantonale ne nous ayant pas encore fourni les chiffres définitifs relatifs à la part de la Ville dans le produit de la taxe foncière, de la taxe des étrangers et de la taxe sur les chiens, nous avons dû porter au règlement de l'exercice les évaluations présumées du budget.

Taxe Municipale.

Chef de bureau : M. A. COUTAREL.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget, chap. II, n° 15.		Chap. II, lettre a.	
Voté.	Fr. 7,700 —	Prévu.	Fr. 451,300 —
Dépendé	» 7,700 —	Reçu	» 439,490 85
		Reçu en moins	<u>Fr. 41,809 15</u>

Rôles.

Les rôles des contribuables soumis à la taxe municipale ont été arrêtés comme suit :

Hôtels, pensions, cafés, brasseries, logis, etc.	Fr. 81,155 85
10 ^e catégorie (capitalistes, propriétaires)	» 99,540 —
9 ^e catégorie (fonctionnaires, salariés).	» 8,977 —
Industriels et commerçants.	» 340,832 10
Total des rôles émis	Fr. 530,504 95
Somme à laquelle il faut ajouter le reliquat à fin 1884.	» 99,772 85
Total des sommes à recouvrer en 1885.	<u>Fr. 630,277 80</u>

Perception.

Les recettes ont atteint la somme de Fr. 515,502 95

Soit une différence *en moins* de Fr. 9,497 05 sur la somme brute de 525,000 fr. prévue au budget.

Cette différence, que nous espérons voir disparaître définitivement en 1887, est la conséquence du remaniement des rôles, dont nous subissons les derniers effets, les contribuables voulant, avant de payer leur taxe, épuiser tous les recours que leur offre la loi.

Dégrèvements.

Il a été ordonné 1017 dégrèvements montant ensemble à Fr. 65,790 85

Soit 126 dégrèvements *de moins* et fr. 9,318 55 *de plus* que pour l'exercice 1884. — Cette augmentation est le résultat d'un travail d'épuration du reliquat.

Le total ci-dessus se décompose comme suit :

Dégrèvements à la suite de requêtes de contribuables.	250
" d'office	767
	<u>Nombre égal 1017</u>

Réclamations.

Il est parvenu au Conseil Administratif 618 requêtes en dégrèvement, (298 *de moins* que pour l'exercice 1884),

Sur ce nombre :

260 ont été admises;

71 refusées et retournées aux contribuables avec les motifs de non-acceptation;

287 soumises à la Commission.

618 requêtes.

Commission de recours.

Cette Commission a été composée pour l'exercice 1885 de :

MM. Empeyta, E., Conseiller délégué à la taxe, président.	
Brémond, B.-A.	} nommés par le Conseil d'Etat.
Chauffat, Louis,	
Coulin, André.	
Fleutet, Michel.	
MM. Balland, E.	} nommés par le Conseil Administratif.
Bordier, Th.	
Decrue, A.	
Didier, A.-P.	

Le Conseil Administratif lui a renvoyé 286 demande de dégrèvements. La Commission, après examen de chaque cas, a *maintenu* 253 taxations, et accordé 33 dégrèvements partiels.

Recours au Conseil d'Etat.

Recours en suspens à fin 1884	69
» adressés pendant l'exercice 1885	89
Total des recours à examiner par le Conseil d'Etat	<u>158</u>

Le Conseil d'Etat a statué jusqu'ici sur 48 cas.

12 taxations ont été maintenues, 9 contribuables ont obtenu des dégrèvements partiels, et 27 ont été déclassés.

21 recours ont été retirés, et les taxes payées à la suite d'explications complémentaires.

Il reste donc en suspens à fin 1885, 89 recours.

Recours aux Tribunaux.

Il a été introduit 9 oppositions devant le Tribunal Civil par des contribuables mécontents de la classification qui leur avait été appliquée.

En outre, 4 étaient encore pendantes à la fin de l'exercice 1885.

10 de ces oppositions *ont été rejetées*, la taxation du Conseil Administratif confirmée.

2 se sont terminées par des transactions — les opposants cessant de faire partie de nos contribuables.

1 est encore pendante.

13 oppositions.

Répertoire.

7 contribuables seulement ont demandé à consulter les rôles de la taxe.

Reliquat.

Le Reliquat à fin 1885 s'élève à fr. 50,445 35, soit fr. 49,327 50 de moins qu'à fin 1884.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION

Budget N^{os} 11 à 19.

Voté	Fr. 100,100 —
Dépensé	• 102,523 40
Dépensé en plus	• <u>2,423 40</u>

L'augmentation porte sur les n^{os} 11, 13, 18 et 19 : par contre, il y a une diminution sur le n^o 17 *Etat Civil*.

N^o 11. *Conseil Municipal.*

Voté Fr. 4000 — Dépensé Fr. 4,299 70 — Dép. en plus Fr. 299 70.
Cet excédent provient des frais d'impression de rapports.

N^o 13. *Bureau du Conseil Administratif.*

Voté Fr. 18,000 — Dépensé Fr 18,080 05 — Dép. en plus Fr. 80 05.
Augmentation par le remplacement d'un employé malade.

N^o 18. *Hôtel Municipal.*

Voté Fr. 6400 — Dépensé Fr. 7054 50 — Dép. en plus Fr. 654 50.
L'augmentation se répartit sur l'entretien, le chauffage et l'éclairage. En outre, une allocation a été accordée à la famille du concierge, décédé au commencement de 1885.

N^o 19. *Frais généraux divers.*

Voté Fr. 16,300 — Dépensé Fr. 17,989 15 — Dép. en plus Fr. 1689 15.
L'augmentation porte sur les rubriques *b, c* et *e*.

a) *Economat, fournitures, etc. à tous les bureaux.* Ce service marche d'une manière satisfaisante et nous à donné une économie de 1700 Fr. sur la dépense de 1884. Pour 1885, la dépense se répartit comme suit :

Débours et menus frais des différents services	Fr. 2114 95
Impressions	» 2674 40
Fournitures de bureaux	» 3696 55
	<hr/>
Ensemble	Fr. 8485 60

b) *Imprimés et registres,* dépasse notablement les prévisions : il y a ici un élément d'imprévu dont il faut tenir compte dans l'appréciation de cet excédent.

c) *Contentieux,* même observation.

d) *Recensement scolaire :* supprimé au budget cantonal, — cette dépense devra donc disparaître de notre budget.

e) *Gratifications diverses :* petite augmentation.

f) *Abonnements téléphoniques :* conforme aux prévisions budgétaires.

I

Rapports avec le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris un arrêté sur la proposition d'une Commission, savoir :

Juin 26. — Approbation de l'administration du Conseil Administratif pour l'année 1884.

Le Conseil Municipal a pris trente et un arrêtés sur la proposition du Conseil Administratif. En voici l'énumération :

Février 17. — Ratification d'une convention passée avec l'Etat au sujet de la transmission à la Ville de Genève des droits et obligations résultant pour l'Etat de Genève de la convention intercantonale concernant la régularisation des eaux du Léman.

Février 17. — Ratification d'une convention passée avec M^{me} Janin pour l'acquisition d'une parcelle de terrain destinée à l'élargissement du chemin de Saint-Jean.

Mars 6. — Autorisation donnée au Conseil Administratif d'acquérir l'immeuble sis rue Rousseau, 22.

Mars 6. — Acquisition d'immeubles appartenant à M^{lle} Dubuisson et sis rue de la Croix-d'Or, 11.

Mars 6. — Ouverture d'un crédit de 50,000 fr. pour le mobilier du Collège de la Prairie.

Mars 6. — Ratification de la convention passée entre le Conseil d'Etat, le Conseil Administratif, M. le maire de la Commune de Plainpalais et M. le maire de la Commune des Eaux-Vives relativement à la construction d'un égout collecteur sur la rive gauche du lac et du Rhône.

Mars 6. — Ratification de la convention conclue avec la Commune des Eaux-Vives pour le prêt de la somme de 60,000 fr. représentant la part afférente à cette Commune dans la construction de l'égout collecteur de la rive gauche.

Mars 13. — Ouverture d'un crédit de fr. 90,004. 65 destiné à solder les comptes relatifs à la création du cimetière de Saint-Georges, ainsi que les comptes de construction d'un bâtiment pour magasin de décors et ateliers hydrauliques, rue de l'Arquebuse.

Mars 13. — Ouverture d'un crédit de fr. 8400 pour la construction d'un pavillon, pour les concerts à la place des Alpes.

Mars 20. — Arrêté autorisant l'émission d'un emprunt de francs 2,800,000 pour la conversion de l'emprunt de 1878.

Mai 1^{er}. — Renvoi au Conseil d'Etat du tableau préparatoire des électeurs de la Commune de Genève.

Mai 1^{er}. — Affectation d'une somme de fr. 10,000, précédemment donnée par M^{me} Edmond Favre, à la décoration de l'entrée de la promenade des Bastions.

Mai 1^{er}. — Acceptation d'une collection munisimatique offerte en don à la ville par M. D.-J. Duval-Plantamour.

Mai 1^{er}. — Vente à M. Mermin fils d'une parcelle de terrain sise au quai des Moulins.

Mai 8. — Acceptation d'un capital de fr. 25,000 donné par M^{me} Laure Strœhlin-Amiel pour la création d'un prix universitaire.

Mai 12. — Autorisation donnée au Conseil Administratif de mettre en vente les terrains de la rue Céard.

Mai 12. — Acceptation de deux tableaux d'Adam Töpffer donnés par M. Etienne Duval.

Mai 29. — Ouverture d'un crédit de fr. 35,000 pour l'arrangement de locaux destinés au service de la voirie, à la Prairie, et pour

l'arrangement d'une salle de gymnastique dans le local de la rue de l'Entrepôt.

Juin 26. — Approbation des recettes et des dépenses de la Ville de Genève pour l'exercice de 1884.

Octobre 20. — Acceptation d'un buste de F. Diday offert par quelques souscripteurs pour être placé dans la promenade du Lac.

Octobre 20. — Acquisition des droits appartenant aux consorts Chauvet sur le chemin de Beaulieu à Montbrillant.

Novembre 3. — Adoption d'un tarif supplémentaire d'octroi pour droits à appliquer à divers comestibles de luxe.

Novembre 3. — Ratification d'une convention conclue avec le Comptoir d'Escompte et MM. Galopin frères & C^{ie} pour l'acquisition de terrains à Saint-Georges.

Novembre 10. — Affectation d'une somme de fr. 42,000, solde de la dernière répartition quinquennale de la Caisse Hypothécaire, à des travaux de réparation au Collège de Saint-Antoine (première allocation).

Novembre 10. — Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à l'hoirie de Montaille et destinée à l'élargissement de la rue des Pâquis.

Novembre 20. — Ouverture d'un crédit de fr. 54,000 pour la transformation de la glacière de l'Abattoir.

Novembre 27. — Acceptation de l'offre faite par M^{me} Marie Ador, au nom de quelques souscripteurs, de faire exécuter des vitraux pour les six fenêtres de la chapelle des Macchabées, sous la condition que, de son côté, la Ville fera procéder aux travaux nécessaires pour approprier cet édifice aux exercices du culte.

Décembre 4. — Arrêté fixant les chiffres des dépenses et des recettes du budget pour l'année 1886.

Décembre 4. — Ratification de la convention conclue avec l'Etat et la Commune du Petit-Saconnex relativement à la construction d'un égout collecteur sur la rive droite du lac et du Rhône, et ouverture d'un crédit de fr. 200,000 pour la part afférente à la ville dans cette entreprise.

Décembre 4. — Ratification d'une convention passée avec la Commune du Petit-Saconnex pour l'avance à faire, par la Ville, de la somme de fr. 40,000 représentant la part afférente à la dite commune dans la construction de l'égout collecteur de la rive droite.

Décembre 22. — Acquisition de l'immeuble Jaubert, rue Neuve du Molard, 10.

Toutes celles de ces délibérations qui, aux termes de l'art. 16 de la loi du 5 Février 1849, étaient subordonnées à l'approbation du Conseil d'Etat, ont été sanctionnées par lui, à l'exception toutefois de l'arrêté du 3 novembre relatif à l'établissement d'un tarif supplémentaire d'octroi pour les comestibles de luxe, et du budget de 1886, qui n'ont pas encore été ratifiés par l'autorité cantonale (1).

Le Conseil Municipal a procédé à quatre élections. Ce sont les suivantes :

Mars 13. — Election de sept membres de la Commission de l'Hospice général.

Mars 13. — Election de cinq membres de la Commission de surveillance de la Caisse hypothécaire.

Mai 1^{er}. — Election du bureau du Conseil Municipal pour l'année 1885-1886 : MM. Alfred Didier, président, Ferdinand Cherbuliez, vice-président, Alexandre Decrue et Edouard Chenevière, secrétaires.

Juin 12. — Nomination de la Commission de surveillance des Ecoles primaires de la Ville de Genève.

Le Conseil Municipal a pris douze délibérations sur des demandes en naturalisation que lui avait transmises le Conseil d'Etat. En voici le résultat :

Candidats admis	108
• refusés	19
Ensemble	<u>127</u> requêtes.

Enfin, le bureau du Conseil Municipal a appelé aux fonctions de mémorialiste M. Auguste-Florian Racine, avocat, pour la durée des fonctions du Conseil actuel.

Le Bureau du Conseil Municipal a fait à ce Conseil, dans sa séance du 6 Mars, une communication relative aux améliorations qu'il jugeait convenable d'apporter au système suivi jusqu'alors pour l'examen des requêtes en naturalisation : il s'agissait d'instituer une

(1) Le Conseil d'Etat vient de refuser son approbation au projet de taxer les comestibles de luxe.

enquête administrative devant précéder le renvoi des dossiers aux commissaires informateurs, et qui serait confiée à un employé spécial.

Cette proposition ayant été favorablement accueillie, le Conseil Administratif s'est empressé de déférer au désir du Conseil Municipal, et l'enquête préalable s'accomplit maintenant régulièrement par les soins du bureau de la taxe municipale.

II

Rapports avec les autorités fédérales et cantonales.

1° Rapports avec les autorités fédérales.

LIGNES TÉLÉPHONIQUES.

Le Conseil Administratif avait eu plusieurs fois l'occasion de signaler à l'administration des téléphones les graves inconvénients que présentent les lignes téléphoniques aériennes, et d'appeler son attention sur la convenance de remplacer le réseau actuel par un réseau souterrain. Une circonstance très pénible est venue démontrer l'urgence de cette transformation ; nous voulons parler de l'accident occasionné par l'incendie qui a eu lieu le 15 novembre à la rue du Commerce.

Le feu ayant éclaté de nuit, la manœuvre de l'échelle de sauvetage se trouva grandement gênée par la résistance de fils téléphoniques que l'obscurité n'avait pas permis d'apercevoir et qu'on n'avait par conséquent pas pu couper. Puis la rupture de ces fils détermina celle de l'échelle elle-même, deux sapeurs-pompiers furent précipités sur le sol, et l'un d'eux se blessa très grièvement.

Ce triste accident a engagé le Conseil Administratif à insister auprès de l'Administration fédérale pour obtenir le prompt changement de ses installations actuelles. Le développement si rapide des lignes téléphoniques dans notre ville aggrave de jour en jour les inconvénients et les dangers de la situation, et l'on ne saurait envisager de sang-froid les conséquences qui pourraient résulter, en cas de sinistre, de la rupture et de la chute d'un chevalet s'abattant, avec tous les fils qu'il supporte, sur la foule que rassemble toujours un incendie. On ne saurait admettre non plus le maintien d'un état de choses qui

complique en toute circonstance et rend si périlleuse la tâche imposée au dévouement de nos sapeurs-pompiers.

L'expérience a démontré, d'ailleurs, que ce n'est pas seulement le feu qui peut déterminer la rupture des chevalets et des fils, et l'interruption du service, mais qu'une simple chute de neige pouvait avoir le même résultat.

Aussi réclamions-nous instamment la substitution de fils placés sous terre aux fils aériens. L'exploitation des téléphones donne, à Genève, de grands bénéfices ; il est juste que la Confédération, qui en a les profits, en assume aussi toutes les charges.

En même temps, dans le but de prévenir une objection possible du Conseil fédéral, le Conseil Administratif décidait de faire placer sous le sol, à toutes les traversées de rues, les fils des horloges électriques, et il prenait en outre un arrêté pour enjoindre la même mesure à la Société d'appareillage électrique et aux particuliers concessionnaires à un titre quelconque de lignes aériennes.

Enfin nous avons saisi le Conseil d'Etat de la question, en le priant de vouloir bien, en sa qualité d'autorité supérieure et de police, appuyer notre démarche auprès du Conseil fédéral et employer sa haute influence pour faire aboutir une question qui présente pour notre ville un intérêt majeur, ce que le Conseil d'Etat s'empressa de faire.

Le Département des postes et chemins de fer nous répondit, en date du 14 décembre, que cette question était de si haute importance, notamment sous le point de vue financier, qu'il ne lui appartenait pas de la décider, ni même de donner son préavis sans l'avoir fait étudier à fond et dans toutes ses conséquences. Dans tous les cas, cette transformation entraînerait des dépenses analogues dans la plupart des autres villes, dont les autorités ne tarderaient certainement pas à exiger la même transformation. Toutefois, le Département ne refusait pas d'examiner la question, et avait donné des ordres pour qu'elle fût étudiée sur les lieux.

Mais, bien qu'il nous annonçât que son délégué se présenterait au Conseil Administratif à son arrivée à Genève, nous n'avons pas reçu sa visite, et sommes dès lors sans nouvelle de cette affaire (1).

(1) Depuis l'impression de ces lignes, nous avons reçu la visite du délégué du Département des postes, qui a jugé impossible, pour le moment du moins, la transformation réclamée, en raison de la dépense considérable qu'elle entraînerait.

Le Département fédéral des postes et chemins de fer se proposant d'établir dans le voisinage de la place Longemalle une station secondaire du réseau téléphonique, a sollicité du Conseil Administratif l'autorisation de placer dans l'égout collecteur de la Rive gauche, un certain nombre de câbles, destinés à relier la station centrale de l'hôtel des Postes avec cette nouvelle station.

Le Conseil Administratif a accordé cette concession, en stipulant qu'elle pourrait être retirée en tout temps moyennant un avertissement donné six mois à l'avance, dans le cas où, pour une raison quelconque, la présence des câbles dans l'égout nuirait à l'un des services municipaux, notamment à l'usage du collecteur lui-même, ou aussi au fonctionnement des communications électriques ne rentrant pas dans le monopole de la Confédération (lumière, transport de force, etc.) que l'Administration de la Ville serait appelé à y diriger. Toutefois, l'Administration municipale s'est déclarée disposée à faire ce qui dépendrait d'elle pour que le voisinage des fils destinés aux services municipaux influence dans la moindre mesure possible les conducteurs téléphoniques. A cet effet, elle choisira l'isolation la plus parfaite possible, et, autant que faire se pourra, placera les conducteurs aller et retour parallèlement et aussi éloignés des câbles que le permettra l'égout.

Vu le but d'utilité publique de cette installation et la convenance pour la Ville de faciliter autant qu'il dépend d'elle l'établissement des câbles téléphoniques sous terre, la concession dont il s'agit a été accordée à titre gratuit, étant donné que la Ville s'était assuré toutes les garanties nécessaires pour ses propres installations.

RÉGULARISATION DU NIVEAU DU LAC

Nous rappelons ci-après, dans le chapitre consacré à l'utilisation des forces motrices du Rhône, les négociations qui ont eu lieu avec les autorités fédérales au sujet de la régularisation de l'écoulement du lac, et l'accord auquel elles ont abouti.

2° Rapports avec les autorités cantonales.

RÉVISION DES LOIS SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Sur la proposition de l'un de ses membres, le Grand Conseil, a nommé, au commencement de l'année dernière, une Commission chargée d'étudier la révision de nos lois sur l'instruction publique. Un projet de loi sur la matière, présenté par un autre membre du Grand Conseil, a été renvoyé à l'examen de la même Commission.

Le Conseil Administratif a dû se préoccuper de la portée financière qu'auraient pour la Ville les dispositions de ce projet, si elles venaient à être adoptées par l'autorité législative ; l'examen très sérieux que nous en avons fait, nous a convaincus que les conséquences en seraient extrêmement onéreuses pour notre budget. En effet, après récapitulation des augmentations et diminutions de dépenses qu'elles nous apporteraient, nous sommes arrivés à la conclusion que la Ville devrait immobiliser 1,306,500 francs pour constructions diverses, et inscrire à son budget annuel des dépenses nouvelles qui s'élèveraient sûrement à 137,000 francs.

En face d'une telle perspective, le Conseil Administratif aurait manqué de prévoyance s'il n'avait pas appelé l'attention du Grand Conseil sur l'étendue des prestations que les dispositions du projet de loi imposeraient à la Ville : c'est ce qu'il a fait dans une communication qu'il a eu l'honneur de porter à votre connaissance.

En même temps, il profitait de l'occasion pour examiner les modifications qu'il conviendrait d'apporter à notre système d'instruction publique au point de vue des compétences respectives de l'Etat et des Communes. L'organisation actuelle présente de véritables anomalies dans cet ordre de faits. Elle mêle et confond les charges et les compétences d'une manière peu logique et souvent au détriment des résultats qu'on désire obtenir. Le Conseil Administratif a proposé, pour remédier à cet état de choses, de reprendre par la base notre système scolaire et de le remanier complètement, en répartissant d'une manière équitable et rationnelle les attributions et les responsabilités, les droits et les prestations réciproques de l'Etat et de la Ville. Nos propositions se résument dans les termes suivants :

A l'Etat, l'enseignement général, primaire, complémentaire, secondaire et supérieur.

A la Ville l'enseignement général de l'enfance, et toutes les écoles spéciales et professionnelles qui peuvent lui être utiles, chacune des deux administrations payant respectivement tous les frais des établissements qu'elle dirige.

Dès lors, et après avoir été appelés à en conférer avec la Sous-Commission du Grand Conseil, qui apporte d'importantes modifications au projet primitif, nous avons établi d'une manière précise la portée budgétaire des innovations proposées. D'après le tableau que nous en avons dressé à nouveau, elles procureraient — tout compensé — une légère économie à l'Etat, tandis qu'il en résulterait pour la Ville une augmentation de dépense d'une douzaine de mille francs. Malgré cette surcharge, nous estimons qu'il y a tout intérêt pour la Ville à réclamer une organisation qui mettrait heureusement fin à l'incohérence et aux compétitions du système actuel.

Enfin, nous n'avons pas manqué d'insister auprès du Grand Conseil sur l'urgence qu'il y aurait à introduire dans les écoles primaires, suivant la proposition de notre collègue, M. d'Ivernois, un enseignement du dessin concordant avec celui qui est donné dans les écoles municipales d'art.

Nous ne doutons pas que la Commission du Grand Conseil ne prenne en sérieuse considération nos réclamations.

CADASTRE.

Nous avons exposé, dans le compte-rendu de 1883, l'état de la question du Cadastre. Avant d'indiquer les démarches que nous avons faites l'année dernière pour obtenir enfin l'exécution, en ce qui concerne la Ville, de la loi du 1^{er} Février 1841, nous tenons à préciser et à compléter les chiffres que nous avons précédemment donnés sur ce sujet.

Le rapport de la Commission chargée d'examiner la gestion du Conseil d'Etat pour 1875, présenté par M. Gosse au Grand Conseil dans sa séance du 6 Septembre 1876 (voir mémorial du Grand Conseil p. 576 s.) récapitulait le produit des centimes additionnels perçus de 1844 à 1875 pour la confection du Cadastre. Les sommes étaient les suivantes :

Ville	Fr. 319,367 72
Communes rurales	368,613 54
	<hr/>
Total	Fr. 687,981 26

De 1876 à 1884, cette recette s'est élevée à Fr. 499,518 18, ce qui en porte le total à Fr. 1,187,499 44 jusqu'en 1884.

Nous n'avons pas pour cette dernière période la répartition des centimes additionnels entre la Ville et les autres Communes du canton, mais si l'on s'en tient à la proportion précédente, on peut fixer à Fr. 556,000 environ les sommes payées par la Ville pour un travail qui n'a pas même reçu un commencement sérieux d'exécution.

En outre, le budget cantonal prévoyait pour 1885 une rentrée de Fr. 59,000 comme produit des centimes additionnels pour la mise à jour du cadastre, et cette recette figure au budget de 1886 pour Fr. 60,000.

Dans ces conditions, le Conseil Administratif s'est adressé au Conseil d'Etat pour appeler sa plus sérieuse attention sur le préjudice qu'un semblable état de choses cause aux intérêts publics aussi bien qu'aux intérêts privés. Pour nous en tenir à ce qui nous concerne plus spécialement, dans une foule de circonstances, l'administration municipale a dû entrer en discussion sur les droits de la Ville — et n'a pas toujours été en mesure de les faire reconnaître — par le fait de cette absence complète de plans cadastraux.

Une telle situation ne saurait se prolonger davantage. Afin d'y mettre un terme, le Conseil Administratif a fait au Conseil d'Etat la proposition suivante :

• L'administration municipale se chargera de faire dresser elle-même le cadastre de la Ville. A cet effet, l'Etat lui versera les sommes qu'il perçoit pour cette destination.

• Jusqu'ici le produit de cet impôt a été affecté en totalité à la mise à jour du cadastre des autres communes. Le Conseil Administratif ne songe pas à revenir sur le passé et à demander le rappel des sommes provenant spécialement des centimes additionnels au rôle des contributions de la Ville ; mais, par contre, il se croit fondé à demander que la totalité des sommes payées par l'ensemble des Communes du canton, soit dès maintenant appliquée à l'établissement du cadastre de la Ville jusqu'à l'achèvement de ce travail. »

Le Conseil Administratif se déclarait prêt d'ailleurs à s'entendre avec le Conseil d'Etat pour arrêter les conditions et délais dans lesquels le travail devrait être effectué.

Le Conseil d'Etat n'ayant fait aucune réponse à ces ouvertures, le Conseil Administratif jugea devoir saisir de la question le Grand Conseil, et lui demanda de la résoudre à l'occasion du vote du budget de 1886.

Cette démarche n'aboutit pas ; mais elle provoqua une explication de la part du Conseil d'Etat. Ce corps nous écrivit en date du 6 Octobre, qu'il ne faisait aucune difficulté de reconnaître que l'Etat a l'obligation de faire le cadastre, qu'il s'en préoccupait, et qu'aussitôt que les circonstances le permettraient, il le mettrait en œuvre.

De plus, dans le sein du Grand Conseil (séance du 10 Octobre 1885) M. le chef du Département des Contributions publiques déclara que le Conseil d'Etat reconnaissait le bien-fondé de notre réclamation, qu'il avait un travail commencé sur cet objet et que la question serait probablement présentée à la session de Décembre.

Dans ces circonstances, il ne restait au Conseil Administratif qu'à prendre acte des déclarations et engagements qui précèdent, sans insister davantage, pour le moment, sur sa proposition, et en se réservant seulement de la représenter dans le cas où les mesures annoncées par le Conseil d'Etat n'aboutiraient pas à un résultat prochain. C'est ce qu'a fait le Conseil Administratif.

Nous devons constater ici que la question n'est pas encore revenue devant le Grand Conseil, mais nous ne doutons pas que le Conseil d'Etat n'y voue toute sa sollicitude et qu'il ne soit prochainement en mesure de donner à cette affaire la suite qu'elle comporte ; s'il en était autrement, nous nantirions à nouveau le Conseil Municipal de cette importante question.

TARIF SUPPLÉMENTAIRE D'OCTROI.

Suivant l'arrêté du Conseil Municipal du 3 Novembre, nous avons demandé au Conseil d'Etat de vouloir bien présenter au Grand Conseil un projet de loi autorisant la Ville de Genève à soumettre aux droits d'octroi divers comestibles de luxe, conformément au tarif supplémentaire n° 1 adopté par le Conseil Administratif.

Le Conseil d'Etat a renvoyé l'examen de cette question à une Commission de trois de ses membres, qui a désiré s'entourer de l'avis de personnes compétentes, afin de le renseigner sur l'opportunité de la mesure projetée. Le Conseil d'Etat a décidé, en outre, de demander le préavis motivé de la Chambre de Commerce.

Notre délégué a été appelé à prendre part à une réunion contradictoire qui a eu lieu au Département des Contributions publiques et à laquelle assistaient également les principaux négociants qui ont fait opposition à la mesure projetée. Le délégué du Conseil Administratif a exposé l'ensemble de dispositions que la Ville prendrait, le cas échéant, pour que la perception des nouveaux droits n'apportât aucune entrave quelconque au commerce de réexportation.

Malgré nos instances pour être fixés sur la solution qui serait donnée à cette question et pour pouvoir prendre nos mesures en conséquence, puisque le produit des nouveaux droits figure pour 37,000 francs au budget de 1886, le Conseil d'Etat n'a pas encore pris de décision, et cette affaire est toujours en suspens (1).

DROIT DE STATIONNEMENT DES VOITURES DE PLACE SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Par un arrêté en date du 12 Mai 1885, et nonobstant le recours des voituriers, le Conseil d'Etat a définitivement approuvé, pour entrer en vigueur le 1^{er} Juillet, le règlement municipal du 1^{er} Juin 1883 relatif au stationnement des voitures.

Les chiffres de la taxe ont été maintenus tels que le Conseil d'Etat les avait fixés par son arrêté du 20 Mai 1884.

AUTORISATIONS DE CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET DE RECONSTRUCTIONS DANS LA VILLE DE GENEVE.

Le Conseil Administratif a été appelé, en conformité de la loi du 19 octobre 1878, à donner au Département des Travaux publics son préavis sur 15 requêtes pour constructions, reconstructions totales ou partielles, ou agrandissements de bâtiments dans la Commune de Genève.

(1) Voir la note ci-dessus, p. 23.

III

**Utilisation des forces motrices du Rhône et régularisation
du lac Léman**

Le compte-rendu de l'année dernière établissait comme suit le programme des travaux de la seconde campagne commencée en Octobre 1884 et poursuivie jusqu'aujourd'hui sans interruption (compte-rendu 1884, page 126) :

1° Draguage de l'emplacement de la digue séparative et des batardeaux.

2° Construction de la digue séparative en béton coulé sous l'eau.

3° Construction du batardeau entourant le bâtiment des Turbines.

4° Draguage du lit du fleuve dans l'emplacement du bâtiment des Turbines.

5° Restitution de force aux Usines de la Rive gauche.

6° Epuisement de l'enceinte formée par la digue séparative et les batardeaux, de l'amont du pont de la Coulouvrenière à l'aval du bâtiment des Turbines, au-dessous de la place des Volontaires.

7° Construction de l'égout collecteur dans le lit du fleuve, de la rue de l'Arquebuse à l'aval du bâtiment des Turbines.

8° Construction des fondations du bâtiment des Turbines et fouille du canal d'amenée.

9° Construction du bâtiment destiné aux six premières turbines.

10° Pose et mise en marche des quatre premières turbines et pose des réservoirs de régularisation.

11° Pose du premier réseau de la canalisation à haute pression.

12° Draguage du lit du fleuve, du bâtiment des turbines aux usines de Sous-Terre.

Ce programme a été suivi sans autre modification que la construction d'une cinquième turbine, dont la pose était nécessitée par l'obligation de restituer la force aux usiniers de St-Jean, obligation découlant de la convention intercantonale pour la régularisation du Lac.

Nous avons tout lieu d'espérer que, sauf contre-temps imprévu, la mise en marche des turbines et pompes pourra s'effectuer dès les premiers jours du mois de Mai 1886.

Nous avons rencontré des difficultés plus considérables que nous ne l'avions supposé pour l'établissement des batardeaux entourant

le bâtiment des Turbines. La couche horizontale de glaise qui, dans la partie amont du fleuve et jusqu'à l'extrémité de la digue longitudinale, avait été rencontrée à une profondeur moyenne de 4^m au dessous du niveau des eaux, a disparu subitement dans toute la partie dans laquelle devait être fondé le bâtiment des Turbines : elle était remplacée par une poche de gravier ou sablon reposant directement sur des bétons naturels placés à 8^m50 sous l'eau.

Cet état de choses nous a amené à augmenter dans une proportion considérable la hauteur de nos batardeaux, ainsi que leur largeur, de sorte que toute cette partie des batardeaux a dû être battue avec des pieux de 12^m de longueur et des palplanches de 10^m, l'épaisseur du batardeau atteignant jusqu'à 6^m entre les deux files de pieux et de palplanches. En outre, nous avons protégé le batardeau lui-même par deux contre-batardeaux intérieur et extérieur. Ces dimensions, en apparence exorbitantes, n'ont pas été trop fortes, et nous avons eu à lutter, par place, contre le renversement du batardeau sous la poussée extérieure. Il a été employé jusqu'à 70 mètres cubes de terre par mètre courant de batardeau.

Malgré ces précautions, nous avons eu à lutter journellement contre les rentrées d'eau, et les 5 pompes actionnées par 3 locomobiles représentant ensemble un force de 72 chevaux, ont eu souvent à fonctionner simultanément, enlevant un volume d'eau d'environ 50 mètres cubes par minute.

Les batardeaux ont été terminés vers le milieu d'Août 1885, et les épaissements ont commencé immédiatement après. Les fondations des bâtiments à 6^m50 au-dessous du niveau du Rhône ont commencé le 1^{er} Septembre. La pose de la première pierre de l'avant-corps a eu lieu le 9 Septembre 1885, et la pose des turbines proprement dite a pu être entreprise dès les premiers jours de Janvier.

L'exécution de la toiture en fer du bâtiment et des réservoirs de régularisation a été confié à M. Ch. Schmiedt, constructeur de notre Ville, et celle des treuils roulants à MM. Weibel & Briquet, qui ont construit également le mécanisme des vannes d'introduction. Les vannes proprement dites, en tôle, ont été exécutées par M. Jonneret à Carouge.

Comme nous l'avons dit plus haut, la mise en marche des turbines aura lieu dans le courant de Mai, et les travaux ultérieurs devront être suspendus pendant l'été jusqu'à la fin de la période des hautes eaux.

Le programme de la campagne 1886-1887 a principalement pour but de réaliser les engagements pris par la Ville pour la Régularisation du Lac, par l'amélioration de l'écoulement du bras droit.

Il consiste dans les travaux suivants, qui commenceront probablement en Octobre 1886, pour être achevés en Avril 1887 :

1^o Etablissement de quatre batardeaux, savoir :

- a) Un batardeau au-dessus du Pont de la Machine, prolongeant le batardeau créé en 1883, jusqu'à la place Chevelu ;
- b) Un batardeau entre l'ancienne Machine et l'immeuble Sechehaye en tête de l'île ;
- c) Un batardeau en amont des vannes de décharge en aval de l'île, entre la Halle et la tête de la digue longitudinale (ce batardeau est déjà partiellement exécuté) ;
- d) un batardeau à 5^m en aval du pont de la Coulouvrenière et parallèlement à celui-ci, de la digue longitudinale au quai de St-Jean.

2^o Epuisement de cette enceinte longue d'environ 450^m.

3^o Approfondissement et nivellement du bras droit mis à sec.

4^o Achèvement du pont de la Machine et construction du barrage à rideaux, système Caméré, sur la face amont du pont.

5^o Construction de vannes de décharge entre le bâtiment de l'ancienne machine et la tête de l'île.

6^o Approfondissement des coursiers de l'ancienne machine et établissement d'une échelle à poissons.

7^o Construction de l'égout collecteur, du pont de la Machine au bas de la promenade de St-Jean, en empruntant le lit du fleuve au quai-pont Soret et devant le quai du Seujet.

8^o Reprise en sous-œuvre des anciens quais.

9^o Reprise en sous-œuvre du radier aval des vannes de décharge en aval de l'île et établissement d'un perré.

10^o Reprise en sous-œuvre des fondations du pont de la Coulouvrenière.

11^o Enlèvement des batardeaux, une fois les travaux ci-dessus terminés.

12^o Draguage en aval du pont de la Coulouvrenière, suppression des roues des moulins de Sous-Terre et draguage en aval des Moulins de Sous-Terre.

Une fois ces diverses opérations terminées, il ne restera plus à effectuer, pour l'achèvement de la régularisation du Lac, que les travaux suivants :

- 1° Démolition des immeubles de l'île.
- 2° Dragage du Port.
- 3° Dragage entre les ponts du Mont-Blanc et de la Machine.
- 4° Restitution de force à quelques usines de St-Jean.

Ces travaux devront être terminés, d'après la convention intercantonale, dans le délai de cinq ans à partir de la mise en vigueur de cette convention, soit à la fin de l'année 1890.

Par contre, les paiements par cinquièmes de la subvention fédérale ne commenceront qu'en 1888, pour se terminer en 1892.

Nous avons obtenu du Conseil fédéral une compensation partielle de cette perte d'intérêt, provenant de l'obligation d'achever les travaux longtemps avant leur paiement, sous forme d'un prêt à bas intérêt de fr. 500,000. Ce prêt est fait dans les conditions dans lesquelles la Confédération fait des dépôts d'argent auprès des banques.

Conventions diverses relatives aux Travaux du Rhône et aux Égouts collecteurs.

Les travaux d'utilisation des Forces motrices du Rhône, de régularisation du Lac et de création des égouts collecteurs des deux rives ont amené le Conseil Administratif à passer ou à préparer un certain nombre de convention, dont voici les principales :

1° La convention entre l'Etat et la Ville de Genève, par laquelle celle-ci relève l'Etat de ses droits et obligations vis-à-vis de la Confédération et des Etats riverains a été signée le 23 janvier 1886.

Avant de procéder à cette signature, le Conseil Administratif a fait au Conseil Municipal, dans sa séance du 15 janvier 1886, une communication relative aux frais supplémentaires d'intérêts des capitaux engagés dans l'entreprise, frais nécessités par les délais apportés par la Confédération au paiement des annuités de sa subvention.

Le Conseil Administratif avait été autorisé à signer la convention par arrêté du Conseil Municipal du 17 février 1885.

2° Après de longs atermoiements, le Conseil Administratif a eu la satisfaction de voir le Conseil d'Etat approuver la convention entre la Ville et la Commune des Eaux-Vives pour le service des eaux de cette commune et le rachat de sa canalisation. Les conditions dans lesquelles la Ville rachètera à la Société des Eaux de l'Arve les concessions d'eau ménagère dans le périmètre prévu à la convention ont fait l'objet d'un arrangement spécial.

3° La Ville de Genève avait fait la demande de concession des Forces motrices du Rhône dès le Lac jusqu'au-dessous des moulins de Vernier. La loi du 30 septembre 1882 a accordé à la Ville la concession de la partie amont du fleuve, du lac à un kilomètre au-dessous de la Jonction. Depuis lors, le Conseil Administratif a été en instance auprès du Conseil d'Etat pour obtenir le reste de la concession demandée. Nous avons eu la satisfaction d'arriver à une entente avec l'Etat sur les bases suivantes :

Le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil un projet de loi accordant à la Ville le monopole des Forces motrices du Rhône depuis un kilomètre en aval de la Jonction jusqu'au-dessous des moulins de Vernier.

La Ville pourra retarder l'exécution des travaux de cette entreprise jusqu'au moment où elle aura l'emploi de cette force.

L'Etat aura droit au 25 % du produit net de l'entreprise, après prélèvement du 6 % pour intérêt et amortissement des capitaux engagés.

D'autre part, la Ville a acheté, le 11 novembre 1884, des terrains sur la rive droite du Rhône, dans la commune de Vernier, dans le but de les affecter plus tard à l'établissement d'un bâtiment de turbines. Nous rappelons que la force disponible à Vernier atteindra près de 10,000 chevaux bruts.

4° M. Fluhler, brasseur, avait établi, il y a quelques années, à deux ou trois cents mètres au-dessous de la Jonction, une digue destinée à amener l'eau sur une roue à aubes servant à actionner sa brasserie.

Cette digue, poussée peu à peu jusqu'au milieu du Rhône, présentait un obstacle considérable à son écoulement et avait amené un attérissement de plusieurs milliers de mètres cubes de gravier.

A propos de l'achat d'une parcelle de terrain contigue au Cime-

tière de St-Georges, des créanciers de la faillite Fluhler, MM. Galopin frères et le Comptoir d'Escompte, le Conseil Administratif a obtenu la démolition de cette digue, à laquelle il est procédé actuellement aux frais des créanciers Fluhler.

5° A propos d'un accident survenu à l'une de leurs roues à Saint-Jean, MM. Billon et Isaac ont traité avec la Ville pour la restitution de la force dont ils disposent actuellement, conformément à la loi du 30 septembre 1882. Cette force, qui est de dix chevaux environ pour l'une des roues et de quinze chevaux pour l'autre, leur sera restituée aussitôt que possible, et la convention sera soumise incessamment à l'approbation du Conseil d'Etat.

6° La Ville a reçu d'un industriel de Carouge la demande d'établir dans son usine une force de trente chevaux environ. Le Conseil Administratif s'est adressé à la commune de Carouge afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour canaliser cette commune. Après de longs pourparlers, les deux autorités se sont mises d'accord sur les bases suivantes :

La Ville de Genève est autorisée à canaliser les voies municipales de la commune de Carouge pour le service de la force motrice et de l'eau industrielle, moyennant une taxe municipale de 250 francs par année et une redevance égale au 1 1/2 % des recettes brutes sur le territoire de la commune.

La convention sera d'une durée de trente ans.

Le Conseil Municipal de la Ville de Genève aura prochainement à approuver cette convention.

7° Le Conseil Administratif est également en pourparlers avec deux sociétés pour la reprise de leur service hydraulique. Ce sont : la Société des Eaux du Rhône (Rive Droite) et la Société des Eaux du Rhône (Rive Gauche). Nous avons bon espoir d'arriver à une entente prochaine avec ces deux sociétés.

CONTENTIEUX

Jusqu'à ce jour, la Ville n'a eu que trois procès résultant des travaux du Rhône.

Les deux premiers, l'un avec M. Fulpius, relativement à la suspen-

sion de la circulation devant son immeuble pendant la reconstruction du quai Besançon-Hugues, l'autre avec M. Capt de la Falconnière, propriétaire de l'immeuble, sis rue de l'Île, n° 4, pour dommage causé aux bains qui se trouvent dans cet immeuble par la mise à sec du Rhône, ont été tous deux gagnés par la Ville.

Le troisième procès, avec M. Marin, propriétaire de l'immeuble n° 10, sur le Grand-Quai, est encore en cours. M. Marin a appelé la Ville en cause dans son procès avec M. Dimier, son locataire, pour préjudice causé à ce dernier par l'humidité des caves de cet immeuble pendant la construction de l'égout collecteur de la Rive gauche.

Tout récemment, le Conseil Administratif est arrivé à une transaction avec M. Sechehaye, propriétaire de l'immeuble sis rue de l'Île, n° 10, dans un procès qui durait depuis près de douze ans.

Le Conseil Municipal sera très prochainement saisi de cette affaire.

(Tableau N° 1)

CRÉDITS

relatifs aux travaux d'utilisation des forces motrices du Rhône, de régularisation du lac et de construction des deux égouts collecteurs rive gauche et rive droite.

Arrêté du Conseil Municipal de la Ville de Genève
du 7 Décembre 1883 :

Crédit pour la reconstruction de la moitié du pont de la Machine	Fr. 50,000
--	------------

Arrêté du Conseil Municipal de la Ville de Genève
du 30 Octobre 1883 :

Crédit relatif à l'utilisation des forces motrices du Rhône	» 1,750,000
---	-------------

Arrêté du Conseil Municipal de la Ville de Genève
du 30 Octobre 1883 :

Crédit pour la création du réseau de canalisation à haute pression	» 250,000
--	-----------

Arrêté du Conseil Municipal de la Ville de Genève
du 30 Octobre 1883 :

Crédit pour la construction de l'égout collecteur rive gauche, du pont de la Machine à la place des Volontaires	» 140,000
---	-----------

<i>A reporter</i>	Fr. 2,190,000
-------------------	---------------

	<i>Report</i>	Fr. 2,190,000
Arrêté du Conseil Municipal des Eaux-Vives du 3 mars 1884 :		
Subvention à l'égout collecteur rive gauche . . .	»	60,000
Arrêté du Conseil Municipal de Plainpalais du 29 novembre 1884 :		
Subvention à l'égout collecteur rive gauche . . .	»	10,000
Loi du 31 Mars 1883 modifiée par celle du 16 Janvier 1884 :		
Subvention à l'égout collecteur rive gauche . . .	»	100,000
Arrêté du Conseil Municipal de la Ville de Genève du 11 Novembre 1884 :		
Crédit pour le prolongement de l'égout collecteur rive gauche en amont de la Petite-Fusterie . . .	»	160,000
Loi du 28 Janvier 1885 :		
Subvention aux égouts collecteurs rive gauche et rive droite	»	250,000
Arrêté du Conseil Municipal du Petit-Saconnex du 18 octobre 1885 :		
Subvention à l'égout collecteur rive droite . . .	»	40,000
Convention intercantonale et arrêté fédéral du 17 Décembre 1884 :		
Subvention pour la régularisation de l'écoule- ment du Lac Léman	»	1,105,000
Loi du 10 Octobre 1885 :		
Subvention de l'Etat à l'exécution du prolonge- ment des prises d'eau	»	30,000
Arrêté du Conseil Municipal de la Ville de Genève du 4 Décembre 1885 :		
Crédit pour la construction de l'égout collecteur rive droite	»	200,000
Arrêté du Conseil Municipal de la Ville de Genève du 15 Janvier 1886 :		
Crédit pour le prolongement de la prise d'eau . . .	»	50,000
		<u>Fr. 4,195,000</u>

N.B. — Les trois crédits, d'ensemble fr. 54,000, relatifs au dédommagement à MM. Henneberg & C^{ie} et aux premières études ne sont pas compris dans cette énumération des crédits relatifs aux travaux proprement dits.

EGOUTS COLLECTEURS

L'exécution des collecteurs de la rive gauche a suivi le programme tracé dans le précédent compte-rendu.

Durant l'hiver 1884-1885, le profil à banquettes a été poussé jusqu'à l'angle sud du Jardin anglais; de là, l'embranchement à section ovoïde du quai des Eaux-Vives a été poussé jusqu'à la rencontre du Nant de Jargonnant, et celui du Cours de Rive jusqu'à l'angle du Grand-Quai et de la rue Pierre-Fatio; en outre, dans le quartier de la Coulouvrenière, le collecteur à grande section a été achevé jusqu'à l'aval du bâtiment des turbines. Outre les regards ménagés de distance en distance, il a été établi à l'angle sud du Jardin anglais un escalier et un passage voûté constituant un accès commode de la galerie d'égout, en vue d'en faciliter la visite et de permettre l'entrée des pièces de canalisation de grandes dimensions. Il a été, en outre, ménagé à l'extrémité aval un regard pour le passage du wagon-vanne affecté au nettoyage de l'égout et au transport des pièces lourdes. — Notons enfin qu'une première vanne en vue de l'introduction dans le collecteur des eaux du lac, dont le niveau sera en toutes saisons très supérieur à celui des banquettes, a été placée près de l'épuisoir de la place du Lac. Le tube d'alimentation, de 0,50 de diamètre, produira ainsi une chasse d'eau puissante débouchant au fond de la cuvette.

Vers le milieu de Novembre, les deux tronçons du quai des Eaux-Vives et du Cours de Rive ont été poussés simultanément de l'aval à l'amont, et ils seront l'un et l'autre achevés et mis en service dans les premiers mois de la présente année.

Quant au collecteur de la rive droite, nous n'avons à enregistrer que la convention passée avec l'Etat et la Commune du Petit-Saconnex en vue de l'exécution, à frais communs, d'un égout longeant les quais de la Ville sur tout le développement de la Commune de Genève. La subvention de l'Etat, de fr. 150,000, se trouvait déjà acquise en vertu d'un vote du Grand Conseil du 28 Janvier 1885; de son côté, la Commune du Petit-Saconnex a voté à cette entreprise une subvention de fr. 40,000.

Les travaux pour l'exécution du collecteur de la rive droite ont été commencés le 4 Janvier 1886. Le tronçon amont, du pont de la

Machine à l'Hôtel National, sera vraisemblablement terminé vers les premiers jours de Mai. La partie aval, du pont de la Machine au bas de la promenade de Saint-Jean, sera exécutée l'hiver prochain, simultanément avec la mise à sec du bras droit du Rhône.

CANALISATION DU NANT DE LA SERVETTE

Le Conseil Administratif a, sur l'initiative du Département de Justice et Police, poursuivi des études et des négociations en vue de la régularisation d'un état de choses absolument anormal, et dans les conditions où il se présente actuellement, tout à fait préjudiciable à la salubrité publique. En vertu de ses attributions, telles qu'elles sont limitées par la Constitution, la Ville de Genève aurait pu se désintéresser de cette question et laisser à d'autres le soin de pourvoir à une dépense qui ne s'applique en rien à des voies publiques de la Ville ; mais, s'inspirant de considérations plus larges, le Conseil Administratif a estimé devoir donner à cette entreprise qui intéresse la salubrité d'une région importante de l'agglomération genevoise, son concours le plus actif et l'appui de ses ressources, en exécutant aux frais de la Ville la canalisation du Nant sur tout le parcours où ce cours d'eau emprunte le territoire de la Commune.

Actuellement les négociations sont en bonne voie et il est probable que la convention passée entre l'Etat, la Ville et la Commune du Petit-Saconnex pourra être signée sous peu et soumise au Conseil Municipal, de façon à permettre l'exécution des travaux dans le courant de la présente année.

Cette convention vise les conditions auxquelles la Commune du Petit-Saconnex aura la faculté de raccorder ses égouts à ceux de la Ville.

Tableau N° 2

FORCES MOTRICES DU RHONE

RÉGULARISATION DU LAC LÉMAN ET ÉGOUTS COLLECTEURS

Désignation des Ouvrages.		Évaluation primitive du coût des Travaux conforme aux crédits		Etats de situation provisoires de l'Entreprise et Travaux exécutés directement par la Ville au 31 Décembre 1885		Estimation des travaux restant à faire au 31 Décembre 1885		Dépense totale probable	
1.	Dragages et approfondissements divers	495.800	—	210.575	64	250.000	—	460.575	64
2.	Digue séparative en béton et batardeaux	211.230	—	345.720	51	54.000	—	399.720	51
3.	Radier et vannes de décharge en aval de l'île	58.382	85	65.750	36	2.000	—	67.750	36
4.	Bâtiment des turbines, vannes d'introduction et rateliers supplémentaires	540.708	20	312.806	23	247.000	—	559.806	23
5.	Cinq pompes et turbines, treuils roulants et réservoirs de régularisation	558.469	40	108.364	10	320.000	—	428.364	10
6.	Pont de la Machine et barrage à rideaux, système Caméré	246.000	—	50.000	—	160.000	—	210.000	—
7.	Abaissements des seuils des anciennes machines	14.000	—			14.000	—	14.000	—
8.	Vannage Séchehaye	30.300	—			30.300	—	30.300	—
9.	Restitution de forces aux usiniers	73.180	—	26.793	72	53.180	—	79.973	72
10.	Démolition des immeubles de l'île	197.240	—			197.240	—	197.240	—

11.	Construction d'un quai devant ces immeubles	20.000	—			20.000	—	20.000	—
12.	Canalisations nouvelles	193.767	—	101.935	51	98.064	49	200.000	—
13.	Conduites d'alimentation supérieure et inférieure	114.050	—	121.803	96	3.000	—	124.803	96
14.	Imprévu, épuisements, études, frais généraux et divers	327.805	15	248.718	60	182.300	—	431.018	60
15.	Intérêts des capitaux engagés pendant la construction ¹⁾	154.067	40	62.000	—	88.000	—	150.000	—
16.	Egout collecteur, Rive gauche	570.000	—	555.000	—	415.000	—	980.000	—
17.	Egout collecteur, Rive droite	390.000	—	10.000	—				
		4.495.000	—	2.219.468	63	2.134.084	49	4.353.553	12

A déduire : Moitié des bénéfices, part de la Ville sur les travaux déjà exécutés, suivant tableau d'autre part Fr.

91.525 | 20

Coût probable de l'ensemble des travaux Fr.

4.262.027 | 92

Crédits divers Fr.

4.195.000 | —

Différence ou Insuffisance probable des crédits. . . Fr.

67.027 | 92

¹⁾ Dans le compte d'intérêts des capitaux, ne sont pas compris les intérêts des avances de la Caisse municipale qui proviendront du retard de paiement de la subvention fédérale, l'intérêt de ces avances étant compensé d'autre part.

Tableau N° 3

Budget comparatif du Service des Eaux et Forces motrices de 1884 à 1887

	1884		1885		1886		1887	
	Recettes ¹⁾	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Produit des concessions	225.000	—	225.000	—	250.000	—	284.000	—
Embranchements des concessions	8.000	—	8.500	—	9.400	—	10.000	—
Location de compteurs	—	—	800	—	800	—	1.800	—
Bouches à eau particulières	750	—	700	—	750	—	850	—
Vente de vieux matériaux	1.250	—	500	—	500	—	1.250	—
Vacations	—	—	300	—	300	—	250	—
Bénéfices sur travaux divers	—	—	4.500	—	4.500	—	4.500	—
	<u>235.000</u>	—	<u>240.300</u>	—	<u>266.250²⁾</u>	—	<u>302.650</u>	—
Traitements	—	9.400	—	9.400	—	9.500	—	11.000
Frais Généraux	—	3.000	—	3.000	—	3.000	—	3.000
Chauffage	—	1.000	—	1.000	—	1.000	—	800
Eclairage	—	1.200	—	1.200	—	1.200	—	1.500
Entretien des Bâtiments	—	1.500	—	1.500	—	1.500	—	600
» des Barrages	—	4.000	—	2.000	—	1.000	—	1.000
» des Pompes hydrauliques	—	16.000	—	13.000	—	10.000	—	12.000
» des Pompes à vapeur	—	10.000	—	³⁾ 10.000	—	4.000	—	—
» » Combustible	—	20.000	—	⁴⁾ 30.000	—	12.000	—	—
» de la Canalisation	—	4.000	—	4.000	—	4.000	—	4.000
» des Concessions	—	8.000	—	6.000	—	5.000	—	5.000
» de l'Outillage	—	1.000	—	1.000	—	1.000	—	1.500
» des Compteurs	—	—	—	250	—	250	—	400

» des Bouches particulières	—	—	—	250	—	250	—	100
» des Fontaines	—	3.000	—	3.000	—	3.000	—	2.500
» des Bouches d'arrosage	—	3.000	—	3.000	—	3.000	—	2.800
Etablissement gratuit de concessions	—	5.000	—	5.000	—	—	—	—
Canalisations nouvelles	—	10.000	—	10.000	—	10.000	—	10.000
Fontaines et bouches nouvelles	—	3.000	—	3.000	—	2.000	—	3.000
Outillage neuf	—	1.200	—	1.200	—	1.200	—	1.000
Etablissement de compteurs en location	—	1.500	—	1.500	—	1.500	—	2.000
	105.500	105.500	109.300	109.300	—	—	—	—
Bénéfice net en 1884 Fr.	129.500							
Bénéfice net en 1885 Fr.			131.000					
						74.400		
Intérêt et amortissement des capitaux engagés dans les travaux des Forces Motrices du Rhône soit sur fr. 1,750.000 à 5 ¹ / ₄ pendant 8 mois						61.250		
					135.650	135.650		
Bénéfice net en 1886 après paiement de Mai à Décembre de l'intérêt et amortissement des capitaux engagés dans les travaux des Forces Motrices du Rhône Fr.				130.600				
								62.200
Intérêt et amortissement des capitaux engagés dans les travaux des Forces Motrices du Rhône en 1887, soit sur fr. 2,100,000 à 5 ¹ / ₄								110.250
							172.450	172.450
Bénéfice net en 1887 , après paiement en 1887 de l'intérêt et amortissement des capitaux engagés dans les travaux des Forces Motrices du Rhône Fr.							130.200	

(¹) Non compris l'eau employée pour les services municipaux.

(²) Les recettes de 1885 se sont élevées à fr. 270,754 70.

(³) La dépense d'entretien des pompes à vapeur s'est élevée en 1885 à fr. 17,851 15 }

(⁴) La dépense de combustible pour l'entretien des pompes à vapeur s'est élevée en 1885 à fr. 43,152 85 } **Fr. 61.004 —**

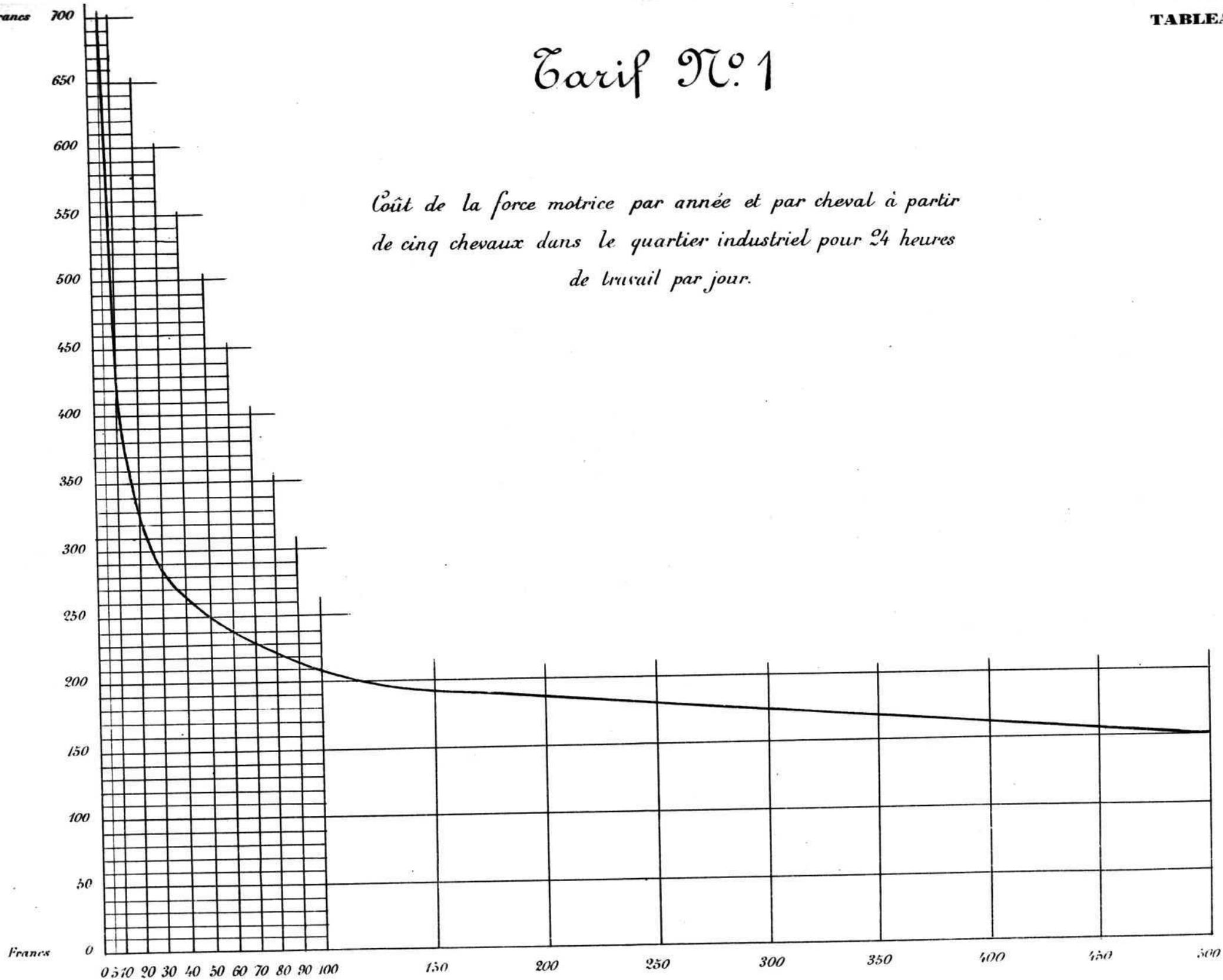
*Travaux d'Utilisation des Forces motrices du Rhône, de Régularisation du Lac
et de Construction des Egouts collecteurs*

Etat sommaire au 31 Décembre 1885

A. Valeur sur situations provisoires des travaux déjà exécutés					2.219.468	63
Dépenses au 31 Décembre 1885 de la Caisse municipale (recettes déduites)				2.186.867	60	
Cautionnement J. Chappuis et C ^{ie} (Retenu sur paiement des installations)				100.000	—	
Montant total des Dépenses				2.286.867		
Dont à déduire : Coût des installations :						
1° Coût du matériel de dragage (prix à forfait)		250.000	—			
2° Coût du matériel d'épuisement et divers.		80.640	—	330.642	—	
				1.956.225	60	
A ajouter : Amortissements sur installations :						
1° Sur matériel de dragage, fr. 0 80 c. par mètre cube sur 70,000 m. c.		56.000	—			
2° Sur matériel d'épuisement et divers 30 % sur fr. 80,642		24.192	60	80.192	60	
Prix de revient approximatif des travaux déjà exécutés				2.036.418	20	2.036.418
Différence, soit bénéfice réalisé par la Régie co-intéressée						183.050
dont moitié, soit fr. 91.525 20 au crédit de la Ville.						43
B. Valeur sur situations provisoires des travaux déjà exécutés				2.219.468	63	
Dont à déduire : Part de bénéfice de la Ville				91.525	20	2.127.943
Coût pour la Ville de Genève des travaux déjà exécutés						2.134.084
Evaluation des travaux restant à faire						4.262.027
Coût probable des travaux						92
Montant des crédits alloués						4.195.000
Différence, soit insuffisance probable des crédits, soit 16 % des crédits.. . . .						67.027
						92

Tarif N° 1

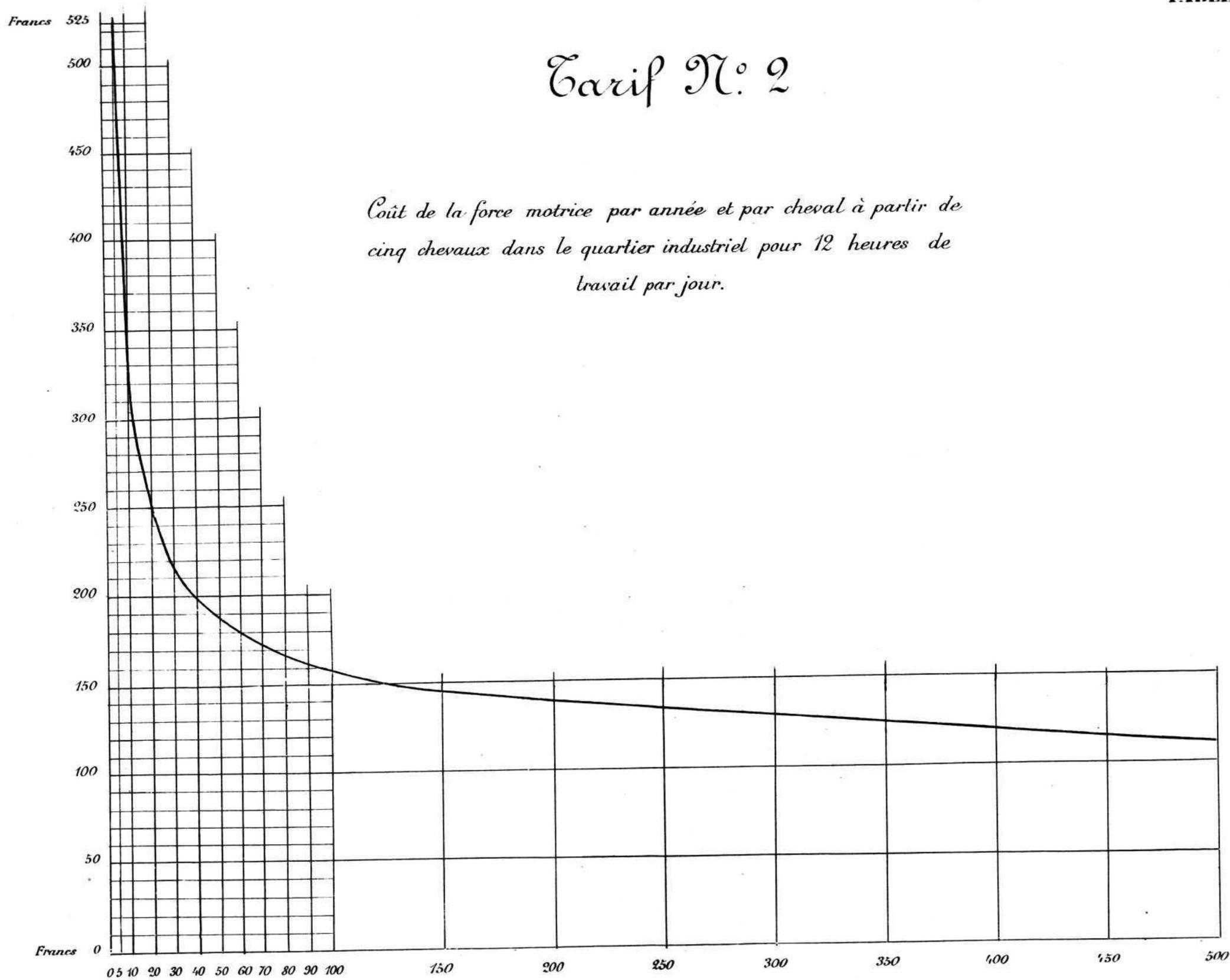
*Coût de la force motrice par année et par cheval à partir
de cinq chevaux dans le quartier industriel pour 24 heures
de travail par jour.*



Force en chevaux de 75 Kilogrammes

Tarif N° 2

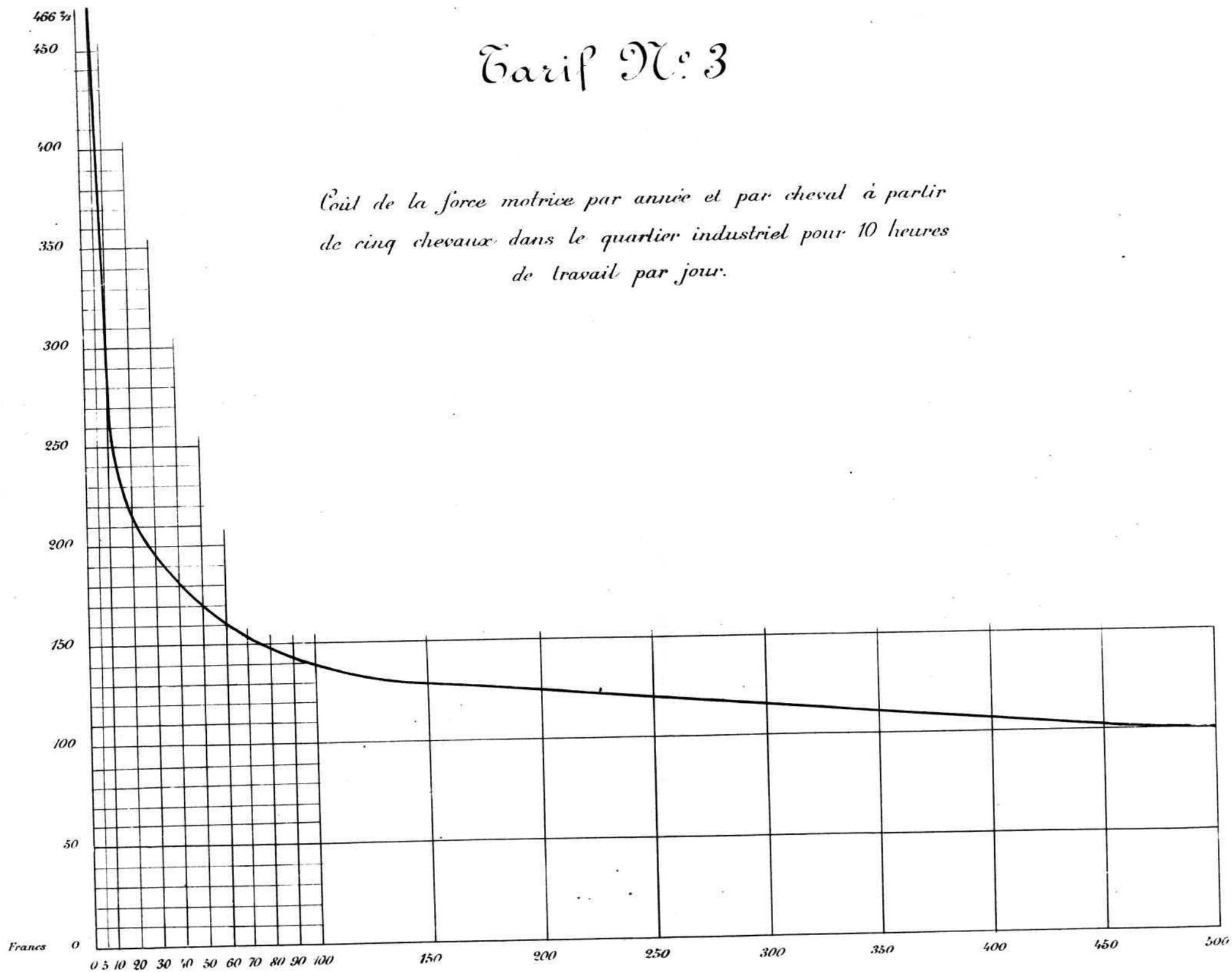
Coût de la force motrice par année et par cheval à partir de cinq chevaux dans le quartier industriel pour 12 heures de travail par jour.



Force en chevaux de 75 Kilogrammètres

Tarif N° 3

Coût de la force motrice par année et par cheval à partir de cinq chevaux dans le quartier industriel pour 10 heures de travail par jour.



Force en chevaux de 75 Kilogrammetres

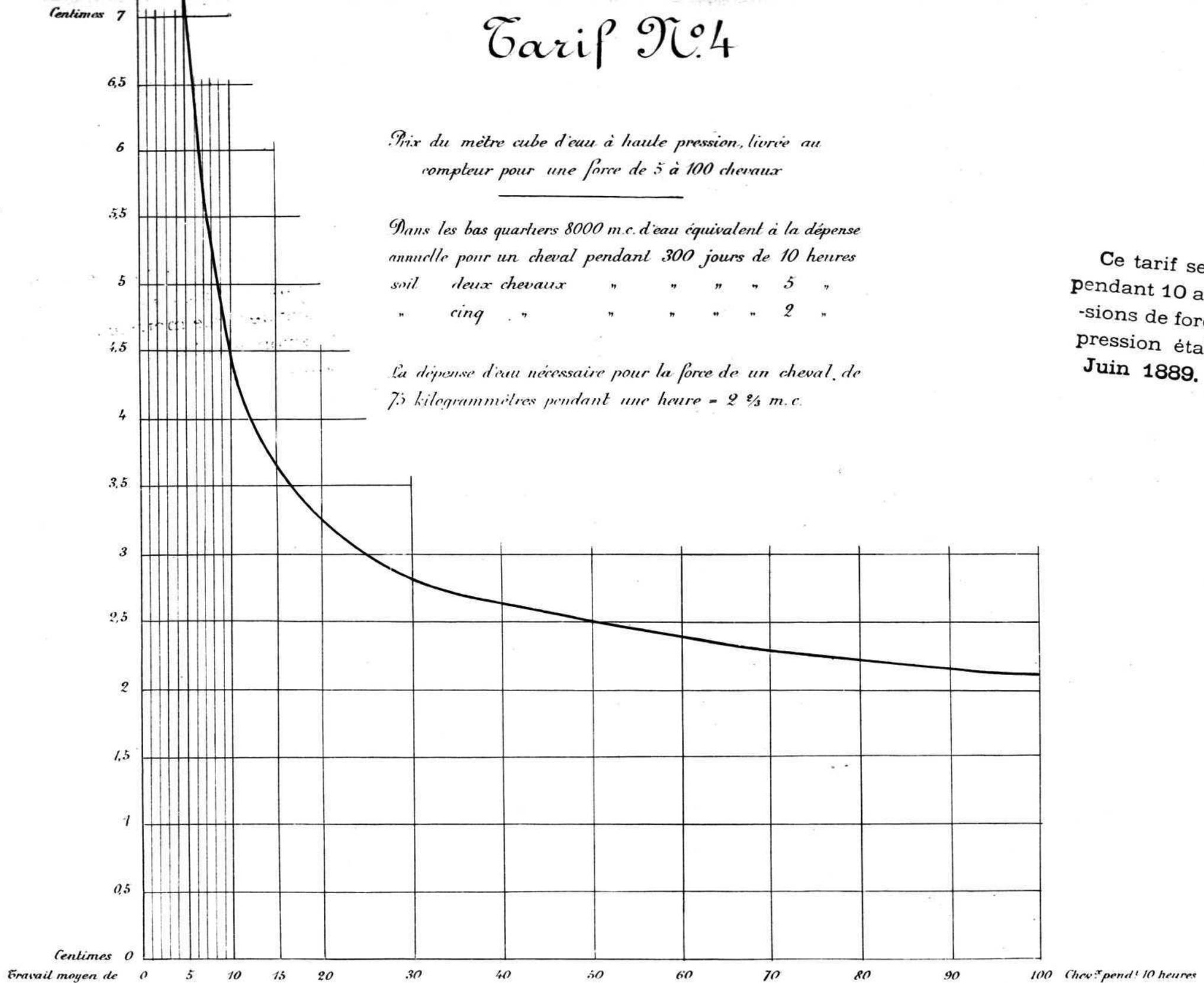
Tarif N° 4

Prix du mètre cube d'eau à haute pression, livré au compteur pour une force de 5 à 100 chevaux

Dans les bas quartiers 8000 m.c. d'eau équivalent à la dépense annuelle pour un cheval pendant 300 jours de 10 heures
 soit deux chevaux " " " " 5 "
 " cinq " " " " 2 "

La dépense d'eau nécessaire pour la force de un cheval, de 75 kilogrammètres pendant une heure = 2 2/3 m.c.

Ce tarif sera réduit de 20 % pendant 10 ans, pour les concessions de force motrice à haute pression établies avant le 30 Juin 1889.



Travail moyen de	0	5	10	15	20	30	40	50	60	70	80	90	100	Chev. pend. 10 heures
Coût en francs de l'heure de marche		0,933	1,20	1,465	1,733	2,264	2,80	3,333	3,856	4,325	4,715	5,16	5,60	
Coût en francs par cheval et par heure		0,186	0,12	0,098	0,085	0,075	0,07	0,066	0,064	0,062	0,059	0,057	0,056	

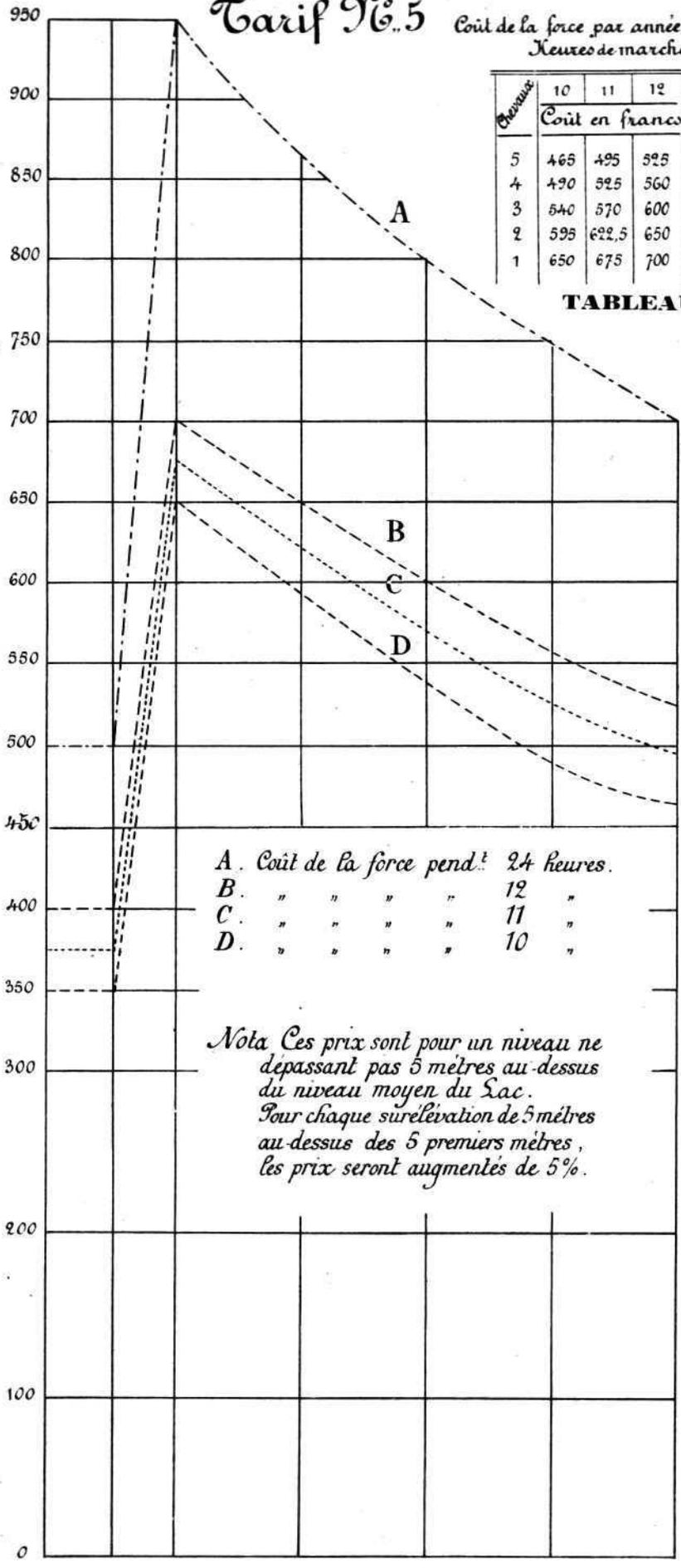
Coût de la force motrice par année et par cheval en dessous de cinq chevaux dans le quartier industriel pour 10, 11, 12 ou 24 heures de travail par jour.

Tarif N° 5

Coût de la force par année et par cheval
Heures de marche.

Chevaux	10	11	12	24
	Coût en francs			
5	465	495	525	700
4	490	525	560	750
3	540	570	600	800
2	595	622,5	650	865
1	650	675	700	950

TABLEAU N° 9.



- A. Coût de la force pendant 24 heures.
- B. " " " " 12 "
- C. " " " " 11 "
- D. " " " " 10 "

Nota Ces prix sont pour un niveau ne dépassant pas 5 mètres au-dessus du niveau moyen du Sac.
Pour chaque surélévation de 5 mètres au-dessus des 5 premiers mètres, les prix seront augmentés de 5%.

Chevaux de 75 Kilogrammes

Tableau comparatif

de l'eau montée par les diverses machines de 1880 à 1885

Mètres ³	1880	1881	1882	1883	1884	1885
8 500 000	<i>Total. 5.480.615,37</i>	6.394.521,3	6.342,914	6.593.164	7.465.370	8.374.186
8 000 000						
7 500 000						
7 000 000						
6 500 000						
6 000 000			<i>Machines à Vapeur</i>			
5 500 000				1 212 308	4 199 426	4 098 402
5 000 000	670 907,37	1 924 295,3	1 855 242			
4 500 000						
4 000 000			<i>Turbine Roy</i>			
3 500 000	2 082 572	2 368 282	1 760 512	2 743 296		
3 000 000						
2 500 000					1 624 704	2 281 984
2 000 000						
1 500 000			<i>Turbine Callou</i>			
1 000 000	2 727 136	2 101 944	2 727 160	2 637 560	1 641 240	1 893 800
500 000						
0						

Explication des Tableaux

*relatifs aux Forces motrices du Rhône, à la Régularisation du Lac
et aux Egouts collecteurs.*

Le premier tableau est la récapitulation des crédits qui ont été successivement votés, pour l'ensemble des travaux, par le Conseil Municipal de la Ville de Genève, par l'Etat de Genève, par les Communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex, par la Confédération et les Cantons de Vaud et du Valais. Le chiffre total de ces crédits, s'élevant à fr. 4,195,000, représente le devis estimatif des travaux proprement dits. Pour avoir la somme totale des crédits relatifs à la question ; il y a lieu d'y ajouter trois crédits votés par le Conseil Municipal de la Ville de Genève dans l'année 1882, à savoir : un crédit de fr. 35,000 pour obtenir de MM. Henneberg et consorts l'abandon de leur demande de concession des Forces motrices du Rhône ; un crédit de fr. 7000 et un crédit de fr. 12,000 pour les premières études et le concours de machines. Ces trois crédits, ensemble fr. 54,000, ajoutés aux crédits indiqués au premier tableau, portent à Fr. 4,249,000 la somme des crédits relatifs à l'ensemble de l'entreprise.

Il y a lieu de rappeler que ces crédits concernent la première période des travaux et un premier réseau de canalisation à haute pression.

Le deuxième tableau énumère, en les groupant, les divers travaux principaux qui ont été successivement devisés et qui ont fait l'objet des demandes de crédits. Ces ouvrages représentent ensemble la valeur de fr. 4,195,000 des crédits demandés.

La première colonne de ce tableau indique la nature des ouvrages devisés.

La deuxième colonne donne l'évaluation primitive du coût des travaux, telle qu'elle ressort des études antérieures (voir fascicules n° III, page 123 et n° IV, page VI).

La troisième colonne représente la valeur, *sur prix de série*, des travaux qui étaient exécutés au 31 Décembre 1885, en régie co-intéressée, entre MM. J. Chappuis et Cie et la Ville de Genève, ainsi que les sommes que la Ville a déboursées directement pour les

travaux, tels que les installations mécaniques, qui ne concernent pas la régie co-intéressée.

La quatrième colonne donne l'estimation approximative des travaux qui restaient à exécuter au 31 Décembre 1885.

Enfin la cinquième colonne, qui est l'addition de la troisième et de la quatrième colonne, représente le coût probable total de l'ensemble des travaux, évalué à fr. 4,262,027 92 après déduction de la moitié du bénéfice réalisé au 31 Décembre 1885, sur les prix de série, par la régie co-intéressée.

La différence entre le coût probable et le montant des crédits alloués, soit 67,027 fr. 92, représente l'insuffisance probable des crédits à la fin des travaux.

Ces évaluations ont été faites aussi exactement que possible; toutefois, vu la nature difficile des travaux à exécuter, elles ne sauraient être considérées comme absolument sûres. Ce n'est qu'une approximation faite en tenant compte de l'expérience acquise.

Les états de situation de l'entreprise ne sont encore que *provisaires*; certains points de détail, qui amèneront quelques réductions sur la somme des situations, seront débattus devant les arbitres, MM. Meyer, ingénieur en chef de la Suisse occidentale, et Stockalper, ancien ingénieur en chef du tunnel du Gothard. Ces deux arbitres ont été désignés d'un commun accord, après la mort de M. Bridel, pour remplacer cet ingénieur si distingué, qui était appelé, par le contrat entre la Ville et MM. J. Chappuis & C^{ie}, à trancher souverainement toutes les divergences d'appréciation.

Le *troisième tableau*, intitulé *Etat sommaire au 31 Décembre 1885*, permet de déduire (lettre A), de la différence entre la valeur sur série des travaux déjà exécutés et le coût proprement dit des travaux, le bénéfice réalisé au 31 Décembre par la Régie co-intéressée, ce bénéfice se répartissant par moitié entre la Ville et l'entrepreneur.

Pour établir approximativement la valeur de ce bénéfice, on a déduit du coût des travaux la valeur d'achat des installations, et l'on a ajouté, d'autre part, l'amortissement des dites installations que doivent supporter, pour leur part, les travaux déjà exécutés.

Sous la lettre B, l'on obtient, en déduisant de la valeur sur série des travaux déjà exécutés, la part de bénéfice de la Ville, et y ajoutant la valeur des travaux non terminés, l'on obtient,

disons-nous, comme dans le second tableau, le coût total de l'entreprise pour la Ville. La différence de ce chiffre avec les crédits alloués représente l'insuffisance des ressources.

Le quatrième tableau établit le budget comparatif du service des Eaux et Forces Motrices de 1884 à 1887.

Les budgets de 1884, 1885 et 1886 sont ceux qui ont été approuvés par le Conseil Municipal. Le budget de 1887 est établi en tenant compte des demandes d'eau et de force assurées, et des réductions de dépenses provenant de la suppression du fonctionnement des machines à vapeur.

Nous avons établi la comparaison entre ces quatre budgets pour faire ressortir le fait important que *dès l'année de mise en marche régulière des nouvelles installations, le budget de la Ville de Genève ne sera aucunement déséquilibré par le service de l'intérêt du capital dépensé.* En effet, l'augmentation de recettes jointe à la diminution de dépense laissent disponible une somme de fr. 110,000 qui représente l'intérêt et l'amortissement au 5 $\frac{1}{4}$ % du capital dépensé par la Ville pour la création des Forces motrices du Rhône, ce capital étant évalué à fr. 2,100,000, soit à fr. 100,000 de plus que les crédits actuellement votés par le Conseil Municipal.

Nous ferons remarquer que la recette de 1886, évaluée à 266,250 francs, est dès maintenant assurée. En effet, les recettes de 1885 ont atteint déjà fr. 270,752 70, soit un chiffre supérieur à la recette présumée pour 1886. Cette augmentation considérable sur les évaluations budgétaires provient de ce que nous avons accepté toutes les demandes de fourniture d'eau, assurés que nous étions de pouvoir, dans un avenir prochain, suffire et au-delà à tous les besoins. Aussi, pour pouvoir satisfaire au service, avons-nous dû faire marcher pendant tout l'été les deux machines hydrauliques à vapeur, dont le coût d'entretien s'est élevé à fr. 61,004, soit à fr. 21,004 de plus que les évaluations budgétaires.

La justification financière publiée dans le Fascicule n° III, pages 125-128, basait la rémunération du capital dépensé, d'une part sur la suppression de dépenses de machines à vapeur, et d'autre part sur une augmentation moyenne annuelle de fr. 11,946 45 des recettes du service des eaux pendant les trois années de la période de construction.

Les recettes de 1882 s'étaient élevées à	Fr. 221,834 40
celles de 1885 ont atteint	» 270,754 70
La différence, soit augmentation de recette, s'élève à.	» 48,920 60
soit, en moyenne, par année fr. 16,306 70.	

Les résultats espérés ont donc été largement obtenus.

Les tableaux 5, 6, 7, 8 et 9 représentent graphiquement les nouveaux tarifs élaborés par le Conseil Administratif pour la vente de la force motrice, soit comme force régulière et constante, soit comme force variable et intermittente.

Afin de pousser à la consommation de force par des avantages exceptionnels, le Conseil Administratif a décidé de faire un rabais de 20 % sur le tarif n° 4 à tout industriel qui demandera de la force dans un délai de trois années.

Les tarifs 1, 2, 3 et 4 ont été approuvés par le Conseil d'Etat, conformément à l'art. 6 de la loi du 30 septembre 1882.

Le dixième tableau représente graphiquement l'augmentation de consommation d'eau pendant les quatre dernières années.

IV

Divers.

SUCCESSION BRUNSWICK.

On se souvient des réclamations d'un sieur Siegfried Weiss, qui avait obtenu du Tribunal civil de la Seine, en juillet 1876, un jugement condamnant par défaut la Ville de Genève à lui payer une somme de fr. 25,000 pour honoraires et rémunération de divers mandats qu'il disait lui avoir été confiés par le Duc de Brunswick. La Ville ayant fait opposition à ce jugement, en soutenant aux termes du traité international du 15 Juin 1869, l'incompétence des tribunaux français, cette fin de non-recevoir fut admise et le sieur Weiss renvoyé devant les tribunaux suisses.

En avril dernier, un avocat de Bruxelles nous avisa qu'il avait été chargé par le sieur Weiss de renouveler ses réclamations précédentes, annonçant que dans le cas où il n'y serait pas fait droit, l'intention de son client était d'actionner la Ville devant les tribunaux genevois.

Un examen attentif du dossier de cette affaire nous ayant convaincus que les prétentions du sieur Weiss ne reposaient sur aucun fondement sérieux, nous répondîmes qu'il était impossible au Conseil Administratif de les prendre en considération. Le sieur Weiss intenta alors à la Ville de Genève devant le Tribunal civil, une demande en paiement de la somme de 108,000 francs, pour honoraires, déboursés et frais relatifs à diverses négociations financières dont l'avait chargé le Duc.

Après une série d'actes de procédure, l'avocat auquel notre adversaire avait confié le soin de ses intérêts ayant cessé d'occuper pour lui, la Ville a obtenu congé-défaut contre le sieur Weiss.

Ce jugement ayant été frappé d'opposition, l'affaire suit son cours.

Une seconde affaire est encore survenue l'année dernière à propos de la succession Brunswick.

Le Conseil Administratif reçut, en juillet dernier, notification d'une dénonciation d'instance faite à la Ville de Genève par le duc de Cumberland et le roi de Saxe, relativement à une cause pendante entre la direction du « *Grossen Waisenhaus* » (orphelinat) demandeur, contre les héritiers du duc Guillaume de Brunswick, défendeurs. La cause avait pour objet la restitution de la terre d'Hedwigsbourg, soit éventuellement le paiement de sa valeur, c'est-à-dire 500,000 marks, plus éventuellement le paiement de 199,200 marks représentant le bénéfice réalisé par leur auteur, en conséquence de la vente de la dite terre. Cette terre était, paraît-il, grevée d'un fidéicommiss en faveur du Waisenhaus pour le cas de l'extinction de la maison ducale; or, le duc Charles-Guillaume-Ferdinand avait vendu la terre en 1769 contrairement à cette clause : la maison ducale s'étant éteinte l'année dernière, les héritiers devaient donc restituer la terre, soit sa valeur, au Waisenhaus. Les héritiers, de leur côté, estimant que la Ville de Genève, légataire universel du duc Charles, serait tenue des obligations incombant à ce dernier vis-à-vis du Waisenhaus, si les prétentions de cet établissement se trouvaient fondées, nous dénonçaient l'instance et appelaient la Ville en garantie.

Le recours des héritiers du duc Guillaume contre la Ville était évidemment exclu par la convention du 7 Mars 1874 portant règlement de comptes entre S. A. le duc Guillaume de Brunswick et la Ville de Genève. Néanmoins, le Conseil Administratif jugea devoir, comme la

Ville l'a toujours fait jusqu'ici, décliner d'une manière absolue la compétence des tribunaux brunswicois en ce qui nous concerne; M. l'avocat Bohlmann fut chargé de représenter la Ville dans ce procès.

L'instance s'est terminée par un arrangement qui met la Ville hors de cause. Le duc de Cumberland et le roi de Saxe ont consenti à payer chacun 75,000 marks à la Maison des Orphelins, et celle-ci, par contre, renonce à toute autre réclamation. Les deux défendeurs ne peuvent exercer aucun recours contre la Ville, car ils devraient d'abord établir qu'ils ont été condamnés, dans le procès, au paiement en dernière instance, et cette preuve ils se la sont rendue impossible par le susdit arrangement, au sujet duquel il n'a d'ailleurs été pris au nom de la Ville aucun engagement quelconque.

MONUMENT BRUNSWICK.

Une sentence arbitrale en date du 2 Décembre 1885, a tranché le différend entre la Ville et M. l'architecte Frel au sujet du monument Brunswick; cette longue et délicate affaire, dont le Conseil Municipal a dû s'occuper à plusieurs reprises, est ainsi terminée. Avant de transcrire ici le dispositif de la sentence, il convient d'en résumer les considérants.

MM. les Arbitres constatent que le monument est solidement fondé et se trouve en bon état de conservation jusqu'au cordon surmontant les arcades qui entourent le sarcophage: tous les joints de l'appareil en pierres de taille sont jusque là intacts.

A partir de ce cordon, des dégradations se sont produites dès 1881, par le fait du mode de construction de la pyramide sur laquelle repose le dé qui supporte la statue du duc. Cette partie de l'édifice est formée d'un noyau en maçonnerie de briques et mortier bâtard, revêtu de dalles de marbre. Le mortier en a été gelé avant d'avoir fait prise, lors d'un froid très vif survenu le 18 Octobre 1879, avant l'époque ordinaire du commencement de l'hiver dans notre pays.

Suivant les Arbitres, les réparations proposées par les premiers experts MM. Reverdin, Camoletti et Veyrassat, très judicieuses en elles-mêmes, ne donneraient pas des garanties suffisantes contre le retour des infiltrations d'eau. Celles que proposait M. Frel sont, suivant eux, mieux entendues et présentent divers avantages.

En ce qui concerne spécialement la responsabilité de l'architecte,

MM. les Arbitres rapellent que ce dernier a dû exécuter le monument d'après un modèle donné, constituant une composition architecturale des plus délicates. Ils jugent en conséquence que M. Franel n'a pu encourir la même responsabilité qui incombe à un architecte ayant toute liberté pour composer son projet, pour l'approprier au climat du pays où il doit être exécuté, et pour donner à toutes ses parties les proportions et les formes qu'il juge convenables pour résister au charges et aux intempéries.

La combinaison adoptée par l'architecte pour la pyramide supérieure était destinée à alléger le poids de celle-ci, en raison du danger qu'il y avait à charger outre mesure les six colonnes torsées qui la supportent : selon MM. les Arbitres, cette combinaison avait sa raison d'être et aurait pu fonctionner d'une façon satisfaisante sans l'intervention d'un cas de force majeure, le gel, inusité à cette époque de l'année. Ils ont donc estimé que M. Franel n'avait pas, soit au point de vue de la construction, soit à celui de la direction et de la surveillance des travaux, commis de faute lourde de nature à engager sa responsabilité — qu'il n'y avait pas lieu, en conséquence, de mettre à sa charge le coût des travaux indiqués dans la sentence, en exécution des plans fournis par lui et modifiés et complétés sur quelques points conformément aux prescriptions de MM. les Arbitres — enfin qu'il suffisait de lui ordonner de livrer gratuitement les dits plans au Conseil Administratif et de se mettre lui-même à la disposition de celui-ci, s'il désirait l'employer pour la surveillance et la direction des travaux de réparation.

La mort de M. Franel, survenue peu de jours après le dépôt du jugement, ne lui a pas permis de compléter ses plans selon les indications de la sentence, et le Conseil Administratif a dû se contenter d'en prendre livraison dans l'état où ils ont été soumis à MM. les Arbitres.

A la sentence était jointe une note séparée, rédigée par MM. les architectes Rouge et Simon, indiquant les procédés à suivre pour exécuter les réparations ordonnées. Les auteurs de cette note estiment d'ailleurs qu'il n'y a pas péril à remettre d'une année ou deux l'exécution des travaux qu'ils proposent, en ayant soin seulement d'exercer une surveillance sérieuse sur l'ouverture des joints de l'appareil à la base de la pyramide.

RAPPORTS AVEC LA COMPAGNIE DU GAZ.

Nous vous avons entretenu l'année dernière de deux dissentiments qui s'étaient élevés entre le Conseil Administratif et la Compagnie du Gaz. Le premier concernait l'interprétation de l'article 5 du cahier des charges de la Compagnie, relatif au règlement des frais qu'entraînent les déplacements de conduites nécessités par les travaux de la Ville. Les deux Administrations ayant, comme nous vous l'annoncions, décidé d'un commun accord de faire trancher cette question par des arbitres, voici le dispositif de la sentence qui a été rendue :

• Nous estimons que les frais de déplacement et de remplacement
• des conduites et tuyaux de gaz, tant publics que particuliers,
• lorsque ces déplacements seront nécessités pour l'usage du
• sol public et pour tout autre motif d'intérêt municipal, doivent
• être à la charge de la Ville de Genève, et ce alors même que la
• Compagnie du Gaz aurait pris la direction des travaux. — Il en
• sera de même des frais d'enlèvement soit de suppression définitive
• de ces tuyaux et conduites. Lorsqu'il s'agira de réinstaller, soit de
• créer à nouveau les canalisations ainsi enlevées, nous estimons
• que les frais devront en incomber à la C^{ie} du Gaz, à titre de tra-
• vaux d'établissement, tels qu'ils sont visés dans l'art. 4 de la con-
« vention du 16 Juin 1856. »

Il résulte de cette décision que les arbitres se sont prononcés en faveur de l'opinion soutenue par le Conseil Administratif ; mais ce n'est là qu'une décision de principe, et dans chaque cas où il y aura doute sur la question de savoir s'il s'agit d'un *déplacement* ou d'une *suppression* de tuyaux et conduites du gaz, il devra être procédé à un arbitrage spécial pour trancher ce point de fait, si les parties ne peuvent s'entendre à cet égard. Quoi qu'il en soit, il y a grand intérêt pour la Ville à voir ainsi fixée, d'une manière authentique, l'interprétation de la disposition contestée.

Quant au second objet en litige entre la Ville et la Compagnie du Gaz, il se rapportait, vous vous en souvenez, Messieurs, à l'éclairage électrique. Sur ce point, aucune solution n'est encore intervenue, la C^{ie} du Gaz n'ayant pas jugé, jusqu'ici, qu'il y eût intérêt pour elle à faire décider la question par les Tribunaux.

Le Conseil d'administration de la Compagnie du Gaz avait décidé en Juin 1883 que le prix du mètre cube de gaz serait réduit à 30 centimes pour l'éclairage et le chauffage domestique, et à 25 centimes pour les usages industriels, les appareils devant être alimentés par une canalisation spéciale et un compteur distinct. Il était en outre accordé un rabais aux consommateurs payant le gaz 30 centimes, dont le compteur pour l'éclairage et le chauffage domestique accuserait au 31 décembre, pour l'année écoulée et pour un même local et un même abonné, une consommation supérieure à 5000 mètres cubes. Ce rabais est de 3 % pour une consommation de 5000 à 10,000 m. cubes, et de 5 % au-dessus de 10,000 m. cubes.

Nous ne profitons de cette faveur que dans une mesure restreinte, par le fait de la multiplicité des locaux où nous consommons du gaz. Mais la Compagnie nous a avisé en décembre dernier que dans le but de faire bénéficier la Ville des réductions de prix rappelées ci-dessus, son Conseil d'administration avait décidé de la considérer comme un seul et même abonné pour tous les bâtiments municipaux éclairés au gaz et placés directement sous son administration, et d'annuler en conséquence la réserve de sa circulaire de Juin 1883 qui mettait obstacle à cette mesure. Cette résolution a eu son effet à partir du 1^{er} Janvier 1885.

Nous nous sommes empressés d'exprimer à la Compagnie du Gaz nos remerciements pour cette libérale extension donnée à sa décision précédente et qui témoigne des sentiments bienveillants dont elle est animée à l'égard de l'Administration municipale.

Les réductions de prix accordées à la Ville par la Compagnie du gaz ont produit pour 1885 une somme totale de fr. 2345,35.

REPLACEMENT DES VITRAUX DU TEMPLE DE ST-PIERRE.

Le Consistoire ayant reçu de la famille de feu Madame Faesch-Micheli la somme de 10,000 fr., et les généreux donateurs ayant exprimé en dernier lieu le désir que cette somme fût employée à la réparation, — ou mieux au remplacement — des grands vitraux de St-Pierre, il a été décidé par le Consistoire de déférer à ce vœu, d'accord avec la ville. Une Commission a été nommée pour étudier le projet de restauration. Elle a jugé qu'il convenait, pour conserver au temple son caractère, de ne pas changer les sujets représentés

par les anciens vitraux ; de plus les parties de ces derniers restées intactes étant de trop peu d'étendue pour pouvoir être avantageusement utilisées, elle a reconnu qu'il y avait lieu de refaire entièrement à neuf les vitraux. Ce travail a été confié à M. Berbig, peintre sur verre, à Zurich.

En ce qui concerne la Ville, le Conseil Administratif s'est engagé à étudier et à faire exécuter la restauration de l'extérieur des six fenêtres, l'enlèvement des barreaux en fer et la pose de nouveaux grillages protecteurs, cette restauration et celle des vitraux ayant tout avantage à être combinées.

Les crédits disponibles pour la restauration du temple de St-Pierre permettent d'exécuter ces travaux sans qu'il soit nécessaire d'y affecter des ressources spéciales.

RESTAURATION DE LA CHAPELLE DES MACCHABÉES.

M^{me} Marie Ador a offert à la Ville, au nom de quelques souscripteurs, de faire exécuter des vitraux, genre ancien, pour les six fenêtres de la Chapelle des Macchabées, sous la condition que, de son côté, la ville ferait procéder aux travaux nécessaires pour approprier cet édifice aux exercices du culte.

Le Conseil Municipal a, par son arrêté du 27 Novembre, accepté avec reconnaissance cette proposition. Les travaux doivent s'exécuter en deux périodes, la première comprenant les travaux destinés à la pose des vitraux, qui doit avoir lieu en automne 1886, — la seconde ceux qui ont plus spécialement pour but l'appropriation de la Chapelle des Macchabées aux exercices du culte. Ces derniers travaux devront commencer au plus tard en Janvier 1889, si la répartition quinquennale de la Caisse hypothécaire permet de faire face à cette dépense.

COMMÉMORATION DE LA RÉFORMATION.

A l'occasion du 350^e anniversaire de la Réformation genevoise, le Conseil Administratif a autorisé le Comité de la fête célébrée en souvenir de cet événement à placer dans le temple de Saint-Pierre, sur le mur du bas-côté, en face du monument d'Agrippa d'Aubigné, une inscription commémorative, dans un encadrement rappelant à

peu près la forme de celui de d'Aubigné. — Le Comité a été pareillement autorisé à placer dans le mur de la sacristie de la cathédrale, au-dessous de l'inscription latine de 1535, une inscription du jubilé de 1835 retrouvée dans Saint-Pierre, et qui, à l'époque, avait été placée quelque part dans le temple, avec la dite inscription latine, à laquelle elle se réfère.

Enfin, sur la demande du Comité, le Conseil Administratif a donné à la rue des Chanoines le nom de *rue Calvin* et à la rue des Philosophes le nom de *rue Farel*. Ces changements de noms ont été approuvés par le Conseil d'Etat.

CONCOURS GALLAND.

C'est l'année dernière qu'a eu lieu le premier des concours institués par M. Charles Galland pour les industries artistiques. Il avait pour objet la gravure et la ciselure. D'un commun accord entre M. Galland et le Conseil Administratif, le Jury a été composé de MM. John Bonnet, André Bourdillon, Albert Cingria, Jean Divorne, Pierre Golaz, Marc Pautex et Alph. Revilliod.

Dix-huit objets ont été présentés au concours. Suivant le préavis du Jury, les récompenses ont été décernées comme suit :

1^{er} prix, 1,200 fr., à M. Georges Hantz, pour un « bonheur du jour. »
2^{me} » 500 » à M. Ph. Rutishauser, p. un plat en fer repoussé.
3^{me} » 300 » à M. Jean Contat, pour incrustations diverses,
bois, ivoire, métal, etc.

Cinq mentions très honorables (médailles d'argent) ont été accordées à MM. Georges Pictet, Dutemps, A. Wendt père, F. Markowski, L. C..., chez M. Pochelon.

Enfin, deux mentions honorables (médailles de bronze) à MM. Karl Dahmen et A. Ruchonnet.

M. Galland a bien voulu prendre encore à sa charge la dépense de ces médailles.

En outre, vu le résultat très satisfaisant de ce concours, M. Galland nous a proposé de rapprocher les époques des concours subséquents, de manière que celui des *émaux* ait lieu en 1886, et celui de la *bijouterie* en 1887. Puis il y aura une autre série en 1888, 1889 et 1890 pour les mêmes branches ou telles autres que le Conseil

Administratif, d'accord avec le fondateur, jugera convenable d'appeler. Le prix de chaque concours sera toujours de deux mille francs, que M Galland s'est engagé à payer chaque année.

Le Conseil Administratif ne pouvait qu'accepter avec empressement cette généreuse proposition. Il l'a fait en exprimant à M Galland sa gratitude pour la sollicitude dont il fait preuve à l'égard de nos industries artistiques. Le Conseil Municipal s'est chaleureusement associé à ce témoignage de reconnaissance.

Nous ne doutons pas que la fondation de M. Galland ne porte tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre.

PRIX AMIEL.

Par un acte en date du 20 Avril 1885, Madame Laure Strœhlin née Amiel a fondé un prix universitaire en souvenir de son frère, notre éminent concitoyen, M. le prof. H.-Fréd. Amiel.

L'Université n'étant pas constituée de manière à administrer elle-même des capitaux, Madame Strœhlin a désiré recourir à l'intervention de l'Administration municipale et la charger de gérer le fonds Amiel, comme elle le fait déjà pour le fonds Disdier, ce que le Conseil Municipal a accepté par un arrêté en date du 8 Mai 1885.

Un arrêté du Conseil d'Etat du 27 Novembre 1885, a de son côté autorisé le Sénat universitaire à accepter les conditions de la fondation de ce prix.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

L'Association des intérêts du commerce et de l'industrie s'est adressée au Conseil Administratif à l'effet d'obtenir que la Ville l'aidât à mettre à exécution son programme. Nous ne pouvions qu'être absolument sympathiques au but poursuivi par l'Association, et nous avons été heureux d'y concourir dans la mesure où cela dépendait de nous.

Suivant le désir du Comité de l'Association, nous lui avons promis de lui concéder gratuitement quelques-uns des concerts que la Ville fera donner l'été prochain. De plus, le Conseil Administratif a fait exécuter un plan de Genève contenant des indications relatives à

nos musées et collections : cinq mille exemplaires en ont été remis à l'Association des intérêts du commerce et de l'industrie pour les faire distribuer comme elle jugerait convenable. En outre, le Conseil Administratif s'est entendu avec le lithographe pour que l'Association pût disposer de la pierre et faire tirer de ce plan, dans un but de publicité commerciale, autant d'exemplaires qu'elle le désirerait, en payant seulement les frais matériels d'impression. Une division du verso a été réservée pour recevoir des annonces, et l'Association peut concéder moyennant rétribution, à ceux de ses membres qui désireront en profiter, la faculté d'user de ce moyen de réclame : cette faveur étant exclusivement réservée à l'Association, celle-ci pourra s'en faire une source de revenu.

Enfin, le Conseil Administratif a consenti à participer, dans la proportion de vingt-cinq pour cent, aux frais de publicité que l'Association pourrait faire dans un but d'intérêt général, le texte des annonces et publications auxquelles s'appliquera cette subvention devant être préalablement soumis au Conseil Administratif.

TRAMWAYS.

La Compagnie des Tramways n'a pas encore pu commencer son service de marchandises entre Genève et Annemasse. Nous n'avons cessé d'insister auprès d'elle pour qu'elle multipliât les démarches afin d'arriver à une solution, comme son intérêt d'ailleurs l'y engageait. Malheureusement, jusqu'ici l'administration française n'a pas obtempéré à ces réclamations réitérées.

La Compagnie a préparé l'organisation et le matériel de ce nouveau service de manière qu'il puisse être ouvert dès que le décret de concession sera rendu. Il faut espérer que ce résultat ne se fera point trop attendre.

ÉTAT CIVIL

Secrétaire : M. H. PANCHAUD.

Budget n° 17, Chapitre II, lettre B.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Voté	Fr. 13,800 —	Voté	Fr. 2,200 —
Dépensé	» 13,500 —	Reçu	» 2,246 60
Dép. en moins	<u>Fr. 300 —</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 46 60</u>

Economie sur le traitement d'un employé.

MARIAGES ⁽¹⁾

		Sur 1884	
		Augmentation	Diminution
Entre :			
Genevois et Genevoises	70	—	13
Genevois et Suisses d'autres Cantons	58	15	—
Suisses d'autres Cantons et genevoises	40	9	—
Genevois et étrangères	44	14	—
Etrangers et Genevoises	40	—	1
Suisses d'autres cantons et Suisses d'autres Cantons	90	19	—
Etrangers et Suisses d'autres cantons	60	4	—
Suisses d'autres cantons et étrangères.	34	—	11
Etrangers et Etrangères	132	7	—
	<u>Total 568</u>	<u>68</u>	<u>25</u>
Augmentation sur 1884			<u>43</u>
			<u>68</u>

(1) Il n'y a point eu de mariages célébrés dans le Bureau de la Rive droite.

Il ressort de ce tableau que les mariages ont été contractés par :

322 Genevois.
372 Suisses d'autres cantons, et
442 Etrangers.

Transcriptions de mariage 180, soit une diminution de 58 sur 1884.

Publications de mariage 793, soit une diminution de 31 sur 1884.

DIVORCES.

		Au profit		
		de l'époux	de l'épouse	des 2 époux
Genevois et Genevoises	8	3	4	1
Genevois et Suisses d'autres cantons	1	—	—	1
Suisses d'autres cantons et Genevoises	9	2	3	4
Genevois et étrangères.	6	3	2	1
Suisses d'autres cantons et Suisses d'autres cantons	6	4	2	—
Suisses d'autres cantons et étrangères	6	3	3	—
Etrangers et Suisses d'autres cantons	—	—	—	—
Etrangers et Genevoises	4	—	—	4
Etrangers et étrangères	4	4	—	—
Total	38	16	14	8

soit une diminution de 13 sur 1884.

NAISSANCES

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1884	
				Augmentation	Diminution
Masculins légitimes	177	281	458	—	24
Féminins légitimes	187	280	467	—	40
Masculins naturels	21	22	43	—	5
Féminins naturels	46	30	46	—	43
	401	613	1014	—	52
Diminution sur 1884				52	—
				52	52

Dans le total des naissances sont compris :

12 jumeaux, soit une augmentation de 3 sur 1884.

10 jumelles, soit une augmentation de 5 sur 1884.

Venus au monde comme suit :

4 fois	3 fois	4 fois
2 garçons	2 filles	1 garçon et 1 fille

Répartition des naissances suivant la nationalité.

		Sur 1884	
		Augmentation	Diminution
Genevois	349	—	16
Suisses d'autres Cantons	284	4	—
Etrangers	411	—	40
Total	1014	4	56

La population de la Ville de Genève étant de 51,537 habitants ⁽¹⁾, la proportion des naissances sur l'ensemble de la population est de 19,67 ‰.

Transcriptions d'actes de naissance : 334, soit une augmentation de 8 sur 1884.

DÉCÈS

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1884	
				Augmentation	Diminution
Masculins	167	212	379	—	58
Féminins	167	215	382	—	101
Morts-nés masculins	8	10	18	—	6
" féminins	40	16	26	7	—
	352	453	805		
	Diminution sur 1884			158	—
				165	165

(1) Population de fait calculée pour 1885 par le Bureau fédéral de statistique.

Répartition des décès suivant la nationalité.

		Sur 1884	
		Augmentation	Diminution
Genevois	323	—	52
Suisses d'autres cantons	188	—	81
Etrangers	294	—	25
Total	805	—	158

La proportion des décès sur la population est de 15,62 ‰.

Les naissances s'étant élevées à 4014

Les décès à 805

L'excédant des naissances sur les décès est de 209

soit un excédant de 260 ‰ sur les décès et de 4,07 ‰ sur l'ensemble de la population.

Transcriptions d'actes de décès : 479, soit une diminution de 87 sur 1884.

Expéditions délivrées par le Bureau de l'Etat-Civil.

Il a été délivré pendant l'année 1885, 1,783 expéditions, savoir :

	Sur 1884	
	Augmentation	Diminution
1,053 actes de naissance.	—	80
333 » de décès	—	42
397 » de mariage	—	16
1,783		
Diminution sur 1884	<u>—</u>	<u>138</u>

Les expéditions d'actes de mariage se divisent comme suit :

	Sur 1884	
	Augmentation	Diminution
Actes antérieurs au 1 ^{er} janvier 1876, délivrés à raison de 2 fr. 50.	107	—
<i>A reporter</i>	107	—

	Sur 1884		
		Augmentation	Diminution
<i>Report</i>	107	16	—
Actes postérieurs au 31 décembre 1875,			
délivrés à raison de 1 fr. 50.	290	—	32
	<u>397</u>		
Diminution sur 1884.		16	—
		<u>32</u>	<u>32</u>

Le produit de ces diverses expéditions s'est élevé à la somme de. Fr. 2,781 50
 Dont il faut déduire le coût de 1,783 timbres à 30 centimes » 534 90
Produit net. Fr. 2,246 60
 soit 149 fr. 60 diminution sur 1884.

Aux 1,783 expéditions payées, il y a lieu d'ajouter :

	Sur 1884	
	Augmentation	Diminution
85 actes de naissance, délivrés gratuitement	40	—
14 » de décès, » »	2	—
22 » de mariage » »	—	3
185 certificats de publications de mariage.	—	65
<u>306 expéditions</u>	<u>42</u>	<u>68</u>
Diminution sur 1884.	56	—
	<u>68</u>	<u>68</u>

Le nombre total des expéditions délivrées en 1885 par le Bureau a donc été de 2089, soit 194 de moins qu'en 1884.

Les opérations du Bureau de l'Etat Civil se résument comme suit pour l'année 1885 :

	Sur 1884	
	Augmentation	Diminution
1 ^o Actes de naissance.	1014	52
2 ^o » de mariage	568	—
3 ^o » de décès	805	158
<i>A reporter</i>	<u>2387</u>	<u>210</u>

	Sur 1884		
		Augmentation	Diminution
<i>Report</i>	2387	43	210
4° Inscriptions de divorces . . .	38	—	13
5° Publications de mariage. . .	793	—	31
6° Transcriptions d'actes de nais- sance	334	8	—
7° Transcriptions d'actes de décès	479	—	87
8° Transcript. d'actes de mariage.	180	—	58
9° Expéditions d'actes de nais- sance, mariage, décès. . .	2089	—	194
10° Livrets de famille	597	—	163
11° Légitimations par mariage. .	45	4	—
12° Id. après mariage.	40	—	8
13° Communications d'office. . .	1630	90	—
Total. . .	<u>8582</u>	<u>145</u>	<u>764</u>
Soit diminution sur le total des opéra- tions de 1884		<u>619</u>	—
Nombre égal . . .		<u>764</u>	<u>764</u>

Durant cette année, le nombre des livrets de famille délivrés a subi une diminution, du fait que les époux mariés depuis trois ans. et d'autres encore, en étaient déjà pourvus.

Le tronc placé dans la salle des mariages, destiné à recevoir les offrandes en faveur de l'Hospice Général, a produit pendant cet exercice la somme de fr. 426 65.

Aucun changement n'a été apporté dans le service du Bureau de la Rive droite, dont la création continue à satisfaire le public.

Dans le domaine administratif, nous nous sommes adressés au Conseil d'Etat, pour lui demander des instructions précises, au sujet des mariages civils contractés par des époux originaires de pays qui ne reconnaissent que le mariage religieux. (Autriche et Russie).

Nous avons déjà auparavant décidé de demander aux dits époux, la déclaration qu'ils étaient bien dans l'intention de faire suivre leur mariage civil d'une cérémonie religieuse, mais nous nous posons la question de savoir ce qu'il adviendrait, si cette formalité n'était pas remplie. Il survint même une circonstance assez embarrassante; nous fûmes, en effet, appelés à enregistrer la naissance d'un enfant dont

les parents avaient contracté un mariage civil, qui n'était pas reconnu dans leur pays d'origine. L'enfant était-il légitime ou non ?

Le Conseil d'Etat, après avoir pris l'avis du Procureur Général et du Département fédéral de l'Intérieur, a approuvé la marche que nous avons suivie, et nous a engagés à attirer sérieusement l'attention des intéressés sur les conséquences qu'ils pouvaient encourir du fait de leur négligence.

A la suite de la lettre du Conseil d'Etat, nous avons établi un formulaire qui est signé par les époux au moment de leur mariage civil, leur rappelant que leur mariage ne sera reconnu ni en Suisse, ni dans leur pays d'origine, s'il n'est célébré à la fois civilement et religieusement. Nous leur faisons prendre l'engagement écrit de satisfaire aux prescriptions de la loi, faute de quoi il ne leur sera délivré aucune expédition de l'acte du mariage civil.

Il y a eu, pendant l'année 1885, cinq mariages civils dans les circonstances que nous venons de rappeler (4 en 1884).

Nous avons pris la liberté d'attirer l'attention du Conseil d'Etat, sur les conséquences, au point de vue de l'état-civil des intéressés, que peuvent entraîner les autorisations de contracter mariage accordées sans que les publications en soient faites au lieu d'origine de l'époux et moyennant une certaine somme déposée en qualité de candidat à la nationalité genevoise.

Il s'est, en effet, présenté le cas d'une personne qui a contracté mariage dans les circonstances sus-énoncées et dont la requête en naturalisation a été refusée. Ce mariage dès lors n'étant pas reconnu dans le pays d'origine de l'époux, il peut en résulter certaines conséquences fâcheuses pour les enfants issus de cette union.

Nous n'avons été appelés à célébrer aucun mariage à domicile pendant cette année. Pour un cas où il y avait danger de mort, nous avons célébré le mariage sans publications préalables, après en avoir obtenu l'autorisation du Conseil d'Etat.

CHAPITRE III

OCTROI ET ENTREPOT DE LA RIVE DROITE

Contrôleur : M. E. DECOR.

Octroi.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 20.			
Voté	Fr. 128,330 —	Prévu	Fr. 680,000 —
Dépensé . . .	» 127,771 50	Reçu	» 659,024 85
Dép. en moins.	<u>Fr. 558 50</u>	Reçu en moins.	<u>Fr. 20,975 15</u>

Aux dépenses, l'économie principale s'est faite sur la lettre *h*, *personnel des veilleurs* : elle a pu être effectuée sans pour cela compromettre le bon fonctionnement du service de surveillance ; — par contre, les lettres *j*, *frais divers* et *l*, *chauffage* sont en augmentation.

Aux recettes, c'est avec regret que nous constatons une aussi forte diminution. Elle est moindre en apparence que celle que nous avons à signaler pour 1884 ; cependant, elle est en réalité plus considérable, si l'on tient compte du fait qu'une somme de 12,000 fr. restée en litige depuis l'année dernière, a été encaissée en 1885, tandis qu'elle concernait effectivement l'exercice précédent.

Voici à titre de renseignement les chiffres de quelques années antérieures.

1876	présumé	Fr. 650,000	perçu	Fr. 685,380 02
1877	»	» 680,000	»	» 646,573 10
1878	»	» 650,000	»	» 631,140 29
1879	»	» 650,000	»	» 665,342 18

1880	présumé	Fr. 650,000	perçu	Fr. 671,835	24
1881	»	» 670,000	»	» 680,801	09
1882	»	» 690,000	»	» 679,967	80
1883	»	» 700,000	»	» 651,994	38
1884	»	» 680,000	»	» 641,584	20
1885	»	» 680,000	»	» 659,024	85

Comme nous l'avons dit plus haut, nous avons porté à l'exercice, dans ce chapitre, une dépense de 5132 fr. 40 concernant les démarches faites en vue du maintien de l'octroi.

	<i>Entrepôt.</i>		
	<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>
Voté	Fr. 41,300 —	Voté	Fr. 9,000 —
Dépensé	» 41,300 —	Reçu	» 6,714 50
		Reçu en moins	<u>Fr. 2,285 50</u>

Les dépenses de l'Entrepôt se composent de traitements d'employés et du loyer payé à l'Etat, elle ne sont donc pas susceptibles de changement. Les recettes, par contre, participent à la moins-value signalée dans le rendement de l'octroi.

Poids publics.

Les poids publics attenants aux bureaux d'octroi sont également en diminution comme les autres branches de recettes. Leur rendement prévu au budget pour	Fr. 7000 —
n'a atteint que	» 6328 40
	Soit en moins <u>Fr. 671 90</u>

OCTROI

Les nominations et mutations suivantes ont eu lieu dans le personnel de l'Octroi :

- MM. Victor, Marc, a été nommé receveur de 2^{me} classe.
- Carrière, Auguste, » » de 3^{me} »
- Blanchet, Jean, » brigadier.
- Barrilliet, Jules » appointé.
- Glanzmann, Thod., » visiteur.
- Guerchet, Léon, » »

Le produit brut de l'Octroi est, en 1885, de 659,024 fr. 76, soit 17,440 fr. 75 de plus qu'en 1884.

Les recettes se décomposent ainsi :

BOISSONS ET LIQUIDES

2,320,089 litres vin du canton.	
264,790 » » des autres cantons de la Suisse.	
264,366 » » des propriétaires genevois dans la zone de Savoie.	
<u>41,721 » » des propriétaires genevois dans le pays de Gex.</u>	
2,860,966 litres, produisant	Fr. 66,681 01
5,781,571 » vins étrangers, produisant	» 188,551 32
1,309,262 » différence sur les dits sortis de l'entrepôt fictif, produisant	» 12,176 56
106,270 » vins de liqueurs, produisant	» 8,647 85
3,273 » différences sur les dits sortis de l'entrepôt fictif	» 189 89
74,233 1/2 bouteilles de vin, produisant	» 8,908 02
117,617 litres vinaigre, produisant	» 2,744 77
2,052 » lies de vin à 2 fr. 33, produisant	» 47 93
3,536 » » à 1 fr. —	» 35 36
2,278,540 » »	» 84,318 75
7,196 bouteilles bière,	» 359 80
37,690 litres cidre	» 753 80
42,165,370 degrés alcool (esprit, eaux-de-vie, etc.) produisant	» 84,330 74
201,094 litres liqueurs, produisant	» 29,837 81
17,925 bouteilles liqueurs	» 3,585 —
Total du chapitre.	Fr. <u>491,168 61</u>

COMESTIBLES.

3,686 bœufs, pesant 2,460,795 kilos, produisant	Fr. 39,372 72
1,443 vaches, » 740,350 »	» 8,884 20
16,452 veaux,	» 30,688 80
<i>A reporter</i>	Fr. <u>78,945 72</u>

	<i>Report</i>	Fr.	78,945 72
15,485 moutons,	produisant	»	9,291 —
61 chèvres,	»	»	30 50
5,813 ¹ / ₂ porcs,	»	»	18,894 09
7,694 kilos viande de porc fraîche,	»	»	615 52
505,893 ¹ / ₂ kilos viande dépecée,	»	»	20,235 74
119,600 kilos viande salée,	»	»	11,960 —
Total du chapitre . . .		Fr.	<u>139,972 57</u>

FOURRAGES.

2,413,150 kilos foin, produisant	Fr.	4,826 30
2,690 bottes de paille, produisant	»	107 60
906,950 kilos paille,	»	1,813 90
1,177,880 kilos avoine,	»	5,185 48
Total du chapitre . . .	Fr.	<u>11,933 28</u>

COMBUSTIBLES.

30,893 stères 9 décistères bois à brûler, produisant	Fr.	15,446 95
97 chars bois à 1 cheval,	»	43 65
Total du chapitre . . .	Fr.	<u>15,490 60</u>

EXPÉDITIONS.

29 carnets d'entrepositaires, produisant . . .	Fr.	72 50
75 duplicatas,	»	7 50
840 scellages.	»	210 —
16,970 déclarations d'entrepôt,	»	169 70
Total du chapitre . . .	Fr.	<u>459 70</u>

RÉCAPITULATION.

Boissons et liquides	Fr.	491,168 61
Comestibles	»	139,972 57
Fourrages.	»	11,933 28
Combustibles.	»	15,490 60
Expéditions	»	459 70
	Fr.	<u>659,024 76</u>

Les différences en plus sur 1884 sont les suivantes :

Sur boissons et liquides Fr. 19,392 61

Il faut en déduire les différences en moins suivantes :

Sur comestibles	Fr. 1258 68	
Sur fourrages	» 6 93	
Sur combustibles	» 570 60	
Sur expéditions	» 115 65	» 1,951 86

En plus en 1885 . . . Fr. 17,440 75

Les recettes se répartissent ainsi entre les différents bureaux :

Contrôle	Fr. 141,638 58
Abattoir	» 110,787 82
Gare	» 108,253 05
Lac	» 61,465 45
Rive	» 48,814 03
Neuve	» 41,605 17
Cornavin	» 41,293 76
Savoises	» 32,256 45
Entrepôt	» 26,245 61
Pâquis	» 25,840 61
Délices	» 13,675 11
Montbrillant	» 4,559 40
Grand-Pré	» 2,589 72
Somme égale	<u>Fr. 659,024 76</u>

Les contraventions relevées en 1885 sont au nombre 156, soit 132 de moins qu'en 1884.

Le produit brut des amendes s'est élevé à 2,143 fr., soit 112 fr. 40 de plus qu'en 1884. Suivant la loi du 9 décembre 1842, les $\frac{2}{3}$ du produit, soit Fr. 1,428 67 ont été payés aux employés saisissants; le $\frac{1}{3}$, soit. » 444 33 déduction faite de la somme de » 270 — allouée à MM. les receveurs pour rédaction de procès-verbaux, a été versé à l'Hospice général.

Somme égale. . . . Fr. 2,143 —

POIDS PUBLICS

Les poids publics attenants aux bureaux d'octroi ont produit :

Cornavin.	Fr. 2,452 20
Rive	» 1,993 20
Neuve.	» 1,882 70
	<hr/>
	Fr. 6,328 10

Soit 366 fr. 50 de moins qu'en 1884.

SUPPRESSION ÉVENTUELLE DE L'OCTROI

Le 17 décembre 1880, M. le Dr Mayor faisait au Conseil Municipal la proposition d'examiner la position financière qui sera faite à la Ville de Genève par la mise en vigueur de l'art. 32 de la Constitution fédérale de 1874, dont le dernier alinéa est ainsi conçu : « Tous les droits d'entrée perçus actuellement par les cantons, *ainsi que les droits analogues perçus par les communes*, doivent disparaître sans indemnité à l'expiration de l'année 1890.

Cette proposition fut appuyée, mais n'aboutit pas ; aussi M. Mayor la reprit-il en 1884, et, sur sa proposition, le Conseil Municipal unanime vota l'arrêté suivant (16 décembre 1884).

« Le Conseil Administratif est invité à faire auprès des autorités compétentes toutes les démarches nécessaires pour obtenir, soit par l'interprétation, soit par la révision des articles 31 et 32 de la Constitution fédérale, que la Ville de Genève conserve la liberté de s'imposer les droits d'octroi indispensables au service du budget. »

Le Conseil Administratif se mit de suite à l'œuvre, pria le Conseil d'Etat de le soutenir dans ses revendications concernant les droits de la Ville, et enfin prépara un volumineux mémoire (février 1885) où toutes les questions relatives à l'octroi sont rappelées et discutées.

Des délégués du Conseil Administratif se rendirent à Berne en février et en juin afin de se concerter avec notre députation, qui fut unanime pour revendiquer les droits de Genève, soit au sujet du maintien de l'octroi, qu'il s'agissait de ne pas confondre avec l'impôt cantonal et protecteur connu sous le nom d'Ohmgeld, soit au sujet de la répartition des deniers provenant de l'élévation des droits sur l'entrée et la fabrication de l'alcool.

Ces deux demandes, même réduites successivement à leur plus simple expression, ont été repoussées par le Conseil national et par le Conseil des Etats.

Cependant, sur les instances réitérées de M. Gavard, député au Conseil des Etats, il a été introduit dans la loi constitutionnelle sur l'alcoolisme un dernier paragraphe ainsi conçu :

• La législation fédérale pourvoira, en outre, à ce que la perte que pourrait entraîner l'application du présent arrêté pour le fisc des cantons ou des communes intéressés ne les frappe que graduellement et n'atteigne son chiffre total qu'après une période transitoire jusqu'à 1895, les sommes à allouer dans ce but devant être prélevées sur les recettes nettes mentionnées à l'art. 32 bis, 4^{me} alinéa. •

Que sera cette subvention, nous l'ignorons ; mais, quel qu'en soit le montant, ce ne sera qu'un cadeau fait à titre gracieux à la Ville de Genève.

Du reste, rappelons-le ici une fois de plus, ce n'est pas l'*octroi*, mais seulement les *droits sur les boissons spiritueuses* que la Constitution a entendu supprimer à partir de 1890, puisque contrairement à la proposition faite d'abolir, en même temps que les Ohmgeld, les *octrois* perçus par les communes, l'Assemblée fédérale se prononça formellement pour la seule suppression des « *droits analogues* » aux Ohmgeld : cette interprétation a d'ailleurs été reconnue dans la dernière discussion des Chambres.

Quant à l'arrêté même sur l'alcoolisme, il a été voté le 25 Octobre 1885 par le peuple suisse avec une majorité d'environ 70,000 voix. Le Canton de Genève l'a repoussé par 8000 voix contre 2000 acceptants.

CHAPITRE IV

ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL

Directeur : M. L. HAAS.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 22.			
Voté	Fr. 38,522 25	Voté	Fr. 113,900 —
Dépensé	» 40,719 40	Reçu	» 110,011 20
Dép. en plus.	<u>Fr. 2,197 15</u>	Reçu en moins.	<u>Fr. 3,888 80</u>

Augmentation de dépenses et diminution de recettes.

Il y a une assez forte augmentation sur les lettres *m, n, o, litière* et *fouillage*, mais la compensation se trouve aux recettes, qui sont en corrélation avec ces mêmes rubriques. Le surplus de l'augmentation porte sur la lettre *f, frais de remplacement*.

Les recettes concernant l'abattage, la triperie et le produit de la vente du fumier sont en diminution sur les prévisions du budget.

Les *droits d'Octroi* sur le bétail sont perçus au bureau de l'Abattoir.

Le *droit d'abattage* a été perçu sur :

4,240 bœufs produisant	Fr. 21,200 —
1,626 vaches »	» 8,130 —
6,452 porcs »	» 45,380 —
17,951 veaux »	» 21,541 20
17,153 moutons »	» 10,291 80
68 chèvres »	» 40 80
<u>47,490 têtes produisant</u>	<u>Fr. 76,583 80</u>

soit 870 têtes et Fr. 1011 90 de plus qu'en 1884.

Le droit d'entrée au Marché a été perçu sur :

2,144 bœufs produisant	Fr.	1,072 —
777 vaches »	»	388 50
2 porcs »	»	— 40
15,708 veaux »	»	3,141 60
13,684 moutons »	»	1,368 40
22 chèvres »	»	2 20
1 cheval »	»	— 50
<u>32,338 têtes produisant</u>	<u>Fr.</u>	<u>5,973 60</u>

soit 104 têtes et Fr. 66 90 de plus qu'en 1884.

Le service du pesage a porté sur :

45,865 pesées et 25,981 bulletins, produisant . . . Fr. 8,285 95

soit Fr. 92 — de moins qu'en 1884.

Le droit de dépôt (ou droit de cheville) a été perçu sur :

131 quartiers produisant	Fr.	163 75
10 veaux »	»	12 —
21 moutons »	»	12 60
89 morceaux »	»	44 50
	<u>Fr.</u>	<u>232 85</u>

soit Fr. 20 75 de moins qu'en 1884.

Les *Ecuries publiques* ont produit Fr. 6,492 85 comme suit :

1,099 bœufs	4449 journées	Fr.	829 80
368 vaches	1116 »	»	223 20
338 chevaux	640 »	»	128 —
1,092 porcs	3600 »	»	360 —
372 veaux	458 »	»	45 80
1,534 moutons	4488 »	»	224 40
2,444 droits de marché		»	555 90
5,361 bottes de foin		»	3,417 30
3,966 pieds (110 m ³) d'engrais		»	708 45
		<u>Fr.</u>	<u>6,492 85</u>

Pendant cette année, il a été délivré :

29,840 quittances d'octroi, d'abattage et de dépôt.

26,200 » de pesage.

26,200 inscriptions au livre de pesage portatif.

23,400 bulletins de sortie.

981 » de laissez-passer.

1,237 quittances d'écurie.

1,161 bulletins d'entrée et de sortie d'écuries.

109,019 expéditions.

On a vu plus haut que l'insuffisance des recettes de l'abattoir, par rapport aux prévisions du budget, a été, pour cet exercice, de Fr. 3,888 80.

Les différences en moins sont les suivantes :

Sur Abattage.	Fr.	5,416 20
Triperie	»	490 —
Glacière	»	852 —
Voirie	»	553 10
Fourrage	»	40 80
	Fr.	<u>7.352 40</u>

Dont il faut déduire les différences en plus :

Sur Magasins et divers loyers	Fr.	690 —	} Fr.	3,463 30
Pesage	»	285 95		
Droit d'entrée au marché	»	473 60		
Ecuries publiques	»	1,792 85		
Dépôt	»	32 85		
Procès-verbaux	»	46 75		
Recettes diverses	»	144 30		
Diminution sur les prévisions du budget	Fr.	<u>3,888 80</u>		

Récapitulation.

Droit d'abattage et d'échaudage	Fr. 76,583 80
Location de la triperie	» 3,160 —
Location de magasins et divers loyers	» 4,090 —
Droit d'entrée au marché	» 5,978 60
Produit du pesage	» 8,285 95
» du dépôt	» 232 85
» de la glacière	» 2,148 —
» des écuries publiques	» 6,492 85
» de la voirie	» 1,746 90
» de la vente du fourrage.	» 559 20
» des procès-verbaux	» 96 75
Recettes diverses.	» 644 30
	<u>Fr. 110,011 20</u>

Observations générales.

En 1884, il a été établi des écuries publiques dépendantes du Marché au bétail. Ces écuries, construites à peu de frais, donnent un intérêt rémunérateur et doivent engager l'Administration à en augmenter l'étendue au fur et à mesure des besoins, qui se font déjà sentir.

Par contre, l'établissement de la glacière, voté en 1883, n'a procuré jusqu'à présent que des déceptions. Le manque de glace en 1883 et en 1884 n'a pas permis de l'utiliser. En 1885, le réservoir a pu être rempli; mais, de trop faibles dimensions, il n'a fonctionné que jusqu'à fin Juin.

L'architecte, M. Schröder, malgré la perte importante qu'il a subie du fait de cette construction défectueuse, dont il était responsable, a offert à la Ville de reconstruire la glacière, en produisant le froid artificiel au moyen du procédé dû à l'invention de notre concitoyen M. Raoul Pictet.

Pour éviter autant que possible tout nouveau mécompte, nous avons mis ce travail en adjudication, et vous avez voté pour cela un crédit de fr. 54,000 — dans la séance du 20 Novembre 1885.

C'est M. Schröder lui-même qui, ayant fait des conditions spéciales pour réparer autant que possible son insuccès, a obtenu l'adjudication de la nouvelle installation. Celle-ci fonctionnera probablement pour cet été.

CHAPITRE V

INSTRUCTION PUBLIQUE BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE

Budget n° 23 à 44.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Dépenses . . .	Fr. 405,420 40	Recettes . . .	Fr. 13,700 —
Dépendé . . .	» 406,362 95	Reçu . . .	» 14,482 —
Dépendé en plus	<u>Fr. 942 85</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 782 —</u>

L'augmentation de dépenses est minime, on trouvera à chaque division de ce chapitre les explications qui lui sont particulières.

Les recettes perçues en plus proviennent uniquement des écolages de l'Ecole d'horlogerie, — les subventions de l'Etat ayant continué à être les mêmes que précédemment.

SECTION I

Ecoles enfantines

Inspectrice cantonale intérimaire : M^{lle} MULLER.

Dépenses.

Budget n° 23.

Voté	Fr. 26,133 35
Dépendé.	» 26,313 55
Dépendé en plus .	<u>Fr. 180 20</u>

Notre cadre de maitresses n'a pas été tenu au complet pendant l'année 1885. Une de ces fonctionnaires avait obtenu un congé pour

raison de santé, une autre était appelée à un service d'inspection. Le service n'en a pas souffert : nous avons eu recours soit à des sous-maîtresses soit à des élèves-maîtresses pour remplacer les absentes.

Les lettres *f*, *fournitures* et *g*, *chauffage* ont, comme les années précédentes, dépassé les prévisions.

Nous avons la satisfaction de voir que le nombre des enfants fréquentant nos écoles tend chaque année à s'augmenter, ce qui prouve de la manière la plus évidente que cette institution rend de grands services à notre population.

Cette année s'est heureusement écoulée sans épidémie d'aucun genre, le nombre des enfants malades a été très restreint; aussi la moyenne de présence a-t-elle sensiblement augmenté; les soins médicaux sont toujours donnés avec dévouement par M. le docteur Olivet.

Le fonds du Comité des anciennes écoles de Saint-Gervais étant épuisé, et le Conseil Administratif ayant acquis la certitude que le service spécial de garde des enfants en dehors des heures réglementaires de l'école avait une importance réelle, il a inscrit régulièrement au budget de 1886, et vous avez voté une somme de 4,000 fr. pour indemnité accordée aux fonctionnaires chargés de ce service supplémentaire.

M. le pasteur Le Fort continue à témoigner à nos écoles une sollicitude dont nous tenons à lui témoigner ici toute notre reconnaissance, en souhaitant que son exemple trouve des imitateurs.

Nos maîtresses continuent à remplir avec zèle et dévouement la mission souvent difficile de surveiller ces jeunes enfants, et chaque année nous constatons une amélioration sensible dans la discipline.

M^{me} de Portugall ayant obtenu une prolongation de congé, M^{lle} Muller a été désignée par le Département de l'Instruction publique pour remplir temporairement les fonctions d'inspectrice des Ecoles enfantines.

M^{lle} Vuagnat, qui, pendant une année, avait été chargée, conjointement avec M^{lle} Muller, des fonctions d'inspectrice, a repris sa place de maîtresse à l'École de Montbrillant.

M^{lle} Dompmartin, complètement rétablie, est rentrée à son poste.

M^{lles} Cornaz, Benoît, Walker, Fournier, Goss et Roquerbre ont été admises à suivre, en qualité d'élèves-maîtresses, les écoles enfantines de la Ville.

M^{mes} Weyermann et Acloque ont été nommées concierges de l'Ecole de la rue du Môle et de celle de la rue d'Italie.

Le Conseil Administratif a pu mettre cette année à exécution le projet qu'il avait formé de réunir le même jour toutes les Ecoles enfantines pour leur offrir, dans notre belle promenade des Bastions, une modeste fête, qui, grâce au concours dévoué de dames et de commissaires spéciaux, a eu un plein succès.

ÉCOLES ENFANTINES

ÉCOLES	Classes	Maitresses	Sous-Maitresses	Inscrits au 1 ^{er} Janvier 1885	Inscrits pendant l'année	Total des inscriptions	Sortis pendant l'année	Élèves restant au 31 Décembre 1885	SEXE		NATIONALITÉ			Moyenne des présences
									Garçons	Filles	Genevois	Suisses	Étrangers	
Rue d'Italie et St-Antoine	5	3	2	199	125	324	112	212	119	93	82	49	81	81 %
Madeleine	3	3	2	169	117	286	120	166	79	87	57	51	58	69 %
Rue des Terreaux . . .	7	6	2	312	225	537	209	328	175	153	127	82	119	76 %
Parc de Montbrillant . .	5	3	2	200	130	330	104	226	118	108	56	68	102	85 %
Pâquis, rue du Môle . .	4	3	2	270	162	432	141	291	133	158	72	94	125	76 %
	24	18	10	1150	759	1909	686	1223	624	599	394	344	485	

SECTION II

Ecoles primaires et Ecoles du soir.

Dépenses.

Budget n° 24.

Voté	Fr. 99,006 50
Dépensé	99,927 25
Dépensé en plus	<u>Fr. 920 75</u>

La dépense qui excède le plus les prévisions est celle qui se rapporte à la fête des Ecoles, et qui comprend d'ailleurs la fête donnée aux Ecoles enfantines aussi bien que celle des Ecoles primaires. — Notre matériel a été complété, et n'exigera dorénavant qu'une dépense moindre, et seulement pour son entretien et pour le tenir au complet.

Le chauffage est resté à peu de chose près dans les limites prévues; l'éclairage, par contre, a notablement dépassé les prévisions.

La dépense pour les traitements des régents et régentes a été conforme aux évaluations budgétaires. Mais il y a eu augmentation sur les traitements des sous-régents, tandis que ceux des sous-régentes sont en diminution. Ces variations échappent entièrement à notre action.

Les Ecoles primaires étant sous la direction exclusive de l'Administration cantonale, nous nous bornons à transcrire ici, comme nous le ferons pour les sections suivantes, les données statistiques que nous a fournies le Département de l'Instruction publique.

ÉCOLES PRIMAIRES

Population des Ecoles de la Ville de Genève à fin Décembre 1885.

Garçons.					
Ecoles	Nombre de classes	Genevois	Suisses d'autres Cantons	Etrangers	Nombre des élèves
Rive (y compris classe de St-Antoine)	7	130	93	126	349
Madeleine	3	44	46	52	142
Pâquis	8	126	96	129	351
Corps-Saints	2	26	14	23	63
B ^d James Fazy et suc- curiales de la Prai- rie, de la r. Argand et de la r. del'Entre- pôt	17	312	190	232	734
Grutli	6	112	47	65	224
Total	43	750	486	627	1863

Filles.					
Ecoles	Nombre de classes	Genevois	Suisses d'autres Cantons	Etrangers	Nombre des élèves
Rive	9	153	139	152	444
Madeleine	3	33	54	54	141
Pâquis	8	120	144	156	420
Corps-Saints	3	49	30	35	114
B ^d James Fazy	14	247	172	237	656
Grutli	7	145	83	77	305
Total	44	747	622	711	2080

Récapitulation.

	Nombre de classes	Genevois	Suisses d'autres Cantons	Etrangers	Nombre des élèves
Ecoles de garçons	43	750	486	627	1863
Ecoles de filles	44	747	622	711	2080
Total	87	1497	1108	1338	3943

ÉCOLES DU SOIR

	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Madeleine — Classe de jeunes gens âgés de plus de 18 ans	1	22
<i>Jeunes garçons.</i>		
Rue de Malagnou	2	63
Grutli	1	22
Boulevard James Fazy	2	60
Pâquis	1	59
Total	6	204
Rue de Malagnou — Classe de jeunes per- sonnes âgées de plus de 18 ans	1	11
<i>Jeunes filles.</i>		
Rue de Malagnou	1	15
Boulevard James Fazy	1	26
Pâquis	1	23
Total	3	64

Le Conseil Administratif a écrit au Conseil d'Etat pour lui signaler le grand nombre d'enfants que la Commune de Plainpalais envoyait dans les établissements scolaires de la Ville et pour demander que celle-ci fût indemnisée de l'accroissement de dépense qui en résultait pour elle.

Cette réclamation, transmise au Conseil Municipal de Plainpalais, a fait de la part de M. le maire de la dite Commune l'objet d'une réponse dans laquelle il constatait que « des enfants habitant la route de Carouge, les Petits-Philosophes, le chemin Neuf, etc., avaient été autorisés par le Département de l'Instruction publique à suivre l'Ecole du Grütli, quoique l'Ecole de Plainpalais eût assez de place pour les recevoir », mais M. le maire ajoutait que le Département refuserait dorénavant ces autorisations et obligerait les enfants à fréquenter l'Ecole de la route de Carouge.

En prenant acte de cet engagement, le Conseil Administratif a tenu à ce qu'il fût expressément entendu qu'à l'avenir la Commune

de Plainpalais devrait payer à la Ville une somme fixe, à déterminer d'un commun accord, pour chacun de ses ressortissants autorisé à profiter des établissements scolaires urbains.

D'accord avec le Département de l'Instruction publique, quelques salles du Collège de la Prairie, qui ne devaient pas être immédiatement utilisées, ont été affectées à l'installation provisoire de classes primaires, afin de permettre le dédoublement de certaines classes de l'Ecole du boulevard James Fazy, qui étaient encombrées. Il a été convenu qu'un certain nombre d'enfants de la Commune du Petit-Saconnex — douze au maximum — seraient reçus dans ces classes.

A teneur de la loi du 30 Octobre 1884 : « la surveillance des écoles primaires pour tout ce qui est relatif à l'état moral, à la discipline extérieure, l'état sanitaire et hygiénique, au matériel, à l'entretien et à la fréquentation des Ecoles est confié dans chaque commune à l'Autorité municipale. Cette surveillance est exercée dans la Ville de Genève par le Conseil Administratif, et dans les autres communes par les maires et adjoints. En outre, les Conseils Municipaux peuvent adjoindre à ces autorités des délégués choisis chaque année dans leur sein. Les conseillers municipaux peuvent en tout temps visiter les écoles de leur commune respective. »

En conformité de cette disposition, le Conseil Municipal de la Ville de Genève a décidé de déléguer dix de ses membres pour former une Commission de surveillance des Ecoles primaires de la Ville. Ont été désignés à cet effet :

MM. Bonneton, Cardinaux, Cherbuliez, Deshusses, d'Ivernois, Dufaux, Fleutet, Mayor, Rambal et Rivoire.

Pour l'exécution de son mandat, la Commission a divisé les Ecoles primaires et enfantines de la Ville de Genève en cinq groupes, à chacun desquels sont préposés deux de ses membres. Voici cette répartition :

Groupe N° 1.

MM. Bonneton et Cherbuliez :

Ecole enfantine de Saint-Antoine.

- primaire de Saint-Antoine, une classe sous le Collège.
- " rue de Malagnou (garçons et filles).
- enfantine rue d'Italie.

Groupe N° 2.

MM. Deshusses et Patru (remplaçant M. Cardinaux) :

Ecole primaire de la Madeleine (garçons et filles).

- enfantine de la Madeleine »
- primaire du Grütli »

Groupe N° 3.

MM. Rivoire et Fleuret :

Ecole enfantine rue Necker (Ecole d'horlogerie).

- primaire rue des Corps-Saints.
- » rue Argand.
- enfantine parc de Montbrillant.

Groupe N° 4.

MM. Rambal et Dufaux :

Ecole primaire boulevard James Fazy, dont 3 classes au Collège de la Prairie.

Groupe N° 5.

MM. d'Ivernois et Mayor :

Ecole enfantine rue du Môle.

- primaire des Pâquis, rues de l'Ecole et Entrepôt.
- » une classe rue de l'Entrepôt N° 1.

SECTION III

Ecole industrielle et commerciale.

Dépenses.

Budget n° 25.

Voté Fr. 9200 —

Dépensé » 9787 —

Dépensé en plus. Fr. 587 —

L'excédent, comme dans les années précédentes, porte principalement sur l'éclairage.

Année scolaire 1884-1885.

Le nombre de 141 élèves réguliers qu'a compté l'école a été réparti de la manière suivante :

Division inférieure.

1 ^{re} année	41	}	68
2 ^{me}	27			

Division supérieure.

1 ^{re} année (section industrielle)	15	}	38	}	73
" (section commerciale).	23					
2 ^{me} année (section industrielle)	41	}	26		
" (section commerciale).	15					
3 ^{me} année (section industrielle)	4	}	9		
" (section commerciale).	5					
Total				<u>141</u>		

Les 351 inscriptions prises par les externes se classent de la manière suivante entre les différentes branches d'enseignement et les deux divisions dont se compose l'école :

Arithmétique	52
Algèbre	49
Géométrie	16
Dessin industriel et artistique	51
Correspondance et tenue de livres	56
Chimie	15
Histoire naturelle	2
Droit civil et commercial élémentaire	6
Physique	6
Mécanique	1
Français	50
Allemand	41
Anglais	19

A reporter 334

	<i>Report</i>	334
Modelage		4
Géographie		8
Economie politique.		3
Hygiène		1
Instruction civique		1
	Total	<u>351</u>

SECTION IV

Ecole complémentaire de jeunes filles.

Dépenses.

Budget n° 26.

Voté	Fr. 5570 25
Dépendé	<u>5706 75</u>
Dépendé en plus.	<u>Fr. 136 50</u>

Le nombre des élèves, pour l'année Octobre 1884 à Avril 1885, a été de 126. C'est une différence, *en plus*, de 21 sur l'an dernier.

Ce total s'est réparti, comme suit, dans les 3 années d'études que comprend l'Ecole :

	Genevoises	Suisses d'autres Cantons	Etrangères	Totaux	Moyenne d'âge
1 ^{re} année	25	18	25	68	14 ans 4 mois
2 ^{me} .	19	5	40	34	15 . 9 .
3 ^{me} .	13	2	9	24	18 . —
Totaux	<u>57</u>	<u>25</u>	<u>44</u>	<u>126</u>	

105 jeunes filles ont suivi les cours comme élèves régulières, 21 en qualité d'externes.

Sur cet ensemble, 47 se préparaient aux professions suivantes : 28 tailleuses, couturières, lingères ; 8 commerçantes ; 3 modistes ; 3 repasseuses ; 3 dans la fabrique ; 2 institutrices ; 79 étaient encore sans profession.

La marche de l'Ecole a été particulièrement satisfaisante, tant pour la conduite que pour le travail et les progrès.

Pour l'année courante, le chiffre des élèves accuse une nouvelle augmentation de 19.

SECTION V

Ecole d'horlogerie.

Directeur : M. Ed. SORDET.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté.	Fr. 52,500 —	Voté.	Fr. 6,000 —
Dépensé	» 52,319 95	Reçu	» 6,782 50
Dép. en moins	<u>Fr. 180 05</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 782 50</u>

Les recettes se répartissent comme suit :

Classe de blanc.	Fr. 782 50
» remontoirs.	» 1,177 50
» cadratures	» 835 —
» finissages	» 1,265 —
» échappements.	» 1,347 50
» mécanique	» 1,375 —
Somme égale	<u>Fr. 6,782 50</u>

Aux dépenses, quelques rubriques offrent une économie. Les cours théoriques, par contre, accusent une augmentation.

Commission de surveillance.

M. RUTISHAUSER, délégué du Conseil Administratif, président ;
MM. BALLAND, Emile ; BLANVALLET ; CHEVALLIER, Louis ; GLASER,
Marc ; HAAS, Charles ; HUGUENIN-SAVOIE ; LEGRANDROY, William ;
MARTIN, Louis ; MONARD Jules ; MONARD Fritz ; PAILLARD, Ch.-H. ;
PASCALIS, Charles ; PIGUET, Fritz ; RIVOIRE, J.-F.-H. ; ROUGE, Gabriel-
Marc ; SECHAYE-COLOMB ; THURY, Emile.

Pour l'École d'horlogerie et les Ecoles d'art, de même que pour l'Académie professionnelle (Fondation Bouchet) nous ne consignons ici que quelques détails plus spécialement administratifs, renvoyant ce que nous avons à dire sur la marche générale de ces écoles au compte rendu qui sera présenté, selon l'usage, à la fin de l'année scolaire, dans la cérémonie de distribution des prix.

Le directeur de l'École s'est occupé en 1885 de l'importante question relative à l'enseignement de la fabrication par les procédés mécaniques, et il croit pouvoir assurer que notre classe de mécanique sera en mesure d'exécuter, sur ses ressources ordinaires, tout l'outillage, sauf peut être deux ou trois outils spéciaux dont la fabrication nous demanderait trop de temps.

Le Conseil Administratif avait décidé en 1884 la création, sous forme d'écolages, de quatre bourses en faveur d'élèves genevois méritants et peu fortunés.

La première de ces bourses avait été allouée en 1884 ; il en a été accordé une nouvelle l'année dernière.

Le terme du Concours sur l'organisation d'une école d'horlogerie avait été fixé au 30 Octobre 1885. Seize mémoires ont été présentés pour y prendre part.

Le jury chargé d'apprécier ces travaux a été composé de :

- MM. RUTISHAUSER, délégué du Cons. Administratif, *président*.
- BADOLLET, fabricant d'horlogerie.
- BALLAND, conseiller municipal.
- DECRUE, conseiller municipal.
- GAUTHER, directeur de l'Observatoire.
- PERRET, ingénieur à Neuchâtel.
- PHILIPPE, fabricant d'horlogerie.
- THURY, professeur.

Le Jury déposera prochainement son rapport.

SECTION VI

Ecoles d'Art.

I

Ecole des Beaux-Arts.

Directeur : M. Barthélemy MENN.

COMMISSION :

M. RUTISHAUSER, délégué du Conseil Administratif, président. —
MM. DARIER, Charles. — DECRUE, Paul. — DELAPEINE, Samuel. —
DUBAUX, Marc. — FURET, Francis. — GLARDON-LEUBEL. — POGGI,
François. — RAVEL, E.-John.

Dépenses.

Voté	Fr. 10,900 —
Dépensé	8,275 70
Dépensé en moins . . .	<u>Fr. 2,624 30</u>

La dépense s'est élevée, en réalité, à une somme supérieure à celle indiquée ci-dessus ; mais les réserves des années antérieures ayant atteint un chiffre assez élevé, nous avons disposé d'une partie, en laissant subsister néanmoins une somme suffisante pour faire face aux dépenses imprévues qui pourraient se présenter, le budget annuel continuant à pourvoir aux dépenses ordinaires. La réserve est ainsi réduite à fr. 2,030.

II

Ecoles moyennes de dessin.

COMMISSION :

MM. RUTISHAUSER, Président. — BOURDILLON, André. — CAMUZAT.
— DARIER, Charles. — DECRUE, Paul. — GAUTIER, Adolphe. — RAMSER,
Rodolphe. — SIMONET, Jean-Louis. — VAILLY aîné.

Voté	Fr. 38,850 —
Dépensé	• 37,625 45
Dépensé en moins . . .	<u>Fr. 1,224 55</u>

Quelques-unes des rubriques ont dépassé le crédit qui leur était alloué ; d'autres ne l'ont pas atteint. Dans les premières, nous indiquerons l'achat et le renouvellement de modèles, pour lesquels la réserve a dû être employée, — l'éclairage des salles de garçons, — et le service des fours de céramique.

III

Ecole spéciale d'art appliqué à l'industrie.

COMMISSION :

MM. RUTISHAUSER, Président. — BONNET, John. — CHOMEL, Francis. — GOLAY, Emile. — MARTIN, Louis. — PLOJOUX, M.-Samuel. — POGGI, François. — RAMBAL, Laurent. — RAMSER, Rodolphe. — SIMONET, Jean-Louis.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget, n° 27.		Allocation de l'Etat.	
Voté	Fr. 9,250 —	Voté	Fr. 3,000 —
Dépensé	• 9,244 —	Reçu	<u>• 3,000 —</u>
Dépensé en moins	<u>Fr. 6 —</u>		

Il a été pris sur la réserve une somme de fr. 682 50 pour *Collections de modèles*, qui dépassaient le chiffre inscrit au budget. La réserve est de fr. 650 à nouveau.

M. Henri Hébert a été nommé professeur à l'Ecole des demoiselles, en remplacement de M. Gillet. Nous lui avons, en outre, confié la direction pédagogique des deux degrés préparatoire et moyen, afin d'assurer, dans l'Ecole des demoiselles, l'unité d'enseignement et l'application uniforme des règlements et programmes.

Le Comité de l'œuvre de Viollet-Le Duc a bien voulu nous faire don, pour la bibliothèque de l'Ecole spéciale d'art appliqué à l'industrie, d'un exemplaire du recueil des dessins et compositions de l'éminent architecte.

SECTION VII

Ecole de gymnastique.

Inspecteur des locaux de gymnastique : M. B. DAVID.

Budget n° 31.

Voté Fr. 800 —

Dépensé 800 —

Cette somme de 800 francs forme la part de la Ville dans le traitement du maître de gymnastique. Tout ce qui concerne cet enseignement est de la compétence exclusive de l'administration cantonale.

SECTION VIII

Collège de Genève.

Dépenses.

Budget n° 32.

Voté Fr. 7,050 —

Dépensé 7,174 25

Dépensé en plus Fr. 124 25

Ce petit excédent porte principalement sur la dépense du chauffage.

Les données qui suivent ne se rapportent qu'au Collège de St-Antoine, la succursale de la Prairie n'ayant été ouverte que pour la nouvelle année scolaire.

COLLÈGE DE GENÈVE 1884-1885

		Élèves inscrits	Genevois	Suisse d'autres cantons	ÉTRANGERS		Retirés avant la fin de l'année	
					Français	d'autres pays		
Classe préparatoire		102	65	14	14	9	4	}
2 divisions parallèles								
Section classique 6 classes comprenant chacune deux divisions parallèles	I.	58	35	6	11	6	4	} Proportion des élèves genevois un peu plus du 65 %.
	II.	68	48	11	4	5	4	
	III.	87	62	9	9	7	5	
	IV.	77	47	16	6	8	3	
	V.	94	61	7	13	13	3	
	VI.	101	64	16	15	6	7	
Section industrielle et commerciale	I.	14	5	3	4	2	2	} Proportion des élèves genevois un peu plus du 50 %.
	II. (2 div.)	53	28	12	6	7	7	
	III. (2 div.)	68	37	10	14	7	11	
	IV. (3 div.)	115	62	21	29	3	17	
	V. (4 div.) (réduites à 2 temporaires)	140	71	28	33	8	9	
	VI. (2 div.)	111	52	24	28	7	11	
		1088	637	177	186	88	84	

SECTION IX

Fondation Bouchet.

Directeur de l'Académie professionnelle : M. Aimé BOUVIER.

Dépenses.

Budget n° 33.

Voté	Fr. 4000 —
Dépendé	» 5991 80
Dépendé en plus	» <u>4991 80</u>

Nous devons entrer ici dans quelques explications :

La dépense s'est élevée en réalité à	Fr. 12,528 90
il faut en déduire les sommes suivantes :	
Subvention versée par la Confédération	Fr. 4000 —
Écolages payés par les élèves	» 510 —
Emploi d'une somme créancière des exercices précédents	» 2027 40 » 6537 40
	Fr. 5991 80
Somme allouée par le budget de 1885	» 4000 —
Excédent de dépenses	<u>Fr. 4991 80</u>

qui a été porté à Résultats généraux et compris dans le compte de l'exercice.

L'expérience de cette année a prouvé une fois de plus que le Conseil Administratif avait été bien inspiré en donnant aux cours de la Fondation Bouchet leur organisation actuelle. En effet, le nombre des auditeurs qui se sont inscrits, l'intérêt qu'ils ont apporté aux leçons, la faveur dont jouit la nouvelle institution dans la population ouvrière montrent que l'Académie professionnelle est maintenant entrée dans une bonne voie.

Ainsi que le dit le programme publié en 1885, l'Académie professionnelle a un double but :

1° Fournir dans le domaine de l'instruction générale les notions qui sont d'un usage journalier et d'une nécessité absolue dans quelque profession que ce soit :

2° Donner un enseignement professionnel pratique, visant plus spécialement certains métiers et de nature à perfectionner le goût et les aptitudes de ceux qui les exercent.

L'enseignement consiste : 1° en leçons données à un point de vue essentiellement pratique et portant soit sur des branches de l'instruction élémentaire, soit sur des notions scientifiques appliquées à l'industrie ; 2° en conférences populaires destinées à vulgariser certains sujets scientifiques ; 3° en cours pratiques et professionnels s'adressant spécialement aux ouvriers de tel ou tel métier.

Jusqu'ici les cours ont eu lieu pendant l'hiver, en deux séries, l'une avant, l'autre après le nouvel an. Peut-être y aura-t-il lieu, à l'avenir, d'organiser certains enseignements spéciaux pendant la belle saison. A cet égard, nous nous laisserons guider par les besoins qui se manifesteront.

Les cours de la 1^{re} série de l'année 1885 étant la suite de ceux donnés dans les derniers mois de l'année 1884, il en a été déjà parlé dans le rapport de l'an dernier. Nous n'avons que peu de chose à ajouter à ce qui a été dit.

Ces cours ont réuni un total de 260 auditeurs, dont 105 genevois, 80 suisses d'autres cantons et 75 étrangers.

Sur ces 260 auditeurs, 91 sont dans le commerce, 44 sont mécaniciens ou serruriers, 19 appartiennent à l'industrie du bâtiment, 30 appartiennent à la fabrique, les autres exercent divers métiers.

Les cours suivants ont été organisés :

Ecole de la rue de Malagnou.

Dessin	57 inscriptions
Arithmétique	28 »
Comptabilité	43 »
Français	20 »

Ecole d'Horlogerie.

Dessin technique	39 inscriptions
Arithmétique	35 »
Français	25 »
Comptabilité	58 »
Géographie commerciale	40 »

A reporter 197 inscriptions

	<i>Report</i>	345 inscriptions
Mécanique	28	•
Physique	22	•
Chimie	49	•
Calligraphie	29	•
Sténographie	59	•
	<hr/>	
	En tout	<u>532</u> inscriptions.

D'autre part, il a été donné par M. Emile Yung un cours public de Géologie, au Musée Rath, qui a constamment réuni un nombreux auditoire.

MM. Wartmann, docteur, Emile Yung, William Rosier et Georges Favon ont fait, à l'amphithéâtre de l'École d'Horlogerie, un certain nombre de conférences fort appréciées du public.

Une observation à faire, c'est que, dans la plupart des cours, le nombre des auditeurs a été en diminuant dans une proportion variant suivant les objets d'enseignement. Néanmoins l'arithmétique, la sténographie, la calligraphie, la chimie et le dessin d'ornement ont conservé jusqu'à fin un chiffre d'élèves sensiblement plus considérable que les autres enseignements. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les causes qui influent ainsi sur la fréquentation des différents cours. Qu'il nous suffise de dire que c'est là un point dont la direction se préoccupe sérieusement.

Dans le courant du mois de Juillet, M. Dussaud s'est vu, par suite du mauvais état de sa santé, dans l'obligation de renoncer à ses fonctions de directeur de l'Académie professionnelle. C'est avec un vif sentiment de regret que nous avons enregistré cette démission. M. Dussaud s'était acquis des titres indiscutables à la reconnaissance de l'Administration municipale par le concours éclairé et judicieux qu'il lui avait apporté dans l'organisation de la nouvelle institution. Pénétré des services importants qu'elle pouvait rendre à notre population ouvrière, il s'appliquait sans cesse à la perfectionner et à la mettre toujours plus en harmonie avec les besoins de ceux auxquels elle était destinée. Si elle est aujourd'hui dans une voie relativement prospère, c'est à ses efforts et à son dévouement qu'elle en est en grande partie redevable.

A la suite de cette démission, le Conseil Administratif a confié la direction de l'Académie professionnelle à M. Aimé Bouvier qui

lui a paru parfaitement apte — et les faits sont venus le prouver — à continuer l'œuvre commencée par M. Dussaud.

ANNÉE 1885-1886.

Les cours ont eu lieu en deux séries s'étendant, l'une du 19 Octobre au 12 Décembre, l'autre du 7 Janvier au 4 Mars 1886.

Ils ont réuni 330 auditeurs, qui se sont répartis dans les différents cours de la manière suivante :

Français	55
Arithmétique.	30
Géographie commerciale	17
Mécanique	15
Chimie	20
Comptabilité	46
Dessin.	105
Ecriture	12
Cours de coupe pour les ouvriers tapissiers	64
Cours pour les ouvriers tailleurs	64
	<hr/>
	428

En tout 428 inscriptions.

La plupart des cours ont compté un nombre d'inscriptions un peu inférieur à l'an dernier. En revanche, MM. les professeurs sont unanimes à constater qu'il y a eu un progrès sensible au point de vue de l'assiduité. Une proportion notable des élèves a persévéré jusqu'à la clôture des cours.

Un fait à noter, c'est que l'enseignement pratique organisé spécialement pour les tapissiers et les tailleurs a été accueilli avec une vive satisfaction par ceux auxquels il était destiné. Aussi a-t-il été suivi avec beaucoup d'entrain et une régularité vraiment digne d'éloges. Le nombre des absences a été relativement faible. Il y a là une indication dont il faudra tenir compte pour l'avenir.

COURS DE DAMES.

Ce que nous venons dire s'applique en tout point aussi aux cours de dames. Institués sur les demandes réitérées d'un certain nombre de personnes, ces cours ont eu cette année un véritable succès, puisqu'ils ont compté jusqu'à 382 inscriptions.

Les cours de dames ont été les suivants :

1^{re} série du 19 Octobre au 5 Décembre 1885.

Lingerie, 1 ^{re} division.	41 inscriptions
» 2 ^{me} »	28 »
Confection de vêtements d'enfants.	38 »
Repassage.	30 »

2^{me} série commencée le 18 Janvier 1886.

Lingerie, 1 ^{re} division.	43 inscriptions
» 2 ^{me} »	35 »
Confection de vêtements pour enfants.	25 »
Confection de vêtements pour dames 1 ^{re} division	42 »
» » » 2 ^{me} »	27 »
Repassage, 1 ^{re} division	22 »
» 2 ^{me} »	13 »
Comptabilité	38 »

Ces cours ont eu lieu soit dans l'après-midi, soit le soir depuis 8 heures. Ceux du soir ont été suivis surtout par des apprenties et des ouvrières.

Le nombre des inscriptions aurait été bien supérieur à ce qu'il a été, si l'on avait pu admettre toutes les personnes qui se sont présentées. Malheureusement, un enseignement du genre de celui qui nous occupe ne peut être véritablement utile et fructueux qu'à la condition de s'adresser à un nombre limité d'élèves. Sans doute nous aurions pu dédoubler certains cours ; nous y avons un moment songé ; mais nous avons été arrêtés par la question budgétaire.

L'an dernier, les cours de dames n'avaient lieu qu'à l'Ecole d'horlogerie. Cette année, pour répondre à des vœux bien légitimes, nous en avons organisé aussi dans une des salles de l'Ecole primaire de Malagnou, qui a été aménagée dans ce but. Cela nous a entraîné à des dépenses que nous n'avons pas voulu augmenter.

Cependant nous sentons que des cours de dames installés dans le centre de la Ville rendraient de grands services. C'est là une question à étudier à bref délai.

M^{me} Dussaud, qui avait organisé l'hiver passé l'enseignement destiné aux femmes, a bien voulu se charger d'en prendre la direction. Elle s'est acquittée de cette tâche délicate avec beaucoup d'intelligence, de tact et de dévouement.

CONFÉRENCES POPULAIRES

Par suite des dépenses que nous avons été appelés à faire dans le domaine de l'enseignement professionnel, nous nous sommes vus obligés de restreindre, cette année, le nombre des conférences populaires.

Nous mentionnerons en première ligne, trois séances que M. le professeur Fol a bien voulu nous offrir gratuitement sur un sujet tout d'actualité : *les conserves alimentaires*. Ces séances ont vivement intéressé les nombreux auditeurs qu'elles avaient attirés. Nous nous faisons un devoir de remercier ici bien sincèrement M. Fol de son précieux concours.

D'autre part, M. Emile Yung a donné aussi avec beaucoup de succès, 16 séances sur *l'histoire du développement des êtres vivants*. Le public qui remplissait l'amphithéâtre du Musée Rath s'est maintenu, pour ainsi dire, le même jusqu'à la clôture du cours.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans exprimer toute notre reconnaissance, aux professeurs, Dames et Messieurs, à M^{me} Dussaud ainsi qu'au Directeur, qui nous ont apporté le concours de leur travail et de leur intelligence. Nous avons pu constater, à plusieurs reprises, l'intérêt et la sollicitude qu'ils portent à l'Académie professionnelle. Leurs efforts consciencieux et leurs conseils éclairés ont largement contribué au succès de cet établissement.

SECTION X.

Fondation Diday.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 31.		Chapitre 1 ^{er} , lettre g.	
Voté	Fr. <u>10,000</u>	Prévu	Fr. <u>10,000</u>

Ce compte est tenu à part, selon la volonté du testateur; le tableau n° 4 en indique le détail.

Le Conseil Administratif avait décidé que la septième exposition municipale des Beaux-Arts, organisée en exécution du legs Diday, aurait lieu dans le bâtiment du Musée Rath, et que, comme l'année précédente, il y serait adjoint une exposition des Arts décoratifs.

Si l'Exposition de 1884 avait déjà constitué un progrès sur celle de 1883, par son importance artistique aussi bien que par le nombre des visiteurs, celle de cette année a bien autrement répondu à ce que nous attendions d'un local plus satisfaisant, sous tous les rapports, que le Bâtiment Electoral.

Le succès que l'Exposition de 1885 a remporté auprès du public est la meilleure récompense que nous pouvions désirer vis-à-vis des craintes que quelques esprits timorés et une partie de la presse nous avaient exprimées. Disons de suite que la décision du Conseil avait été appuyée par le Cercle des Beaux-Arts.

Il doit rester acquis désormais que la réussite de l'Exposition municipale est intimément liée au choix d'installation favorable quant à l'éclairage et quant à l'espace dont on peut disposer pour le placement des tableaux.

Ajoutons que l'Exposition des Arts décoratifs, organisée par une commission spéciale, nommée par les exposants, avec l'aide de la section des Arts décoratifs de la Société des Arts, mérite aussi d'avoir sa part dans le succès général. Les objets primés lors du concours Galland présentaient un attrait tout particulier.

Les salles du Musée Rath avaient été disposées de manière que les Arts décoratifs occupaient la droite et la gauche du grand vestibule d'entrée, ainsi que la salle sur la Corratérie; les deux autres salles étaient réservées à la peinture, celle dite des émaux, aux aquarelles et pastels.

L'importance artistique de notre septième exposition ne l'a cédé en rien à ses devancières, grâce aux exposants genevois et Suisses d'autres cantons, grâce aussi aux envois d'artistes distingués d'autres nationalités. Le titre de Salon suisse donné aux salles du Musée Rath pendant l'exposition municipale nous paraît se justifier chaque année davantage. La Ville de Genève, par les sacrifices qu'elle s'impose pour le développement artistique, est bien digne d'attirer toujours davantage l'attention des artistes et des amateurs.

Le nombre des toiles envoyées a été de 326, qui se décomposent ainsi :

291 d'artistes genevois ou Suisses d'autres cantons, — 35 d'artistes étrangers.

Il en a été refusé 28, tant pour se conformer à l'art. 4 du règlement qui n'accepte pas deux toiles du même genre de chaque au-

teur, que pour éliminer quelques œuvres qui ne présentaient pas un intérêt suffisant.

Le nombre des numéros exposés a donc été de 298, soit 66 de plus que l'an dernier, et 124 de plus que la moyenne prise sur les six années précédentes.

Les acquisitions faites par la Ville au moyen du fonds Diday se sont montées à 8,900 francs et portent sur les cinq tableaux suivants :

- 1° *L'Apprenti*, de M. Simon Durand, Genevois.
- 2° *L'Offrande*, de M. Beaumont, Genevois.
- 3° *Une Vue du Lac à Vevey*, de M. Calame, Genevois.
- 4° *Pâturage du Jura*, de M. Huguenin Lassaugette, Neuchâtelois.
- 5° *Les Vignerons*, de M. Jeanneret, Neuchâtelois.

Les acquisitions faites par des particuliers et dont nous avons eu connaissance se sont montées à 6,685 fr., représentant sept tableaux et une aquarelle.

L'Exposition a été ouverte le 18 août et fermée le 27 septembre.

Les entrées payantes se sont élevées à 21,945, et ont produit 8,224 fr. 80.

Il a été vendu :

12,674 cartes d'entrée à 0,50 centimes.	Fr. 6,337 —
9,264 " à 0,20 " 	" 1,852 80
7 cartes d'abonnement à 5 francs	" 35 —
21,945	Fr. 8,224 80

Il a été dépensé pour frais de transport, camionnage, frais de bureau, traitements, installation, assurance, etc.

· Laisant un bénéfice de

Fr. 6,542 85

Fr. 1,681 95

Ce résultat très satisfaisant et qui a été obtenu pour la première fois depuis la création des Expositions Diday, nous a permis de liquider un solde débiteur du compte qui provenait des acquisitions de matériel faites à l'origine. Nous avons également mis à jour l'*Album Diday*, qui renferme les photographies de toutes les œuvres acquises par la Ville en conformité des volontés de notre peintre regretté. Les déficits des expositions antérieures n'avaient pas per-

mis de continuer cet album très intéressant et qui acquerra à la longue une véritable valeur.

Les Arts décoratifs ont réuni environ quatre-vingt-cinq exposants. Les travaux des élèves de l'Ecole des Arts industriels et ceux du concours Galland ont fourni le complément de cette exposition déjà riche par elle-même en objets de tous genres.

C'était entrer pleinement dans les vues du Conseil Administratif, dont tous les efforts tendent à lutter contre la crise industrielle et à encourager l'élément laborieux de notre population, que de faciliter l'accès de l'exposition aux différents groupes ouvriers de nos industries nationales. Dans ce but, nous avons adressé des lettres d'invitation renfermant des cartes gratuites et transmissibles, à la société des ouvriers graveurs, à la Chambre syndicale des ouvriers bijoutiers, joailliers, chaînistes, graveurs et autres branches similaires, à la Société des ouvriers bijoutiers et à nos écoles de dessin.

Les remerciements qui nous ont été adressés par les présidents de ces diverses sociétés, et mieux encore l'usage qui a été fait de nos invitations, ont montré que le Conseil Administratif avait été bien inspiré dans cette circonstance.

Quand nous aurons rappelé le catalogue illustré, dont la confection et la vente avaient été remises à une entreprise privée, et la loterie organisée par le Cercle des Beaux-Arts, dont la réussite a été complète, nous aurons suffisamment retracé la physionomie générale de la septième Exposition municipale. Elle n'a pas démerité de ses devancières, mais à son tour elle doit être dépassée par celles qui lui succéderont.

SECTION XI

Prix Disdier.

Dépenses.

Budget n° 35.

Voté . . . Fr. 2,000 —
Dépensé . . . 2,000 —

Recettes.

Budget, chap. I, c.

Prévu . . . Fr. 2,000 —
Reçu . . . 2,000 —

Le rôle de la Ville se borne à servir l'intérêt du legs dont le capital lui a été remis en dépôt.

SECTION XII

Musée Rath

Directeur : M. Th. DE SAUSSURE.

Conservateur de la Collection de gravures : M. F. BURILLON.

Budget n° 36.

Voté.	Fr.	24,458	—
Dépensé	»	25,345	60
Dépensé en plus.	Fr.	896	60

L'excédent porte sur la *rémunération des gardiens* et sur le *chauffage*. Les gardiens ont été employés aux travaux occasionnés par la réorganisation du Musée, ce qui a causé cette augmentation de dépenses.

Commission :

M. LE COINTE, délégué du Conseil Administratif, président. — MM. Th. DE SAUSSURE, directeur. — Etienne DUVAL. — Charles GLARDON. — Albert LUGARDON. — Barthélemy MENN. — Alfred VAN MUYDEN. — Alphonse REVILLIOD. — François SCHÉNER.

Le Musée a reçu les dons suivants :

1° Un essai d'émail par LIOTARD (portrait de l'impératrice Marie-Thérèse), donné peu de temps avant sa mort, par M. le Dr Julliard, père.

Cet émail est intéressant, parce qu'il est incontestablement de *Liotard*, et parce que ce peintre ne s'est essayé que deux ou trois fois à l'émail.

M. Julliard a donné en même temps un exemplaire du portrait à l'eau forte (petit format) de *Liotard* par lui-même.

Il a été déposé dans la collection des estampes.

2° Un grand tableau à l'huile, représentant une « *Vanneuse* » de M. *Feyen-Perrin*. Il a été donné au Musée par le peintre lui-même.

3° Deux tableaux importants d'*Adam-Wolfgang Topffer* ont été donnés par son neveu, M. Etienne Duval-Marcet.

Ils représentent, l'un « le *Rétablissement du Culte en France* », l'autre « *Une Prédication de Capucin* ». Il est bon de rappeler à cette occasion que M. Duval a déjà plusieurs fois témoigné sa générosité envers le Musée.

4° Une silhouette représentant M^{lle} Henriette Rath, fondatrice du Musée, par M. J.-B. Rossier de Vevey, parent de M^{lle} Rath. Elle a de la valeur comme souvenir.

5° Un buste en bronze de François Diday, par M. *Frédéric Dufaux*, a été donné au Musée par la section des Beaux-Arts de l'Institut.

Les donateurs ont exprimé le désir que, sur le piédestal, fût placée l'inscription suivante :

« A FRANÇOIS DIDAY, LES ARTISTES SUISSES RECONNAISSANTS. »

Le Musée s'est augmenté des acquisitions suivantes, faites sur le Fonds Diday lors de l'Exposition municipale de 1885 :

1° *Vue de Vevey*, tableau à l'huile, par M. Arthur CALAME.

2° *L'Apprenti*, par M. Simon DURAND.

3° *Paysage*, par M. J. HUGUENIN-LASSAUGUETTE.

4° *Le Vigneron*, par M. Gustave JEANNERET.

5° *L'Offrande*, par M. Gustave BOUTHILLIER DE BEAUMONT.

Le Musée a fait, sur ses crédits ordinaires, l'acquisition de deux tableaux à l'huile.

1° Un portrait du sculpteur James Pradier, par M. PHELIPS, acquis par l'intermédiaire de M. Philippe Kuhn.

2° Un tableau, par M. J.-Léonard LUGARDON, intitulé : « *Le Dernier jour d'un condamné*. » — Il a été acquis à l'exposition des œuvres du peintre, faite au commencement de l'année au Cercle des Beaux-Arts.

Le Conseil Administratif a acquis aussi quatorze vues de l'ancienne Genève, par M. H. Silvestre.

Cette acquisition n'est indiquée ici que pour mémoire, ces vues (faites à la Sépia) sont déposées dans la salle du Conseil Administratif.

L'incident le plus important relatif au Musée, dans le courant de cette année, a été l'aménagement momentané de ce bâtiment pour l'Exposition municipale. On en a profité pour faire quelques réparations intérieures, et plus tard disposer les galeries d'une manière plus rationnelle et plus agréable à l'œil.

Pour faire place à l'Exposition, les salles ont d'abord été débarrassées de toutes les collections, qui ont été descendues dans le sous-sol. Les marbres, le plâtre des portes de Gioberti et le grand tableau de M. Odier sont seuls restés dans les salles, parce que leur enlèvement n'était pas indispensable et aurait occasionné beaucoup de frais, ainsi que des chances d'accidents.

Les statues de plâtre ont d'abord été emmagasinées dans une des salles destinées autrefois aux écoles de dessin.

Pour leur faire place, les plâtres des lions, sphinx et statues du monument Brunswick, conservés jusqu'ici dans cette salle, ont dû être transportés dans d'autres bâtiments municipaux.

Les tableaux ont pu être rangés dans l'amphithéâtre, entre des barrières disposées dans ce but. La descente dans le sous-sol s'est faite facilement à travers une ouverture provisoire pratiquée entre deux poutres de la salle sur la Corraterie.

Il a ensuite été procédé aux réparations. Elles ont eu surtout pour but d'enlever à l'intérieur du Musée son aspect de vétusté et de délabrement. Les lézardes des voûtes ont été soigneusement réparées, ainsi que les corniches; des toiles ont été collées sur les parois, afin d'éviter la réapparition de fentes dans les boiseries et dans les murs: enfin il a été fait une nouvelle peinture sur les voûtes, plafonds, colonnes, murs, boiseries et soubassements de toutes les salles d'exposition. Toutes ces réparations, dans le détail desquelles nous n'entrons pas, ont été conduites avec soin et rapidité par M. Viollier, architecte de la Ville. Mais il faut surtout le féliciter de l'heureux choix de teintes qu'il a su faire pour la peinture des différentes parties des salles.

Notons aussi, parmi les réparations, l'ouverture de deux fenêtres sur la Corraterie, qui contribuent à l'aspect architectural de l'édifice.

Pour le remplacement des collections du Musée, ces fenêtres, et même une troisième, restée ouverte jusqu'ici, ont été condamnées d'une armature en bois, qui pourra facilement être enlevée en cas de besoin.

L'exposition une fois terminée, on a procédé à la réorganisation du Musée.

A cette occasion, le Conseil Administratif a décidé de désigner les principales salles par des noms d'artistes genevois. Des inscriptions placées dans les lunettes des voûtes de ces salles ont consacré ces

désignations : la salle sur la Corraterie a pris le nom de *Salle Diday*, la salle centrale celui de *Salle Calame*, la salle du côté de la rue Diday celui de *Salle Liotard*. La branche du vestibule du côté du Théâtre porte l'inscription *Salle Pradier*, et la branche du côté de la Corraterie celle de *Salle Chaponnière*.

La salle précédemment occupée par des statues, aujourd'hui Salle Diday, a été, depuis le nouvel arrangement, consacrée à la peinture. En fait de sculpture, on n'a remplacé, outre les marbres qui n'en avaient pas été enlevés, que des plâtres de statues modernes et quelques types de la Statuaire antique : l'Hermès, la Vénus de Milo, la Bacchante et la Junon Ludovisi. Les autres plâtres restent provisoirement emmagasinés dans le sous-sol.

Il en est de même d'un petit nombre de tableaux de peu de valeur, des copies, des peintures d'auteurs inconnus ou d'une authenticité douteuse, lesquels n'auraient pas pu trouver place dans les salles d'exposition.

Le déplacement et le remplacement des plâtres et des tableaux se sont faits sans accident fâcheux. Quelques cadres seuls ont un peu souffert, mais ils ont été remis en état sans beaucoup de frais.

Nous avons proposé aux professeurs des écoles de la rue du Grütli de prendre dans leurs salles quelques-uns des tableaux et des statues que nous ne pouvions pas remplacer. Ils ont examiné la question; mais ils ont trouvé que ces objets occuperaient inutilement des parois et des places dont ils ont besoin pour leur enseignement.

Voici maintenant le système qui a été adopté pour la disposition des collections :

Le vestibule reste consacré à la sculpture. Les œuvres de Pradier seront toutes dans la branche du vestibule portant son nom.

Les autres sculptures ont été disposées aussi bien que possible, sans que l'espace disponible permit d'adopter un classement très défini.

La salle Liotard a été réservée aux tableaux anciens.

La salle Calame renferme les œuvres de peintres ayant vécu dans notre siècle, mais décédés.

La salle Diday a été consacrée aux tableaux de peintres vivants.

Le buste de Diday figure dans cette salle.

La petite salle à plafond bas du côté du Théâtre a, sur sa paroi principale, toute la collection des pastels des Liotard. Dans cette salle figurent aussi les quelques aquarelles et dessins que nous possédons.

Enfin, dans la salle faisant pendant à cette dernière et située sur la Corraterie, on a placé des tableaux de moindre valeur, mais qui doivent rester exposés à la vue du public.

Le mode de suspension des tableaux était jusqu'ici très défectueux et pouvait donner lieu à des accidents lors des remaniements.

On a essayé d'un procédé pratiqué au Louvre, et qui consiste à fixer les cordes principales soutenant un tableau au bas et non au haut du cadre. Grâce à l'habileté de M. Pierre-Louis Martin, mari de la concierge du Musée, ce procédé a pu être démontré aux ouvriers du Musée; on les a formés à son application, et il facilite beaucoup tous les remaniements qu'on peut être appelé à faire dans l'arrangement des tableaux.

M. Martin a en même temps imaginé un engin extrêmement simple et très pratique pour monter et descendre les tableaux pesants et de grandes dimensions. Il en est résulté une notable économie pour le placement des tableaux. Non seulement l'opération se fait beaucoup plus rapidement, mais elle demande un personnel d'ouvriers beaucoup plus restreint que cela n'aurait été le cas sans cela.

Le Musée a été fermé, ou ouvert seulement pour l'Exposition municipale, du 1^{er} juillet au 16 novembre. Il en est résulté que les permissions demandées et accordées pour y travailler ont été moins nombreuses que les années précédentes. Il n'y en a eu que trente-une en tout.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans adresser à M. Th. de Saussure nos sincères remerciements pour le soin et le dévouement qu'il a apportés dans le travail de déménagement et d'aménagement qui a été la conséquence des réparations faites au Musée Rath cette année.

Ce n'a pas été sans appréhension que le Conseil avait pris une décision aussi grave que celle de descendre toutes les œuvres d'art contenues dans notre Musée; c'est grâce au zèle, à la prudence et à l'expérience de M. de Saussure que ces opérations délicates ont eu

lieu sans accident grave : le nouvel aménagement des salles demandait également beaucoup d'étude, et souvent des essais prolongés ; si le public a paru satisfait de la distribution, si l'étude artistique y trouve des avantages, si nos collections sont mieux appréciées, il faut qu'on sache qu'on en est redevable à la persévérance de notre Directeur. On est sûr, du reste, de toujours le rencontrer prêt à rendre service, lorsqu'il s'agit d'une question intéressant les Beaux-Arts dans notre Ville.

Qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de la reconnaissance du Conseil Administratif.

Sa modestie ne nous pardonnerait pas si nous omettions de remercier aussi les personnes qui l'ont aidé de leurs conseils et qui ont consacré leur temps à la surveillance des travaux.

Nous adressons à MM. G. Castan, Et. Duval, François Schérer et A. de Beaumont nos remerciements les plus sincères.

SECTION XIII

Musée d'Histoire naturelle.

Directeur du Musée : M. G. LUNEL.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 37		Budget, chap. V, b. Allocation de l'Etat	
Voté	Fr. 26,120 —	Prévu	Fr. 4,000 —
Dépendé	» 21,153 95	Reçu	» 4,000 —
Dépendé en plus	<u>Fr. 33 95</u>		

Le crédit pour acquisitions et nouvelles vitrines n'ayant pas été complètement employé, le solde, soit fr. 404,90, a été porté à nouveau au compte de réserve.

Commission.

M. A. LE COINTE, délégué du Conseil Administratif, président.

MM. BROT, docteur. — FATIO, Victor. — FIGUIÈRE, docteur. — HUMBERT, Aloïs, secrétaire. — DE LORIOL, Perceval. — SORET, Charles. — DE SAUSSURE, Henri. — VOGT, Carl, professeur.

Les travaux de préparations dans les laboratoires, ainsi que l'arrangement et l'entretien des collections ont continué à se faire comme par le passé. Plusieurs pièces fort remarquables ont pris place dans les galeries, notamment l'*Aurochs* ou Bison d'Europe, dont la peau, achetée en 1884, avait été envoyée à M. Kerz l'habile préparateur en chef du Musée de Stuttgart, qui possède non seulement un talent hors ligne, mais qui a, en outre, à sa disposition, le personnel et l'outillage nécessaires pour le montage des grands mammifères. Ce superbe bœuf nous est revenu monté d'une manière irréprochable, et figure maintenant dans le Musée à côté de son proche parent le Bison d'Amérique. Le grand crocodile du Gabon, monté sur un socle, a pris place devant l'éléphant.

Des améliorations importantes, nécessitées par le manque de place, ont été introduites dans le Musée. Ainsi, lors de la construction de cet établissement, la salle destinée à la collection Melly, avait été divisée, par une cloison, en deux parties dont l'une, la plus grande, était destinée à la collection d'entomologie, et l'autre à un laboratoire à l'usage de cette dernière. Le laboratoire, reconnu depuis insuffisant et en même temps peu commode, avait été abandonné et servait de dépôt pour les doubles d'insectes, etc. Or, les vitrines des mammifères étant plus que suffisamment garnies, et la place manquant pour les grands animaux, on a abattu la cloison de la salle Melly, et obtenu ainsi une salle plus grande, plus régulière, mieux éclairée et dans laquelle on pourra loger les meubles qui encombraient la grande galerie, ainsi que tout ce qui se rattache à l'entomologie. Nous ajouterons que ces travaux, entrepris et terminés dans les meilleures conditions, ont amené un résultat encore plus favorable qu'on ne l'avait cru d'abord. En effet, on a pu transporter dans la salle ainsi agrandie, non seulement tous les meubles à insectes qui étaient dans la grande galerie, mais encore conquérir un espace suffisant pour en placer deux nouveaux, ce qui ne saurait être de trop, pour une collection dont l'accroissement est rapide. Ces changements ont eu encore pour avantage, de laisser le milieu de la grande galerie libre pour les grands mammifères, et de faciliter la circulation.

A propos de la collection entomologique, nous rappellerons qu'un arrangement temporaire avait été fait avec un spécialiste allemand, alors sans emploi, et qui, moyennant une rétribution mensuelle,

s'était chargé de la détermination des insectes névroptères du Musée. Cette tâche a été accomplie à notre satisfaction et terminée au mois de mars de cette année. Depuis lors, un arrangement semblable et dans les mêmes conditions a été fait avec M. C. Corcelle, qui a offert de consacrer le temps que pourraient lui laisser ses occupations habituelles à terminer de l'arrangement des papillons, ordre d'insectes, dont il a fait sa spécialité, principalement des espèces indigènes. Cette offre, acceptée, a permis à M. Frey de donner plus de temps aux autres ordres d'insectes de la collection.

Au moyen de certaines substances toxiques actuellement employées, M. Frey est parvenu à combattre d'une manière à peu près sûre la moisissure et les divers parasites qui attaquent les insectes, ce qui, toutefois, ne le dispense pas d'avoir à visiter plusieurs fois dans l'année les 1400 cadres ou boîtes dont se compose la collection d'entomologie. Malheureusement, les collections du Musée en général, ont un ennemi redoutable, quoique indirect, dû au voisinage du Jardin Botanique. Certaines plantes, les *Spirées*, sont au printemps, littéralement couvertes d'anthrènes. Ces petits coléoptères, vrai fléau des collections, et qui à cette époque de l'année, sont à l'état d'insectes parfaits, prennent leur vol, entrent dans le Musée et s'introduisant dans les vitrines par la moindre fissure, pondent leurs œufs sur les animaux; ces œufs donnent bientôt naissance à des larves qui, pendant tout leur développement, se nourrissent exclusivement des dépouilles des animaux sur lesquels elles sont nées et y occasionneraient de grands dégâts si on ne les en empêchait par une surveillance des plus assidues.

Le Musée possédait depuis longtemps une collection assez nombreuse de polypiers et qui allait en augmentant chaque année par des dons et surtout par des achats. Malheureusement, faute des moyens nécessaires, ces objets n'étaient déterminés, qu'en très faible partie, et, quoique placés dans des vitrines à part, n'en présentaient pas moins une sorte de pêle-mêle qui n'était rien moins que scientifique. Grâce au zèle et aux connaissances zoologiques de M. Aloïs Humbert, qui a bien voulu entreprendre la détermination et l'arrangement de la dite collection, la plus grande partie de son contenu, c'est-à-dire les polypiers généralement désignés sous les noms de *Coraux* ou de *Madrépores*, ont été déterminés, placés sur des plots et pourvus d'étiquettes. Le même travail sera continué

pour les polypiers flexibles, gorgones, etc., ainsi que pour les éponges vivantes. L'arrangement des polypiers une fois terminé, cette collection ne sera ni la moins remarquable, ni la moins intéressante de celles du Musée. Nous ajouterons que, pendant le cours du travail de M. Humbert, le Musée a eu la bonne fortune de pouvoir faire l'acquisition des types de polypiers de la mer Rouge, de la collection Klunzinger, qui ont été décrits et figurés par ce dernier.

M. Théodore Lullin, dont le zèle ne s'est pas ralenti un seul instant, après avoir terminé le remaniement général et le classement des minéraux, suivant le système moderne, s'est occupé de les pourvoir de nouvelles étiquettes, écrites en caractères bien lisibles et appropriées à ce genre de collection. Ce travail, déjà fort avancé, sera probablement terminé dans le courant de cette année.

Afin de permettre à M. de Loriol de loger certains genres de fossiles, qui ne pouvaient trouver une place suffisante dans les bahuts de la collection de Paléontologie, le Conseil Administratif a fait construire, dans l'embrasure des deux premières fenêtres du côté gauche de la galerie du 2^{me} étage du Musée, un meuble à deux rangs de 7 tiroirs, dont le premier, qui est vitré, offre des représentants des genres de fossiles renfermés dans les tiroirs au-dessous.

Le résumé des achats faits pendant l'année se trouvant inséré au cours de ce rapport, nous nous bornerons à signaler tout particulièrement les suivants : un squelette complet et désarticulé d'*Aurochs*, très adulte, et qui sera fort utile pour la comparaison avec les ossements d'espèces éteintes d'animaux de ce genre trouvés dans divers pays et jusque dans nos environs, au pied du Salève, par exemple ; — la peau et le squelette de l'*Acanthoglossus Bruynii*, nouvelle espèce d'échidné de la Nouvelle Guinée appartenant à un genre de mammifère qui, de même que l'ornithorinque, a été reconnu ces derniers temps comme pondant des œufs ; — la peau avec crâne de la *Capra Pallasii*, de Sibérie ; — un beau mâle monté de *Colobus ursinus*, espèce fort remarquable de singe, provenant de Liberia (côte occidentale d'Afrique) ; — une belle pintade vulturine *Numida vulturina*, de Zanzibar ; — une peau et un squelette de Gavial du Gange, de 4 mètres environ de longueur. Une grande tortue empaillée, l'*Emysaurus Temminckii*, de la Nouvelle Orléans ; — enfin, parmi les oiseaux, trois belles espèces et formant autant de

genres, d'oiseaux de Paradis, de la Nouvelle Guinée, dont un, le paradisier bleu, qui habite à 7,000 pieds d'élévation, est tout nouveau et vient d'être dédié au Prince Impérial d'Autriche sous les noms de *Cyanoparadisea Rudolphi*. L'achat de ces magnifiques oiseaux, s'élevant à la somme totale de Fr. 1230, dont 800 pour ce dernier seulement, a été payé, en partie, (Fr. 1000) par voie de souscription.

Il a été fait un nouveau tirage des moulages des têtes de mammifères fossiles des Pampas ; dès que les dits tirages ont été secs et coloriés, il en a été expédié une série des trois têtes, l'une au Musée de Prague en échange d'une collection de fossiles des terrains crétacés et siluriens de Bohême, et l'autre à M. le prof. Renevier, pour le Musée géologique cantonal de Lausanne, dont nous avons déjà reçu le moulage d'un grand *Ichthyosaurus* ; ceux de tortues fossiles des mines de Rochette, qui doivent faire le complément de l'échange n'ont pas encore été exécutés. De plus un moulage de la tête de *Panochthus* ayant été, envoyé au Musée de Gratz, nous en avons reçu, en échange, les moulages suivants très bien faits et coloriés d'après les originaux :

1° Carapace de *Trionyx*, espèce nouvelle, de Burkenschild.

2° Fragments de carapace et de membres de *Trionyx septemcostatus*, d'Erbswald.

3° Carapace de la même espèce et de la même localité.

4° Tête de *Trionyx Petersi*, d'Erbswald.

5° Série de 4 molaires de *Rhinoceros Golfussi*, de Mantscha.

6° Molaires d'*Aceratherium incisivum*, de Fehrngder.

Enfin, le moulage d'une tête de *Scelidotherium* a été envoyé à M. le prof. Craveri, dont nous avons déjà reçu les moulages d'une tête et d'une défense isolée de *Felsinotherium Gastaldi*, du terrain pliocène de Brà, Piémont.

Un certain nombre d'artistes ont copié des objets du Musée comme modèles pour leurs travaux. Dans l'espace de 13 mois, c'est-à-dire du 13 Août 1884 au 31 Août 1885, comprenant 270 jours d'ouverture, le Musée a été visité par 25,650 personnes, soit une moyenne de 95 visiteurs par jour. Ce sont les jeudis et dimanches qui en ont fourni le plus fort contingent. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les personnes qui ont pu visiter le Musée les jours et heures qui ne sont pas d'ouverture.

AUGMENTATION DES COLLECTIONS.

Mammifères montés, 16. — Oiseaux montés, 21. — Poissons dans l'esprit-de-vin, 30. — Squelettes de mammifères, 3. — Squelettes d'oiseaux, 2. — Squelettes de reptiles, 3. — Reptiles dans l'esprit-de-vin, 19. — Têtes osseuses de mammifères, 3. — Nids d'oiseaux, 2.

Animaux vertébrés.

DONS. — M. Victor FATIO, 2 *Lacerta Schreiberi* d'Espagne et un *Proteus anguineus* des environs de Trieste. — M. le Dr V.-Lopez de SEOANE, 1 *Vipera Seoani* et 3 *Rana (temporaria) parvipalmata*, d'Espagne. — M. H. DE SAUSSURE, 2 lézards dans l'esprit-de-vin. — M. FREY-GESSNER, 1 lézard vert, variété, et une couleuvre verte et jaune, de Locarno, Tessin. — M. Frank BROCHER, 1 épervier enlevant un bécasseau combattant, montés. — M. B. REBER, 4 bocaux de reptiles de Batavia, dans l'esprit-de-vin, parmi lesquels s'en trouvent de fort intéressants et nouveaux pour le Musée. — M. Moraes BARROS, 1 nid de *Cassicus hæmorrhous* du Brésil. — M. LECHTHALER-DIMIER, les objets suivants en chair : 2 Mus Poschiavino, 1 renard ordinaire, 1 écureuil, 2 mésanges charbonnières, 1 mésange nonnette, 1 rouge-gorge, 1 pie-grièche écorcheur, une hirondelle de fenêtre, 1 merle noir mâle (variété), 1 campagnol des champs et 1 musaraigne commune. — M. PICTET, Oswald, 1 œuf d'étourneau.

ACHATS. — 1 *Antilope Maxwellii* en peau. — 1 *Colobus ferrugineus*, en peau. — 1 *Colobus ursinus*, monté. — *Acanthoglossus Bruynii*, de la Nouvelle Guinée, en peau. — 1 *Capra Pallasii*, mâle de Sibérie, en peau. — 4 espèces formant autant de genres de paradisiers et 7 oiseaux de divers pays, en peaux. — 1 *Aptenodytes Humboldtii*, en peau. — *Menura superba*, femelle, en peau. — 4 espèces d'oiseaux mouche en peaux. — 1 peintade vulturine mâle, de Zanzibar, montée. — 1 *gymnocephala barita*, espèce très rare de Bornéo. — 1 *corvus splendens* des Indes, en peau. — 6 œufs de différentes espèces d'oiseaux de Patagonie. — 2 lézards, 1 serpent et 1 grenouille de Bahia bianca. — 2 serpents de l'île Maurice. — 1 grande tortue l'*emysaurus Temminckii*, de la Nouvelle Orléans. — 1 très grand *Gavialis gangeticus*, en peau. — 1 *Orthogoriscus truncatus* de l'île Maurice, en peau. — 7 poissons en peaux et 18 dans l'esprit-de-vin, de l'île Maurice.

— 4 poissons de Madagascar, en peaux ou dans l'esprit-de-vin.
1 fouine adulte, pour la collection locale.

Anatomie comparée.

DONS. — M. le Dr GOSSE, 1 crâne d'homme XIV, XVI^me siècle, provenant d'un couvent à Genève, trouvé lors de la construction de la nouvelle école de Rive, 1 crâne d'homme, cimetière de St-Gervais, rue des Corps-Saints. — M. MEYER, 1 œuf de poule monstrueux. — M. LECHTHALER, 1 lièvre, pour squelette.

ACHATS. — 1 squelette d'un Aurochs, adulte. — 1 squelette d'*Acanthoglossus Bruyini*, non monté. — 1 bois de cerf monstrueux, de Patagonie.

Animaux invertébrés.

DONS. — M. Charles BLACHIER, 12 papillons des Alpes et du Jura, nouveaux pour la collection. — M. FREY-GESSNER, 30 cocons de différentes espèces de papillons. — M. H. de SAUSSURE, 2 lots d'orthoptères du Sénégal, des Antilles et du Cap. — M. Charles CORCELLE, 115 papillons d'Europe. — M. BADEL-GRAU, 1 fragment de tronc d'un orme, attaqué par les scolytes.

ACHATS. — 1 lot d'insectes et myriapodes de l'île Maurice. — 93 orthoptères exotiques. — 1 petit lot d'insectes du même ordre. — 1 lot d'autres insectes. — 2300 insectes hémiptères du Texas. — 130 orthoptères, 6 espèces d'échinodermes, 4 gorgones, 2 polypiers, 41 crustacés, 37 espèces de coquilles, plus divers insectes et mollusques de l'île Maurice, dans l'esprit-de-vin. — 13 coquilles de la Province de Buenos-Ayres. — 1 lot de 93 espèces de coquilles rares de diverses localités. — 47 espèces de polypiers de la Mer Rouge. — 35 espèces et 49 exemplaires d'animaux inférieurs du Golfe de Naples, dans l'esprit-de-vin.

180 étiquettes et 220 planchettes ont été écrites pour la Zoologie pendant l'année.

Paléontologie.

ACHATS. — 1 beau lot de fossiles des environs du Locle.

795 nouvelles planchettes de fossiles ont été collées et écrites pendant l'année pour cette collection.

Géologie.

DONS. — M. Alphonse FAVRE, 5 modèles plastiques, servant à expliquer l'origine des montagnes.

Minéralogie.

DONS. — M. E.-L. SCHOTT, 3 échantillons de Chalcopyrite, des mines de Caramia. — M. Alfred CORDAY, 1 échantillon de chaux carbonatée des bords du Rhône à Genève.

ACHATS. — 1 échantillon de Cinabre d'Almadene, Espagne, 1 de Parisite de la Nouvelle Grenade, 1 de Spinelle noire, 1 de Rubellite de Sibérie, 1 de Phenatite, 1 de Cuivre natif, 1 d'Alexandrite, 1 d'Engelhardtite et 11 autres échantillons de minéraux rares de diverses contrées.

BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque du Musée s'est augmentée d'un certain nombre de numéros de périodiques, ainsi que de volumes et livraisons d'ouvrages en cours de publication. En fait de nouvelles acquisitions, nous n'avons à mentionner que : G.-A. BOULENGER, Catalogue of the Lizards in the British Museum, 2^{me} édit., vol. I, 8°, pl., 1885. — J.-V. CARUS, Prodrômus Faunæ Mediterraneæ, 8°, Pars I, Stuttgart, 1884.

DONS. — GOUVERNEMENT ANGLAIS, Voyage du Challenger, 6 nouveaux volumes, 4°, pl. — Victor FATIO, Faune des vertébrés de la Suisse, vol. IV, Poissons, 1^{re} partie, 8°, pl., Genève, 1882. — G.-B. SOWERBY, jun., Description of 5 new species of shells, br., 8°, pl., Londres, 1883. — G. LUNEL, Sur la variation dans les œufs du vautour moine, br., 8°, pl., Genève, 1885. — Em. FREY-GESSNER, Fr. Zschokke, Recherches sur l'organisation, etc., des Vers parasites des poissons d'eau douce, 8°, pl., Gand, 1885. — Id., Feuille des Jeunes Naturalistes, année 1885. — BROOKVILLE SOCIETY OF NATURAL HISTORY, N° 1, 8°, Richmond, 1885. — BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE GENÈVE, Catalogue, vol. V, 8°, Genève 1885.

SECTION XIV

Musée des Arts décoratifs.

Directeur : M. Georges HANTZ

Dépenses.

Voté	Fr. 10,000 —
Dépensé	» 10,606 95
Dépensé en plus	<u>Fr. 606 95</u>

La dépense totale s'est élevée à Fr. 23,793 20

Nous y avons pourvu en partie au moyen des sommes suivantes :

Subvention de la Confédération Fr. 7,000 —

Emploi des sommes réservées à ce but spécial » 6,186 25 * 13,186 25

Reste à la charge de l'exercice Fr. 10,606 95

Somme allouée par le budget de 1885 » 10,000 —

Il y a donc un excédant de dépenses. Fr. 606 95

que nous portons à « Résultats généraux » et qui sera compris dans le compte de clôture de l'exercice.

COMMISSION :

MM. RUTISHAUSER, délégué du Conseil Administratif, président. — BÉCHERAT-GAILLARD. — BONNET, John. — CINGRIA. — DUFAUX, Marc. — DUVAL, Emile. — FAYRE, Léopold. — FERRIER, Camille. — GALOPIN, Henri. — GUILLAUMET-VAUCHER. — JUVET, Henri. — MITTEY. — RAMBAL, Laurent. — SILVESTRE, Henri. — ZENTLER.

Grâce aux crédits votés par le Conseil Municipal, le Conseil Administratif a pu procéder à l'organisation de ce musée, dont la création avait été décidée en principe le 26 décembre 1876.

Voici l'ensemble des dispositions adoptées :

Le musée doit comprendre :

- 1° Une collection d'estampes.
- 2° Une bibliothèque de publications périodiques spéciales.
- 3° Une collection rétrospective et contemporaine d'objets.
- 4° Une collection d'objets anciens prêtés ou d'objets fabriqués à Genève.

Les produits, divisés en *produits bruts* et *produits ouvrés*, seront classés dans chacune de ces deux catégories, suivant la nature des matières employées, savoir : 1° les bois, — 2° les métaux, — 3° la pierre, les terres, — 4° les tissus.

La répartition générale sera donc la suivantes :

PREMIER GROUPE	DEUXIÈME GROUPE
<i>Produits bruts.</i>	<i>Produits ouvrés.</i>
	1 ^{re} Section
Bois	Bois sculptés. — Ivoires sculptés. — Ameublements.
	2 ^e Section
Métaux.	Métaux ouvrés. — Ciselure. — Bronze. — Armes. — Orfèvre- rie, bijouterie. — Serrurerie d'art. — Boîtes à musique. — Musée de l'Ecole d'horlogerie.
	3 ^e Section
Pierre. — Terre. — Emaux . . .	Emaux. — Céramique. — Vitraux. Mosaïque, etc.
	4 ^e Section
Textiles. — Tissus ou matières employées.	Costumes. — Broderies. — Tapis- serie. — Dentelles.

Quelque large que fût la dotation votée par le Conseil Municipal, et malgré les nombreux dons faits au musée, ces premières acquisitions n'auraient constitué qu'un ensemble bien insuffisant. Aussi le Conseil Administratif a-t-il jugé devoir y réunir toute la partie décorative de la collection d'estampes du musée Rath, ainsi que les objets appartenant à l'art décoratif qui se trouvaient disséminés dans les diverses collections de la Ville,

La collection ainsi formée a été provisoirement placée dans de vastes salles de l'École d'horlogerie, très propres à la recevoir. M. Georges Hantz, d'abord chargé, à titre provisoire, de procéder à son arrangement, a été dès lors appelé aux fonctions de directeur du nouveau musée, pour lesquelles le désignaient ses aptitudes et ses connaissances spéciales. M. Hantz a apporté dans l'organisation des collections tout le goût, toute l'intelligence et l'activité qu'on devait attendre de lui.

Enfin, une Commission composée d'hommes compétents et dont la liste figure en tête de ce chapitre, est chargée d'élaborer les règlements de consultation et de reproduction des objets appartenant au musée, de préavis sur les acquisitions et de donner son avis sur les questions relatives à l'organisation de nos collections d'art décoratif.

L'ouverture du nouveau musée a eu lieu le 2 Novembre 1885 par une modeste cérémonie d'inauguration. Dès le premier jour, l'affluence des visiteurs a été assez considérable, et le public continue à manifester son intérêt pour la collection par une fréquentation assidue. Le nombre des consultants s'est élevé à 99 ; la collection des estampes en a eu, en outre, 125, ce qui porte à 224 le nombre des personnes qui ont plus spécialement profité de la nouvelle institution.

Les salles du musée sont ouvertes au public tous les jours de la semaine, excepté le samedi, de 1 à 4 heures, et le dimanche de 9 heures à midi. Un essai d'ouverture a été tenté le samedi soir, mais sans succès : le nombre des visiteurs et consultants était absolument insuffisant pour motiver la dépense de chauffage, d'éclairage et de surveillance. Par contre, le dimanche matin paraît très favorable, car c'est le jour qui a donné les résultats les plus importants pour la fréquentation de la collection.

Les salles du musée sont maintenant à peu près garnies. Il y a cependant encore bien des vides à combler dans les vitrines, et l'élément principal de nos industries, la montre décorée et le bijou, y comptent trop peu de représentants. Mais peu à peu, les acquisitions suppléeront à l'insuffisance de ce qui existe maintenant ; nous espérons, en outre, que de nombreux dons viendront nous aider à y pourvoir : le généreux intérêt qui a déjà été témoigné à notre musée et dont il continue à être l'objet, nous est un sûr garant de ce que nous pouvons attendre à cet égard.

DONS.

M. Ed. SORDET, 2 cadres en bois sculpté, travail japonais. — M. BURILLON, 1 panneau bois sculpté, style Louis XV. — 1 planche gravée pour l'impression. — 9 plaques. — M. HUGUET, professeur, 1 plat terre cuite. — M. JOHN DARIER, 1 boîte ivoire avec miniature. — INSTITUT, SECTION DES BEAUX-ARTS, 17 pièces du trésor de Hildesheim, fonte de fer. — M. JULLIEN, 1 poignée de canne et coquilles de médaillons galvano. — M. GLASER, Marc, 3 clefs, travail artistique. — BUREAU DE LA COLLECTIVITÉ GENEVOISE D'HORLOGERIE A L'EXPOSITION DE ZURICH, 1 planche photogravure, reproduction du diplôme. — M. COMTAT, 1 planche gravée pour l'impression. — M. BONNET, 3 fonds de montres gravés, or. — M. JACOB, 14 galvanos, reproductions de fonds de montres. — M. J. BENOIT-MUZY, 2 plaques, têtes d'études de Detallaz. — 1 ciselure du donateur. — Echantillons d'émaux pailonnés. — M. SIMONNET, graveur, 10 fonds de montres gravés, émaillés, etc. — M. Paul MARIN, 1 serrure artistique avec sa clef. — M. DUFAUX, 1 collection technologique de flacons, contenant des émaux, et plaque émaillée échantillonnée. — M. Georges HANTZ, échantillons d'émaux pailonnés. — M. HUGUET, professeur, 1 maquette en plâtre, projet de fontaine pour serre, par le donateur. — M. Walther FOL, 1 collection reproductions en plâtre de pierres gravées. — M^{lle} BURILLON, 1 collection reproductions en plâtre de médailles diverses. — M. ROSSIER-DARIER, étoffes brodées. — M^{lle} ROSSIER-DARIER, Lambrequin brodé à la main. — COMITÉ DE L'ŒUVRE DE VIOLLET-LE-DUC, recueil des dessins et compositions du maître.

COLLECTION D'ESTAMPES

Conservateur : M. F. BURILLON.

Notre collection de gravures a reçu en 1885 des dons nombreux et importants. En voici l'indication avec les noms des donateurs :

M. C. CORCELLE, 53 pièces. — M. Ch. BOVET, 5062 pièces. — M. le D^r GOSSE, 919 pièces, plus un lot considérable de traits de boîtes de montres, etc. à dépouiller, pour choix. — M. Ch. MAGNIN, 1 pièce. — M. S. DELAPEINE, 13 pièces. — M. D. MORIAUD, 53 pièces. — M. G. HANTZ,

26 pièces. — M. J. CHATEL, 119 pièces. — M. ROCHAT-CHATELAIN, 1197 pièces. — M. JUSTIN DUPONT, 3 pièces. — M. JULIEN, 1 pièce. — M^{lle} CONSTANTIN, 1 pièce. — M. BENOIT-MUZY, 742 pièces. — M. Th. BENOIT, 1 pièce. — M. J. FORESTIER, 50 pièces. — M. JEANMAIRE, 2 pièces. — M. GLARDON-SEUBEL, 14 pièces. — Soit en tout 8257 pièces.

Le tiers environ des pièces énumérées ci-dessus, exigeant des réparations ou une mise en état convenable, n'ont pas encore pu être cataloguées. Il en est de même pour cinq à six mille pièces de l'ancienne collection. M. le Conservateur, dont le zèle est infatigable, espère pouvoir bientôt procéder à ce travail.

A la suite d'un incendie survenu chez lui, l'an dernier, M. Burillon a retrouvé plusieurs milliers de pièces faisant partie de son ancienne collection : il les a réunies en augmentation de celles qu'avait inventoriées la Commission et qui se trouvent au Musée des Arts décoratifs.

Par le fait de cette augmentation et des dons reçus pendant l'année, le nombre des pièces composant la collection d'estampes de la Ville de Genève se trouve porté au chiffre suivant :

Musée des Arts décoratifs.

Pièces cataloguées :

Estampes gravées sur métal	38,376 pièces
» sur bois (xylographies)	17,751 »
Epreuves de décoration	24,690 »
Lithographies	398 »
Dessins divers	785 »
Photographies, photogravures	185 »
Plaques du cuivre gravées au trait	374 »
Pièces non cataloguées à réparer, environ	5,000 »
	<hr/>
ensemble	82,559 pièces

Musée Rath.

Environ	22,000 »
	<hr/>
Total	<u>104,559 pièces</u>

SECTION XV

Collections diverses.

Budget N° 39.

Voté	Fr. 8,250 —
Crédit supplémentaire du 1 ^{er} mai 1885.	» 1,200 —
Ensemble	Fr. 9,450 —
Dépensé	» <u>9,550 —</u>

Commission.

MM. Marc DUFAUX, — DUVAL-PLANTAMOUR, — Camille FAVRE, — Edouard LOSSIER, — Arnold MEYER, — Louis MICHELI, — Charles MOREL, — Edouard NAVILLE, — Charles SPIESS.

Cette Commission se divise en sous-commissions, présidées par M. Rutishauser, conseiller délégué pour le Musée historique genevois, le Musée archéologique et le Musée Fol, et par M. LeCointe, conseiller délégué pour le Cabinet de Numismatique.

I

CABINET DE NUMISMATIQUE

Conservateur : M. Eug. DEMOLE.

Voté	Fr. 1,150 —
Crédits supplémentaires du 1 ^{er} mai 1885, pour la médaille offerte à M. D.-J. Plantamour	» 1,200 —
Ensemble	Fr. 2,350 —
Dépensé	» <u>2,350 —</u>

Commission.

M. LECOINTE, délégué du Conseil Administratif, président, — MM. DUVAL-PLANTAMOUR, — Louis MICHELI, — Arnold MEYER.

Le Cabinet de Numismatique s'est accru, pendant l'année 1885, d'une importante collection de monnaies russes, généreusement offerte à la Ville par M. DUVAL-PLANTAMOUR. Nous renvoyons au *Mémorial*, pour les détails relatifs à ce don remarquable.

Le 1^{er} Mai 1885, le Conseil Municipal, en acceptant avec reconnaissance cette collection, décida qu'il serait offert à M. Duval-Plantamour une médaille commémorative. L'exécution des coins de cette médaille fut confiée à M. Hugues Bovy. Elle fut offerte à M. Duval dans le courant de l'automne. Outre l'exemplaire en or du donateur, 6 exemplaires en argent furent en outre frappés, dont un pour le Cabinet et 5 pour autant de souscripteurs. Le Conseil Administratif a pris l'engagement de n'en pas frapper davantage.

Outre la collection Duval-Plantamour, qui, suivant les désirs du donateur, repose dans un meuble special, le Cabinet de Numismatique a reçu, pendant l'année 1885, les dons suivants :

De M. JULLIARD, père, une médaille de bronze, — de M. Eug. DEMOLE, 8 pièces d'argent et 5 pièces de cuivre, — de l'ÉTAT DE GENÈVE, 1 pièce d'or et 6 pièces d'argent, — de M. A. MEYER, 1 pièce d'or et 7 pièces d'argent, — de M. J. GALIFFE, 1 brochure, — de M. L. DE CAZENOVE, 4 pièces d'argent, — de M. Auguste BORDIER, 1 pièce d'argent, — de M. Ch. DARDIER, 1 pièce en plomb, — de M. A. BURRI, 3 pièces d'argent, — de M. SCHREIBER, 1 pièce en plomb, — de M. BALLY, 1 pièce d'argent, — de M. P. MAUNOIR, 2 pièces d'argent, — de M. DUVAL-PLANTAMOUR, 2 pièces d'étain, — de M. Hubert DE BOCCARD, 3 pièces d'argent et 21 pièces de bronze, — de M. A. MOREL-FATIO, 1 brochure, — de M. Emile DUVAL, 1 brochure et 3 pièces d'argent, — de M. Aloys HUMBERT, 3 billets de la guerre d'Amérique et 1 assignat français, — de M. LÉON DEMOLE, 2 pièces d'argent.

Le Cabinet a fait, en outre, quelques excellentes acquisitions durant cette année ; nous citerons entre autres : un denier de Michaelis, évêque de Lausanne, 1 ducat de Schaffhouse, 1 ducat de Bâle, 1 thaler de Berne (1493), 1 double ducat de Haldenstein de 1617, un denier frappé à Orbe (*apud orbam*) et 1 demi-thaler de Saint-Gall (1566).

Enfin, par voie d'échange, plusieurs bonnes pièces sont également entrées dans les cartons du Cabinet : 3 kreuzers des trois cantons primitifs, 15 deniers de l'Evêché de Lausanne, jeton neuchâtelois, pièce inédite, deniers d'Amédée III et de Humbert II, de Savoie, pistole d'or de Genève (1566), thaler de Saint-Gall (1565), etc.

Nous ne voulons pas terminer ce court rapport, sans adresser nos remerciements à M. Eug. Demole, pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions de conservateur.

II

CABINET D'ANTIQUITÉS

Conservateur : M. le D^r GOSSE.

Conservateur-adjoint : M. Elisée MAYOR.

Voté. Fr. 4500 —

Dépensé ou réservé . . . 4500 —

La dépense ne s'est élevée qu'à Fr. 4424 40; le surplus soit Fr. 75 60 a été porté au compte de réserve, lequel se monte à Fr. 462 15.

Les collections se sont accrues, pendant l'année, des objets suivants :

Age de la pierre.

DONS. — M. H.-J. GOSSE, 59 objets de l'époque paléolithique trouvés dans 19 stations en France. — 23 objets de l'époque néolithique trouvés dans 10 stations en France. — 24 objets trouvés en Suisse et en France.

ACQUISITIONS. — 116 objets provenant des stations du lac de Neuchâtel. — 24 objets trouvés dans les grottes de Mentone et du Placard (Charente).

Age de bronze.

DONS. — M. H.-J. GOSSE, 232 objets provenant des stations des lacs de Genève et de Neuchâtel. — 61 objets trouvés en France.

ACQUISITIONS. — 201 objets provenant des stations des lacs de Genève, de Neuchâtel et de Morat. — 226 objets trouvés dans le lit du Rhône, en Valais.

Age du fer.

DONS. — M. H.-J. GOSSE, 56 objets trouvés à la Tène. — 100 objets trouvés en Suisse, en France et en Allemagne. — Une statuette en bronze.

ACQUISITIONS. — 38 objets provenant de la Tène et du Valais.

Epoque romaine.

DONS. — M. H.-J. GOSSE, 2 objets trouvés dans les marais de Divonne. — Moulage d'une plaque en bronze repoussé trouvée à Lyon.

ACQUISITIONS. — 17 objets trouvés en France.

Epoque mérovingienne.

DONS. — M. H.-J. GOSSE, 7 objets trouvés dans les palafittes du lac Paladru (Isère).

Moyen-âge.

DONS. — M. H.-J. GOSSE, 8 objets.

Renaissance.

DONS — M. H.-J. GOSSE, 1 vase en étain.

ACQUISITIONS. — 7 objets porcelaine et faïence — 2 objets en bronze. — 1 coffre sculpté des Grisons. — 1 dessus de porte sculpté de Berne. — 3 objets divers.

Le Musée a reçu, en outre, 5 objets trouvés dans les combles du temple de St.-Pierre.

Etrurie.

DONS. — M. H.-J. GOSSE, 33 objets trouvés près de Bologne.

ACQUISITIONS. — 53 objets trouvés près de Bologne.

Chypre.

ACQUISITIONS. — 16 objets, dont deux têtes de statues.

Mexique.

ACQUISITIONS. — 2 vases en terre cuite.

Epoque moderne.

DONS. — M. le Dr JULLIARD père, une carte du club de la Montagne. — M. Ferd. REVERDIN, 2 ceintures du Comité de sûreté pu-

blique, 1 dite de Procureur général. — M. H.-J. Gosse, une pendule à trois cadrans. — Une montre-pendule. — Le sceau des pharmaciens de Genève. — 4 objets divers.

ACQUISITIONS. — Un collier en or, de Genève. — Deux coffres sculptés. — Une coquetteuse Louis XIV. — Deux objets en étain.

Ethnologie.

DONS. — M. GLASER, 3 peignes en corne. — M. H.-J. Gosse, 27 objets de provenances diverses.

ACQUISITIONS. — 102 objets divers.

Une réunion de personnes a donné au Musée les remarquables copies des boiseries de l'Hôtel-de-Ville de Zug exécutées par M. Lehmann. — Ce sculpteur a commencé la restauration d'un plafond gothique retrouvé à Genève. Ce travail a été payé par une souscription à laquelle la classe des Beaux-Arts a bien voulu participer. — Les deux portes d'un tryptique provenant d'une église des environs de Zurich ont été restaurées et pourront prochainement prendre place dans le Musée.

Enfin, deux nouvelles vitrines en fer ont été placées dans la collection.

III

MUSÉE HISTORIQUE GENEVOIS

Conservateur : M. le Dr Gosse.

Conservateur-adjoints : MM. G. CASTAN et E. MAYOR.

Budget n° 39.

Voté . . . Fr. 1600 —

Dépensé . . . » 1600 —

La dépense s'est élevée à Fr. 1110 40 ; le solde non employé a été porté au compte de réserve.

Le Musée a reçu les dons suivants :

M. le Dr Gosse, 14 objets. — M. ROSSIER, 1 objet. — M. GIRON, 3 objets. — M. VUARIER, 1 objet. — M. REBSAMEN, 1 objet.

Le Musée a acquis 34 objets : armes, effets d'équipement, etc.

Il a reçu en dépôt, du Département militaire, quatre drapeaux parmi lesquels le drapeau de Zurich.

Trois nouvelles vitrines ont été placées dans le Musée, pour recevoir les objets de petite dimension.

SECTION XVI

Collections Fol.

Conservateur : M. Emile DUVAL.

Budget n° 40.

Voté	Fr. 5000 —
Dépendé	» 4953 70
Dépendé en moins	<u>Fr. 46 30</u>

Le Musée Fol n'a reçu, cette année, aucun don et n'a fait aucune acquisition.

D'autre part, la belle collection technologique que M. Emile Duval nous avait fait obtenir de la manufacture nationale de Sèvres : matières premières, moules, pièces terminées, a été transférée avec la vitrine qui la contient au Musée des Arts décoratifs.

SECTION XVII

Bibliothèque publique

Directeur : M. Th. DUFOUR.

Dépenses.

Budget, n° 41.

Voté	Fr. 37,500 —
Dépendé	» 37,150 25
Dép. en moins	<u>Fr. 349 75</u>

Recettes.

Allocation de l'Etat.

Prévus	Fr. 700 —
Reçu	<u>» 700 —</u>

Commission :

MM. A. LE COINTE, délégué du Conseil Administratif, président. — Jean RIVOIRE, notaire, vice-président. — Philippe BONNETON, principal. — Auguste BOUVIER, professeur. — Etienne CHASTEL, professeur. — André DUVAL, docteur en médecine. — Charles LE FORT, professeur. — J. J. GOURD, professeur. — Aloïs HUMBERT. — Louis NAVILLE. — Jules NICOLE, professeur. — Gabriel OLTRAMARE, professeur. — Paul OLTRAMARE, régent au Collège. — Constant PICOT, docteur en médecine. — Jean-Louis PRÉVOST, docteur et professeur en médecine. — Gustave REVILLIOD. — Eugène Ritter, professeur. — Henri DE SAUSURE. — Pierre VAUCHER, professeur. — Elie WARTMANN, professeur. — Edouard FAVRE, docteur en philosophie.

Une partie des dépenses pour acquisitions de livres et reliures est supportée par le compte « Dons et Legs, » qui y a contribué, en 1885, pour fr. 5421 90.

Dans le courant de l'année 1885, la Bibliothèque s'est augmentée de 2414 volumes et 3797 brochures, fascicules, livraisons ou cartes :

Par dons divers	1317 vol.	2898 broch.	} à titre gratuit.
Par le dépôt légal (Chancell.)	54 »	184 »	
Par achats	918 »	222 »	
Par la Société de physique .	125 »	493 »	
	<hr/>		
	2414 vol.	3797 brochures, etc.	

Dans ces chiffres sont compris les volumes représentant les suites d'ouvrages périodiques ou en cours de publication déjà inscrits au catalogue.

La dépense faite pour les acquisitions de l'année s'est élevée à 13,297 fr. 75, dont fr. 8009 fr. 35 pour abonnements et suites, et 5288 fr. 40 pour ouvrages nouveaux se répartissant comme suit :

Théologie	22 ouvrages, soit	44 volumes
Philosophie	25 »	29 »
Droit	67 »	85 »
Géographie et voyages	5 »	7 »

A reporter 119 ouvrages, 165 volumes

	<i>Report</i>	119 ouvrages,	165 volumes
Histoire	31	•	79 •
Littérature et Beaux-Arts	130	•	230 •
Sciences mathématiques, physiques et naturelles	26	•	32 •
Sciences médicales	1	•	17 •
	<hr/>		
	307 ouvrages,		523 volumes

Il a été catalogué, tant en ouvrages nouveaux qu'en ouvrages entrés dans les années précédentes, 1006 ouvrages en 1615 volumes, répartis comme suit :

Théologie	66 ouvrages,	soit	93 volumes
Philosophie	79	•	95 •
Droit et sciences sociales	94	•	127 •
Géographie et voyages	33	•	60 •
Histoire	93	•	166 •
Littérature et Beaux-Arts	221	•	427 •
Sciences mathématiques, physiques et naturelles	136	•	162 •
Sciences médicales	270	•	448 •
Périodiques et mélanges	14	•	37 •
	<hr/>		
	1006 ouvrages,		1615 volumes

DONATEURS.

M. le pasteur AGUILERA, 1 volume. — M. ASTROMOFF, 2 volumes de ses œuvres (théologie). — M. Georges BECKER, 1 volume. — M. le pasteur A. BERNUS, 2 brochures. — M. Ch. BERTHOUD, 1 brochure. — M. P. BERTINI, 2 brochures. — M. V. BOUTON, 1 brochure. — M. le prof. Aug. BOUVIER, 1 volume. — Le révérend C. - D. BRADLEE, 1 brochure. — M. C.-M. BRIQUET, 2 brochures. — Mme Vve Ch. BROCHER, 30 volumes de droit. — M. F. BUISSON, 2 volumes (instruction publique). — M. BURILLON, 19 volumes. — M. Ant. CARTERET, 1 brochure. — M. Alf. CARTIER, 2 volumes (bibliographie). — M. CARUSSO, 1 brochure. — M. le prof. D. COLLADON, 1 volume, 4 brochures et 1 gravure encadrée. — M. COLMET d'AAGE, 2 volumes. — M. COMPAYRÉ, 1 volume. — MM. les prof. CUNITZ et REUSS, 1 volume, suite des

Opera Calvini. — M^{me} DAMETH, 1 brochure. — M. DANNREUTHER, 1 brochure. — M. le pasteur Ch. DARDIER, 2 volumes et 1 brochure (théologie). — M. Eug. DEMOLE, 2 brochures. — M. le D^r et prof. DUNANT, 61 volumes et 210 brochures d'hygiène, de médecine et de statistique. — M. Ern. DUNANT, 1 brochure rarissime. (La voix du roi des mousquetaires de Genève, 1646.) — M. Em. DUVAL, 1 brochure. — M. Alphonse FAVRE, 1 volume. — M. le chanoine FLEURY, 1 brochure. — M. le pasteur, J. GABEREL, 1 volume. — M. J. GAUDIN, 3 volumes (catalogue de la bibliothèque de Montpellier). — M. le D^r Gosse, 5 brochures. — M. l'abbé GUILLERMIN, 2 volumes. — M. le pasteur GUILLOT, 5 volumes de ses œuvres. — M. Edw.-Al. Guy, 1 brochure. — M. Thomas HARVEY, 1 volume. — M. Laurence HARVEY, 1 brochure. — M. Heylyn HAYTER, 1 volume. — M. Constant HILBEY, 1 brochure. — M. JULLIEN, libraire, 1 brochure. — M. H. KLING, 4 volumes et 1 brochure (musique). — M. le D^r KNOTH, 2 brochures. — M. le D^r LADAME, 1 brochure. — M. le prof. Le FORT, 1 brochure. — M^{me} Le FORT-NAVILLE, 1 volume. — M. Le ROYER, libraire, 1 brochure. — M. Alex. LOMBARD, 17 volumes (histoire d'Italie). — M. MARJOLIN, 2 volumes. — M. MARONI, 1 brochure. — M^{me} MARRACCI, 3 volumes. — M. L^s MARTIN, ingénieur, 36 volumes. — M. Ch. MAUNOIR, 69 volumes et 6 brochures (géographie, histoire). — M^{me} Emile MERLE d'AUBIGNÉ, 126 volumes de la bibliothèque de feu son mari. — M. Marc MONNIER, 18 volumes et 18 brochures (auteurs italiens). — M^{me} MONNIER, 5 brochures. — M. Ph. MONNIER, 16 brochures (Revue de Belles-Lettres). — M. Ed. de MURALT, 1 brochure. — M. Ernest NAVILLE, 71 volumes, pour la plupart de philosophie. — M. L^s NAVILLE, 4 volumes (littérature et philosophie). — M. F. NESSI, 2 brochures. — M. Ernest ODIER, 48 volumes (*Journal des Débats*). — M. le prof. Hugues OLTRAMARE, 1 volume. — M. Paul OLTRAMARE, 1 volume. — M. OMONT, 1 brochure. — M. le commandant PILET, 6 volumes (histoire). — M. Ph. PLAN, 1 brochure. — M^{me} PLAN, 30 brochures. — M. Ph. PLANTAMOIR, 1 volume (Tombes celtiques de l'Alsace, par Max. de Ring). — M. P. PREDÀ, 1 brochure. — M. QUANTIN, libraire 10 volumes (Le Livre). — M. Elisée RECLUS, 3 volumes, 2 brochures (géographie). — M. le pasteur REYMOND, 1 volume. — M. le prof. Eugène RITTER, 1 volume. — M. Emile RIVOIRE, 3 volumes. — M. Ph. ROGET, 7 volumes, 1 brochure. — M. H. de SAUSSURE, 1 brochure. — M. Eug. Secrétan, 2 brochures. — M. Strébitzky, 2 brochures. —

M. A. TARDIEU, 3 brochures. — M^{me} TERZETTI, 1 volume. — M. W.-C. TRAFFORD, 2 volumes (droit anglais). — M. van TRIGT, 1 brochure. — M. B. de TSCHARNER, 1 brochure. — M. James VAUCHER, 2 volumes. — M. le prof. Pierre VAUCHER, 1 volume. — M. VINGTRINIER, 1 brochure. — M. A. WALLIS, 1 brochure. — M. le pasteur WUARIN, 9 volumes et 57 brochures (instruction publique).

L'Académie royale de Belgique, 4 volumes et 5 brochures.

L'Académie des Sciences de Munich, 3 volumes.

La Bibliothèque cantonale d'Aarau, 2 volumes, 1 brochure.

- royale de Berlin, 1 brochure.
- de Besançon, 3 volumes de son catalogue.
- de Fribourg, 3 volumes de son catalogue.
- de Grenoble, 3 volumes de son catalogue.
- de Winterthur, 1 brochure.

Le British Museum, 1 volume (catalogue de manuscrits orientaux).

Le Bureau d'éducation des Etats-Unis, 7 brochures.

Le Bureau international des poids et mesures, 1 volume, suite des Travaux et Mémoires.

Le Comité éditeur de l'expédition norvégienne au pôle Nord, 4 livraisons.

La Commission royale d'histoire de Turin, 2 volumes.

Le Conseil d'Etat. Recueil des lois de l'Allemagne du Nord et de l'empire allemand, 18 volumes.

Le Conseil Administratif, 2 volumes et 2 brochures.

Le Conseil fédéral, 1 volume, 1 brochure et 8 feuilles.

La Faculté de Médecine de Genève, 472 volumes et 281 brochures.

Le Gouvernement belge, 2 volumes et 4 brochures.

- danois, 1 brochure de statistique.
- français, 24 volumes et 5 brochures.
- italien, 19 volumes et 9 brochures de statistique.
- » norvégien, 3 brochures de statistique.
- de la République Argentine, 8 volumes et 4 brochures.
- suédois, 1 brochure.
- thurgovien, 1 volume, recueil des lois.
- » vaudois, 1 volume, recueil des lois.
- wurtembergeois, 2 volumes de statistique.

Kolonialverein (Deutscher), 1 brochure.

Le Lord-Maire de Londres, 2 volumes.

Le Musée d'histoire naturelle de Genève, 1 volume.

La Préfecture de l'Aveyron, 1 volume : Inventaire sommaire des Archives départementales.

La Préfecture de la Seine, 2 volumes : Inventaire sommaire des Archives départementales et communales.

La rédaction de la *Revue médicale* de la Suisse romande, 35 vol.

La Smithsonian Institution, 3 volumes et 6 brochures.

La Statistical Society de Londres, 2 volumes de ses publications.

La Société des Missions, 1 brochure.

L'Université de Copenhague, 18 brochures.

» Bruxelles, 1 volume.

» Genève, 41 volumes et 2219 brochures.

M^{me} DAMETH, un médaillon en bronze, représentant son mari, modelé par M. Salmson.

La famille DIODATI, un portrait de M. Edouard Diodati, ancien bibliothécaire, peint à l'huile, par M. Graf à Vienne.

Buste en plâtre de feu le prof. Albert Richard, par M. Iguel, sculpteur, donné à la suite d'une souscription publique ouverte par la section de littérature de l'Institut genevois.

M. ERN. OMIER, un manuscrit (album amicorum de la famille Berjon).

La famille MERLE d'AUBIGNÉ, manuscrit autographe de M. J.-H. Merle d'Aubigné, Fragments du livre IX de son Histoire de la réformation au XVI^e siècle.

La famille SEGOND, manuscrit autographe de la traduction de la Bible par le prof. Segond, 32 fascicules.

M. Alexandre LOMBARD, 48 registres, cahiers et liasses manuscrits (Archives de l'ancienne Bourse italienne).

La Bibliothèque a été ouverte, tous les jours non fériés, de 9 heures à 8 heures pendant les mois d'hiver, et à partir du 4 mai jusqu'à la fin de l'année, de 9 heures à midi et de 1 heure à 6 heures. Comme l'année précédente, elle est demeurée ouverte, de 8 heures à midi, pendant les vacances (du 13 juillet au 29 août).

En 295 jours, il y a eu 13,756 consultations, faites par 896 personnes différentes, et 28,685 volumes consultés. Dans ces chiffres ne sont compris ni le nombre des personnes qui n'ont consulté que

les ouvrages mis à la disposition du public dans la salle de lecture, ni le nombre des volumes ainsi utilisés.

468 volumes de la Bibliothèque ont été prêtés à domicile sur autorisations spéciales.

L'impression du tome cinquième du catalogue a été terminée au mois de juin. Celle du tome sixième, comprenant la table alphabétique des noms d'auteurs et des ouvrages anonymes, commencée en septembre, sera achevée dans le courant de l'année 1886.

Depuis longtemps, nous avons constaté l'encombrement de la salle de lecture, surtout pendant les mois d'hiver; aussi n'avons-nous pas hésité à soumettre à la Commission la question de savoir comment il conviendrait de remédier à ce grave inconvénient.

Une sous-commission a étudié le sujet, en l'envisageant tant sous le rapport de la commodité des lecteurs que sous celui de l'agrandissement successif des locaux affectés à la bibliothèque. La décision qu'avait prise précédemment le Conseil Administratif de ne plus fournir le logement au directeur de la Bibliothèque permettait de faire rentrer l'appartement vacant dans les projets futurs.

La sous-commission a rapporté dans la séance du 9 février 1885, et nous extrayons ce qui suit de son rapport.

Elle a reconnu, en principe, l'insuffisance de la salle de lecture actuelle. Quant aux causes de l'encombrement qui se produit, il résulte des renseignements fournis par les employés préposés à la distribution des livres, que, sur les 60 à 70 lecteurs de la journée, il y en a à peine 6 ou 8 qui travaillent d'une manière sérieuse en consultant des séries d'ouvrages sur tel ou tel sujet; les autres sont des étudiants du Gymnase et de l'Université, qui profitent de leurs heures libres pour revoir leurs cours : beaucoup d'entr'eux ne demandent aucun volume et se contentent des ouvrages dits consultatifs; d'autres ne lisent que des romans. Il est évident que la salle de lecture n'est pas destinée à l'usage qui en est fait, et qu'il devrait exister, dans le bâtiment de l'Université, une salle spéciale pour les étudiants qui désirent préparer leurs devoirs. Jusqu'à ce que cette installation soit effectuée par qui de droit, on ne peut guère refuser l'entrée de la salle de lecture à ces étudiants.

La Commission fut unanime pour recommander au Conseil Administratif de transférer le plus promptement possible la Biblio-

thèque circulante hors du bâtiment des Bastions et discuta plusieurs solutions pour conserver son caractère à la salle de lecture actuelle, tout en ayant une salle où les étudiants pourraient utiliser leur temps entre deux cours.

Le Conseil Administratif transmet au Département de l'instruction publique les observations qui précèdent sur l'encombrement de la Bibliothèque par les étudiants, en le priant de leur fournir un local dans l'Université.

Le Département a répondu qu'il ne pouvait disposer d'aucun local dans l'Université pour être affecté aux étudiants qui désirent travailler entre les heures de cours, et qu'il reconnaissait au Conseil Administratif la faculté de ne pas recevoir les étudiants qui encombraient par leur nombre la salle de lecture de la Bibliothèque.

Dans ces circonstances, le Conseil Administratif a estimé qu'il était de son devoir de faciliter autant que possible les étudiants dans leurs travaux et a décidé en première ligne le transfert de la Bibliothèque circulante des Bastions dans un local plus central, à savoir dans l'ancien Grenier-à-blé. Une fois ce déménagement opéré, il y aura à chercher le meilleur emploi qu'on pourra faire des salles devenues vacantes.

A la suite de la démission de M. Gas, bibliothécaire, dont nous avons parlé dans notre précédent compte-rendu, le Conseil Administratif a ouvert une inscription publique pour la repourvue de ces importantes fonctions. Sur le préavis de la Commission, le Conseil a appelé au poste de directeur de la Bibliothèque M. Th. Dufour, ancien élève de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole pratique des Hautes Etudes.

Indépendamment de ces titres académiques, le choix de M. Dufour se recommandait par les nombreux services qu'il avait déjà rendus à notre Bibliothèque et par les travaux spéciaux dont il avait été chargé.

M. Philippe Plan, conservateur, qui s'acquittait de ses fonctions avec zèle et dévouement, est décédé le 14 juillet. Il a eu pour successeur M. Philippe Roget, nommé le 21 septembre et déjà attaché à la Bibliothèque.

b) Bibliothèques circulantes.

Directeur : M. Louis BOGEY.

Budget n° 42.

Voté	Fr.	10,240 —
Dépensé	»	10,418 70
Dépensé en plus	Fr.	<u>178 70</u>

Cet excédent provient d'une augmentation du traitement de M. Bogey, motivée par son appel aux fonctions de directeur des Bibliothèques circulantes.

Bibliothèque de la Rive gauche.

La Bibliothèque circulante de la Rive gauche a été ouverte 281 jours de 1 à 3 heures de l'après-midi.

Il a été distribué 32,908 volumes, soit en moyenne 58,5 par heure, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis l'ouverture de la Circulante des Bastions, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par l'examen du tableau suivant :

En 1880, il a été prêté 29,002 vol., soit 53 vol. par heure
• 1881, » » 29,719 » » 54 » » »
• 1882, » » 26,711 » » 48,5 » » »
• 1883, » » 28,735 » » 50 » » »
• 1884, » » 26,658 » » 45,6 » » »
• 1885, » » 21,908 » » 58,5 » » »

L'augmentation dans le nombre des volumes sortis, que nous constatons pour 1885, doit être attribuée au fait que la Bibliothèque a été placée sous l'active direction de M. Bogey, jusque là chargé seulement de la Bibliothèque de la Rive droite ; il y a apporté les améliorations dont celle de St-Gervais avait fait l'heureuse expérience.

La Bibliothèque s'est accrue de 461 volumes, répartis comme suit quant à la provenance :

Achats	448 volumes
Dons	13
Total. . . .	<u>461 volumes</u>

Dans le total des volumes achetés, se trouve un grand nombre d'ouvrages renouvelés pour cause de vétusté ou livrés au public à plusieurs exemplaires.

A la fin de 1884, la Circulante de la Rive gauche comptait 1611 lecteurs. En 1885, il a été accordé 369 autorisations nouvelles. Total des lecteurs à la fin de 1885 : 1980.

Nous n'avons pas encore pu établir la statistique nous permettant de connaître les autorisations annulées, comme c'est le cas pour la Rive droite. Il en est de même pour la nationalité des anciens lecteurs; nous ne la donnons que pour les 369 nouveaux inscrits, qui se répartissent ainsi :

Genevois	273
Suisses d'autres cantons	37
Etrangers	59
Total	<u>369</u>

141 de ces nouveaux lecteurs n'habitent pas la Commune de Genève.

Nous avons étudié la possibilité de transférer la Bibliothèque des Bastions dans un endroit plus central que n'est le bâtiment actuel, situé à l'une des extrémités de la Ville. Comme nous l'avons dit plus haut, les locaux du Grenier-à-blé nous ont paru favorables. Ils sont, en effet, aussi bien à la portée du quartier du Bourg-de-Four que de ceux de Rive et de la Madeleine.

Bibliothèque de la Rive droite.

La Bibliothèque circulante de la Rive droite a été ouverte 277 jours durant quatre heures : depuis le 15 Février, les heures d'ouverture ont été fixées de 5 à 9 heures du soir.

Il a été prêté 59,698 volumes, soit en moyenne 54 par heure.

La Bibliothèque s'est accrue de 461 volumes, répartis comme suit quant à la provenance :

Achats	380 volumes
Dons	81 »
Total	<u>461 volumes</u>

Nous faisons la même remarque ici que pour la Bibliothèque de la Rive gauche au sujet des volumes achetés.

A la fin de 1884, la Circulante de la Rive droite comptait 2042 lecteurs ; en 1885, il a été pris 582 autorisations. Total : 2624 lecteurs.

Sur ces 2624 lecteurs, 507 autorisations ont été annulées par suite de décès, départs, suspensions périmées, etc. Il reste donc 2117 lecteurs effectifs, qui se répartissent comme suit au point de vue de la nationalité :

Genevois	1,719
Suisses d'autres cantons	211
Etrangers	187

286 de ces lecteurs n'habitent pas la Commune de Genève.

Quoique le nombre des lecteurs effectifs de 1885 soit peu supérieur à celui de 1884, le prêt des livres a suivi la progression des années précédentes, grâce aux facilités toujours plus grandes accordées aux personnes qui font usage de la Bibliothèque.

Voici, du reste, le nombre de volumes prêtés par la Circulante de la Rive droite depuis sa création :

1880	6,055 volumes
1881	17,166 »
1882	26,193 »
1883	36,127 »
1884	50,777 »
1885	59,698 »

Ces quelques chiffres prouvent que la Circulante de la rue de l'Entrepôt répond à un légitime besoin de la classe laborieuse du quartier de St-Gervais.

DONATEURS DES BIBLIOTHÈQUES CIRCULANTES.

Rive gauche

Bibliothèque consultative, 7 vol. — M. Ant. CARTERET, Conseiller d'Etat, 2 vol. — Conseil Administratif, 4 vol. — M^{me} DARDENNE DE LA GRANGERIE, 1 vol. — M. E. EMPEYTA, Conseiller Administratif, 2 vol. — Total 13 vol.

Rive droite

Bibliothèque Consultative, 1 vol. — M^{me} Fanny LACHER, 1 vol. — M^{lles} TIERQUE, 14 vol. — M. CAREY, imprimeur, 2 vol. — M. Ant. CARTERET, Conseiller d'Etat, 2 vol. — M. E. EMPEYTA, Conseiller Administratif, 2 vol. — M. A. LE COINTE, Conseiller Administratif, 57 vol. — M. J. RIVOIRE, Conseiller Municipal, 2 vol. — Total : 81 vol.

SECTION XVIII

Herbier Delessert et Conservatoire botanique.

Conservateur : M. le professeur D^r J. MULLER.

Sous-Conservateur : M. BERNET.

Budget, n^o 43.

Voté	Fr.	6,600 —
Dépendé.	»	6,588 70
Dépendé en moins .	Fr.	<u>11 30</u>

1^o *Travail d'arrangement et de classement.*

M. le prof. *Muller* a déterminé et mis en ordre les Plumbaginées de l'Herbier général, et en dehors de la direction de tous les travaux qui se font à l'herbier, il a fait le classement des plantes fraîchement reçues et s'est spécialement occupé du travail que réclame la Bibliothèque.

M. *Bernet*, après avoir terminé l'arrangement de l'ancien herbier

Burman, a mis en ordre une grande partie des Borraginées, ainsi que les Crassulacées, Paronychiées, Portulacacées, et s'occupe actuellement des Ficoïdées ; il a aussi aidé à l'intercalation des plantes nouvellement arrivées,

M. *Kohler* a continué, comme l'année précédente, de fixer des plantes et de faire diverses écritures.

2° *Plantes prêtées.*

M. le D^r *Schumann*, custos à l'Herbier Royal de Berlin, a reçu en prêt nos Sterculiacées, pour les utiliser dans la monographie qu'il prépare sur cette famille. Il nous les rendra toutes déterminées.

M. le D^r *Planchon*, prof. de botanique à Montpellier, nous a rendu une première partie des Ampélidées, qui lui avaient été prêtées pour la rédaction d'une monographie.

3° *Acquisition de plantes.*

ACHATS :

300 espèces et variétés de *Hieracium*, soit *Exsiccata* de Nægeli et Peter.

700 espèces de *Sonora* et d'Arizona, *Exsiccata* de Pringle.

412 plantes de France, comme suite, *Exsiccata* de Magnier.

1135 espèces différentes, de l'Orégon, *Exsiccata* de Howell.

ÉCHANGES :

116 Aroidées du prof. Engler.

388 plantes de la province de Rio de Janeiro, par le D^r Glaziou.

DONS :

7 Sapotacées étudiées de la Cochinchine, par M. Pierre, directeur du Jardin botanique de Saïgon.

1 *Croton* nouveau (Euphorbiacée) de l'Equateur, donné par M. André.

4° *Bibliothèque.*

Les meilleures acquisitions faites cette année sont : *Gray et Watson*, *The Botany of California* ; *van Heurck*, *Synopsis des Diatomées*, ouvrage à nombreuses planches, maintenant terminé ; *Pfeiffer*,

Nomenclator et Synonymia botanica, en 5 volumes ; *Nægeli et Peter*, Hieracien Mitteleuropa's ; *Richard et Rose*, Atlas des Champignons. Les autres ouvrages achetés, au nombre de 5, sont moins importants.

Nous avons reçu en don :

de M. *Barbey-Boissier*, de Valleyres, 2 volumes in 4°, ses Herborisations au Levant et son Compendium Floræ Sardoæ ;

de M. *Zbinden* de Genève, une brochure sur l'Agriculture et l'Industrie ;

de M. le prof. Dr *Radtkofer*, de Munich, 4 brochures monographiques ;

de M. *Muller*, conservateur de l'Herbier, 6 brochures sur des plantes généralement exotiques.

Ces 24 ouvrages ou opuscules portent les N° 623 à 646 du Catalogue d'entrées de la Bibliothèque.

Quant aux ouvrages périodiques, auxquels nous sommes abonnés, comme le *Flora*, *Botanische Zeitung*, *Botanical Magazine*, *Gartenflora* et d'autres, nous en avons régulièrement reçu les suites.

SECTION XIX

Jardin botanique.

Directeur : M. le Prof. Dr J. MULLER

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes</i>	
Budget, n° 40.		Budget, V, v.	
Voté	Fr. 10,800 —	L'Etat fait une allocation de	
Dépensé	• 10,528 40	fr. 4,000 qui est commune au	
Dépensé en moins	<u>Fr. 271 60</u>	Jardin botanique et au Musée	
		d'histoire naturelle.	

1° Personnel et travaux.

Le personnel a subi ce changement, que M. F. Archinard, décédé, a été remplacé par M. Dubois. La distribution du travail entre les autres employés, y compris M. Baumel, apprenti-jardinier, continue à être pratiquée comme cela a été indiqué dans le rapport de l'année précédente. Il y a à constater que ce travail a été beau-

coup plus considérable cette année qu'auparavant, à cause de la grande augmentation du nombre d'espèces cultivées dans toutes les parties du Jardin, et acquises soit par suite de nos échanges, soit par don. Aussi le Catalogue de nos graines de 1885, disponibles pour nos échanges, est beaucoup plus riche cette fois qu'il ne l'a jamais été.

Le travail scientifique a été, comme en 1884, partagé en deux. M. Bernet a vérifié et déterminé les plantes alpines, et le Directeur a fait le même travail pour les plates-bandes et pour nos serres.

L'écriture de nos fort nombreuses étiquettes nouvelles, en zinc, a été faite par M. Kohler.

2° *Les Serres.*

A l'Orangerie, les fenêtres et portes ont été construites en fer ; c'était une réparation des plus urgentes. De nouveaux réservoirs d'eau, en cuivre, ont été plus convenablement placés dans les deux grandes Serres, d'où il est résulté un fonctionnement bien plus avantageux pour le chauffage. La petite serre aussi a eu ses réparations pour les banquettes et pour le chauffage, mais malheureusement, par suite d'un accident causé par quelque vice de construction, des fuites de gaz se sont déclarées et ont même causé quelques dégâts parmi les Orchidées, Broméliacées et Fougères. On a été obligé, en attendant de faire le nécessaire, de déménager toutes les plantes, qui sont maintenant provisoirement placées et même un peu entassées dans les grandes serres, où elles ne trouvent pas non plus un chauffage bien approprié à leur nature spéciale.

3° *Terrains cultivés.*

De nouvelles plates-bandes ont été établies à l'est du Jardin pour servir de pépinière aux jeunes arbustes dont la place systématique se trouverait sous les arbres dans les plates-bandes normales. L'expérience a prouvé, en effet, que le terrain sous ces arbres, trop ombragé et aussi trop épuisé, nous fait perdre un grand nombre de plantes, dès qu'on les y introduit sans qu'elles aient préalablement acquis un vigoureux développement. Pour d'autres plantes, issues de semis, et trop volumineuses pour être cultivées en pots, on a établi, près des grandes serres, de petites plates-bandes, qui reçoivent aussi celles des plantes vivaces qu'on n'oserait pas encore introduire dans les parties peu favorables des grandes plates-bandes.

4° *Acquisitions de graines.*

Nous avons acheté 41 espèces alpines de Timothée, du Brizon, et nous avons reçu en don 20 espèces de M. Empeyta, 5 de M. Rostan de Pignerol et 48 des Antilles, de M. Stahl. Les autres graines reçues, au nombre de 1435 espèces, viennent de nos échanges faits avec 31 Jardins botaniques.

5° *quisition de plantes vivantes.*

Plusieurs courses faites par M. Grandjean, chef-jardinier, au Grand St-Bernard, ou à Folaterre, à Salvan, au Brizon et au Salève, ont fourni 140 plantes, généralement alpines et destinées à nos rocailles ; et environ 50 espèces ont été rapportées à l'occasion des excursions botaniques que fait le Directeur avec Messieurs les étudiants.

M. Barbey-Boissier nous a donné 58 espèces de serre, M. Joset-Lang 43, M. Massot 32, M. Frey-Gessner 21 (plantes grasses et un beau *Musa Ensete*), et en outre une quinzaine de personnes nous ont donné, ensemble, soit gratuitement, soit par échange, environ 100 plantes.

6° *Culture de Tabac.*

Pour faciliter la culture du Tabac, comme l'année passée, nous avons tenu à disposition des agriculteurs plus de 25,000 pieds issus de semis et qui avaient fort bien réussi ; mais, contre notre attente, c'est à peine si 5000 plantes nous ont été demandées ; aussi renoncerons-nous à l'avenir à élever ces plantons.

Disons, pour terminer, qu'une transformation complète du Jardin botanique s'impose et a même été prévue, afin d'arriver à une meilleure et surtout plus gracieuse organisation.

Cette transformation sera évidemment très coûteuse, mais elle aura l'avantage de faire de cet emplacement un véritable jardin, qui, tout en gardant son côté scientifique qui ne doit point lui être enlevé, devra cependant présenter un aspect plus agréable à l'œil et devenir plus digne d'intéresser notre public et d'être visité par les étrangers.

CHAPITRE VI

THÉÂTRE

Conservateur général : M. S. DELAPEINE.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 45.			
Voté.	Fr. 185,000 —	Voté	Fr. 1,000
Dépensé	• 185,989 70	Reçu	• 1,816
Dép. en plus. . .	Fr. <u>989 70</u>	Reçu en plus . . .	<u>Fr. 816</u>

Les dépenses, dans leur ensemble, se compensent et ne donnent cette année qu'une augmentation peu importante.

La seconde partie de l'exploitation de M. Gravière a été la continuation des brillantes soirées obtenues en automne 1884. Aussi n'avons-nous à revenir sur la fin de cette année théâtrale que pour signaler nos efforts auprès de M. Gravière, afin d'obtenir qu'il continuât son exploitation; malheureusement les résultats financiers ne lui permirent pas de tenter une nouvelle expérience.

Suivant ses arrangements avec ses commanditaires, M. Gravière a eu à supporter, à ses frais, les deux derniers mois de son exploitation, qui n'ont pas été les moins attrayants par la nouveauté des spectacles. Dans la mesure du budget, nous avons cherché à soulager le directeur des frais considérables de son entreprise. C'est ainsi que, n'ayant pas pu lui accorder de subvention pour l'éclairage pendant le mois de septembre, se montant à 3,000 fr., nous n'avons pas hésité d'autre part à comprendre les quinze matinées au nombre des deux cents représentations auxquelles il avait droit sans supplément d'assurance. Ces deux sommes se balançaient.

Nous avons entendu exprimer le regret, partagé par nous, que e

théâtre fût resté fermé à des troupes de passage pendant les mois de mai et juin; d'après nos renseignements, cela doit être attribué à ce que M. Gravière réclamait de ces troupes une location de 600 fr. par soirée, somme qui était trouvée exagérée. Lorsque la Ville a le théâtre à sa disposition, elle demande 400 fr. par soirée, comprenant la location de la salle et les frais d'assurance.

Ce chiffre est considéré comme très modéré; nous l'abaissons même lorsqu'il s'agit de plusieurs représentations. Il conviendrait donc que la Ville pût rentrer en possession le plus tôt possible de la gestion du théâtre pendant l'été.

Pour terminer ce qui se rapporte à la direction de 1884-85, nous dirons que les meilleurs rapports n'ont cessé de régner entre la Ville et M. Gravière, et que c'est avec regret que nous l'avons vu renoncer à rester à la tête de notre scène.

Le cahier des charges pour l'année 1885-1886 a été préparé pour le commencement de janvier.

M. Bernard, bien connu déjà par ses trois années comme directeur, se présenta, appuyé par un groupe nombreux d'amateurs, qui lui offrirent une subvention. Nous n'avons retardé de nous engager avec lui que pour laisser le plus de temps possible à M. Gravière de se décider. Dès la fin de février, nous nous étions mis d'accord avec M. Bernard sur les conditions de son cahier des charges, qui comprenaient, outre la direction du Théâtre, l'entreprise des concerts d'été et d'hiver avec l'Orchestre de la Ville. Ce ne fut toutefois qu'au milieu d'avril que les signatures définitives furent échangées.

Le nouveau directeur ne devait, pas plus que nous, se faire d'illusion sur les difficultés qu'il allait rencontrer. Indépendamment des souvenirs que laissaient les soirées brillantes de son prédécesseur, il avait des préventions à détruire, il avait à redouter l'état de marasme dans les affaires, qui restreint dans chaque famille les dépenses de luxe; il avait aussi à se préoccuper des conditions dans lesquelles se trouvent en général tous les théâtres vis-à-vis des exigences opposées du public et des artistes.

Une mise en scène plus soignée qu'anciennement, un répertoire fréquemment renouvelé, des artistes dignes de notre belle salle et de notre public éclairé, voilà ce qu'on réclame; puis, si les recettes sont insuffisantes pour couvrir les frais, on est trop porté à accuser le directeur d'inhabileté. Ces réflexions nous sont suggérées par les dé-

buts de la saison de M. Bernard. Sa troupe de grand opéra était insuffisante, il est vrai, sous de certains rapports, mais le peu d'entrain qu'il rencontra dans ses efforts pour l'améliorer, l'a engagé à demander dès le mois d'Octobre une modification à sa convention, par laquelle il n'aurait plus à fournir qu'une troupe d'opéra-comique.

Sa demande, appuyée par une pétition des abonnés et des habitués, a été admise sans difficulté de notre part. L'expérience que nous avons faite pendant ces quatre ans, nous a montré, en effet, que la Ville devait toujours plus restreindre son rôle à sauvegarder la conservation de l'immeuble et de son matériel, mais qu'il convenait de laisser le Directeur débattre les questions artistiques avec le public, dont il dépendait, dans son intérêt bien entendu.

Malgré les difficultés dont nous venons de parler, auxquelles s'est ajoutée la concurrence du cirque, M. Bernard n'a point perdu l'énergie dont il avait besoin; il a, croyons-nous, reconquis peu à peu la faveur du public, et tout nous fait espérer qu'il finira son année théâtrale sous des auspices plus favorables qu'à son début.

Il ne nous reste que peu de chose à dire sur les différents services du théâtre. Nous avons eu le malheur de perdre deux employés qui ont contracté leur maladie dans l'exercice de leurs fonctions très assujétissantes. Le chef-gazier, M. Mégevand, avait dû suspendre son travail vers le milieu de la saison; il est décédé d'une maladie de poitrine en septembre. Un brigadier-machiniste, M. Burdet, atteint d'une phtisie depuis deux ans, a succombé dans le mois de Juillet.

L'atelier de décors a été moins utilisé que précédemment par suite de la diminution de l'allocation budgétaire, que nous avons fait supporter presque entièrement à ce chapitre. — Nous avons utilisé les modestes réserves dont nous disposions pour la réfection d'un certain nombre de châssis, dont l'usure ne permettait presque plus l'usage. Dès que les finances de la Ville le permettront, nous estimons, qu'il y aura lieu de rétablir le budget primitif, pour pouvoir tenir constamment notre matériel de décors en état et en créer un nouveau pour les pièces que les Directeurs désirent monter.

A plusieurs reprises, M^{me} Lacombe, veuve du compositeur de musique, avait désiré acquérir la partition de l'Opéra « Winkelried » composée par son mari et dont la Ville avait acheté la propriété. Le Conseil Administratif, estimant que cette partition n'avait pas de chance d'être utilisée et prenant en considération la position peu

fortunée de M^{me} Vve Lacombe, a consenti à sa demande, en lui cédant les parties d'orchestre et de chant pour la moitié du prix d'achat.

Ceci nous amène à nantir le Conseil d'une réclamation qui nous est adressée par un éditeur de Paris, tendant à contester le droit de propriété de la Ville sur un certain nombre de partitions des opéras de Verdi, achetées dans le temps à M. Defrenne ou à ses héritiers. De l'avis des avocats que nous avons consultés, notre droit est indiscutable, et nous avons engagé la maison de Paris à porter sa réclamation devant les tribunaux. Elle n'en a rien fait jusqu'ici, mais, par contre, refuse au directeur, qui n'y peut rien, la location des ouvrages dont il aurait besoin. On sait du reste la peine que les théâtres ont à se procurer les opéras nouveaux, et avec quelle rigueur est appliquée la convention internationale sur les droits d'auteurs et de compositeurs.

Le théâtre a été visité, le jour, par 1083 personnes ou sociétés : nous rappelons que lorsqu'il n'y a pas de troupe, ou que la concession à un directeur est terminée, il suffit de s'adresser directement au Conservateur pour pouvoir visiter le bâtiment.

Bibliothèque du Théâtre.

Bibliothécaire : M. E. DELPHIN.

Pendant l'année 1885, le service des études et des représentations — réparti entre deux saisons théâtrales — a donné lieu à la sortie de la Bibliothèque du théâtre, de :

28 partitions d'orchestre.
66 " piano et chant.
1163 parties détachées.

Ce service n'est pas sans occasionner continuellement des détériorations qui emploient en réparations, reliures ou remplacement partiel du matériel hors de service, la plus grande partie du budget de la Bibliothèque.

Les achats de musique se bornent à une partition piano et chant de chaque ouvrage nouveau joué au théâtre. Le nombre en est annuellement fort restreint.

Il a été prêté quelques ouvrages à la Société d'artistes chargée des concerts gratuits d'été. La sortie a été la suivante :

- 4 partitions d'orchestre.
 2 » piano et chant (conducteurs).
 166 parties détachées.

Pendant cette année, le nombre des consultants de la Bibliothèque du Théâtre a quelque peu augmenté. Ces consultants, pour la plupart artistes et compositeurs de musique domiciliés à Genève, demandent surtout la communication des partitions d'orchestre et des collections de journaux.

Pour la première fois depuis que la Bibliothèque a été organisée, une certaine somme a pu être consacrée à la réfection et à la reliure des ouvrages théoriques, historiques ou dramatiques. Cette intéressante collection, à peu près nulle lors de l'ouverture du nouveau théâtre, compte un certain nombre de raretés et comporte actuellement un millier de fiches. Les annales, annuaires, programmes et journaux spéciaux ont reçu, comme par le passé, leur accroissement annuel. Il a été acheté trois ou quatre volumes d'histoire théâtrale concernant la Suisse ou Genève, ainsi que trois numéros de publications périodiques illustrées reproduisant les décorations de pièces importantes. Quelques dessins, photographies ou autographes, ont été reçus avec reconnaissance et joints à ceux que nous possédions déjà. Durant l'année 1885, les dons ont été bien plus nombreux qu'ils ne l'avaient jamais été. Il convient d'adresser des remerciements spéciaux au donateur habituel de la Bibliothèque, dont le nom figure ci-dessous pour le plus gros chiffre, et qui, en plusieurs occasions, a été pour le bibliothécaire un précieux collaborateur.

Augmentation en 1885.

	Achats	Dons	Total
Partitions piano et chant	7	1	8
Parties d'orchestre.	1	22	23
<i>Libretti</i>	—	6	6
Ouvrages théoriques, historiques, bibliographiques	13	46	59
Œuvres dramatiques	3	118	121
Journaux et revues.	3	11	14
Estampes, photographies	12	15	27
Autographes	—	2	2
	<u>39</u>	<u>221</u>	<u>260</u>

Donateurs :

ANONYME, abonnement à la *Revue Wagnérienne*. — Id., 3 brochures et 1 volume relié. — Id., 1 estampe. — MM. BOGEY, 1 brochure. — BONBERNARD, 1 brochure. — *Bossu* (ADMINISTRATION DU), 4 estampes ; les numéros parus. — CHAUVET, M., 9 volumes et 10 brochures. — COMITÉ DE LA COMMANDITE GRAVIÈRE, 1 partition et 1 brochure. — DELPHIN, E., bibliothécaire, collection annuelle de 3 journaux, 3 brochures, 1 manuscrit, 5 photographies. — JULLIARD, 1 volume broché. — JULLIEN, 1 brochure. — KAUFFMANN, abonnement à l'*Echo artistique d'Alsace*. — LE ROYER, 3 volumes et 1 brochure. — MAYSTRE, 1 brochure. — ROGET, 19 volumes. — SAPIN (Paris), 1 brochure. — SCHOTT (Bruxelles), 1 volume. — SENGER (Hugo de), 1 conducteur, 22 parties d'orchestre. — SIMON (P. de), 60 volumes et brochures, 1 journal, 2 photographies, 2 gravures. — STAPELMOHR, 1 brochure, 3 estampes. — STUARD, 1 brochure. — VALDÉJO, 1 volume broché. — VILLARD, 2 estampes.

La Scène (Genève)

Gazette des Etrangers (id.)

Programme illustré (id.)

Schweizerische Musikzeitung (Zürich)

Europe artiste (Paris)

Progrès artistique (id.)

} Abonnement annuel
gratuit.



CHAPITRE VII

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Ingénieur : M. A. ODIER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 237,620 10	Prévu	Fr. 175,800 —
Dépensé	» 262,658 30	Reçu.	» 174,205 75
Dépensé en plus	<u>Fr. 25,038 20</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 1,594 25</u>

Pour les *dépenses*, nous donnons plus loin le détail des trois comptes qui composent ce chapitre.

La répartition des *recettes* est la suivante :

	Prévu.	Reçu.
a) Abonnements aux horloges électriques	Fr. 1,000	Fr. 1,240 —
b) Loyers divers.	» 125,000	» 123,044 10
c) Promenades	» 1,000	» 1,121 65
d à i) Allocations de l'Etat sur les impôts cantonaux.	» 48,800	» 48,800 —
Total.	<u>Fr. 175,800</u>	<u>Fr. 174,205 75</u>

Nous n'avions pas encore reçu le compte de l'Etat pour le produit des recettes *d à i* au moment de la clôture des écritures de la Ville; ne pouvant indiquer exactement cette recette, nous la faisons figurer d'après les prévisions du budget.

SECTION I

Entretien des bâtiments.

Budget n° 46.	
Voté	Fr. 191,660 40
Dépensé	» 216,636 20
Dépensé en plus . .	<u>Fr. 24,976 40</u>

Cette section comprend, outre l'entretien proprement dit, divers frais tels que les traitements de l'inspecteur des bâtiments, ceux des concierges des bâtiments du culte, les contributions cantonales, les assurances contre l'incendie, et, de plus, depuis cette année, l'eau fournie aux divers services municipaux par celui des eaux : l'augmentation signalée plus haut se répartit entre presque toutes les lettres de la section, en dehors des traitements. — Les principales portent sur :

Entretien des bâtiments municipaux.	Fr. 16,500
Contributions et assurance des dits	» 1800
Eau fournie aux services municipaux.	» 6,000

Ce chapitre de nos dépenses municipales prend forcément chaque année des proportions plus étendues, par le fait des nouvelles constructions qui viennent s'ajouter à la liste déjà longue des bâtiments municipaux. Dans l'exercice écoulé, plusieurs travaux extraordinaires d'une certaine importance ont chargé ce compte plus que de coutume, et déterminé un notable excédent de dépenses. Plusieurs de ces travaux ont dû être exécutés très rapidement par le fait des circonstances et de décisions imprévues.

L'opinion générale ayant fait choix du Musée Rath pour y installer l'exposition municipale annuelle, il y avait intérêt à profiter de la circonstance du transfert de nos collections artistiques pour réparer entièrement l'intérieur de cet édifice. Ce travail, exécuté dans un délai fort restreint, a atteint une somme de plus de 10,000 fr. qui forme la majeure partie de l'excédent signalé ci-dessus.

L'installation provisoire du Musée des Arts décoratifs à l'Ecole d'Horlogerie a coûté environ 900 fr.

La poutraison de la salle et des bureaux du Consistoire se trouvant soumise à des charges pour lesquelles elle n'avait pas été calculée à l'origine, accusait depuis quelques années une déformation qui ne faisait que s'accroître, au point de devenir inquiétante. On a procédé à sa consolidation par la pose d'une armature en fer.

Des infiltrations d'eau provenant soit de la chaussée du chemin de fer, soit d'un urinoir voisin, ont développé le champignon dans la poutraison et le plancher de la salle de gymnastique du boulevard James Fazy : ce plancher a dû être refait dans sa totalité sur un lit de béton recouvert d'asphalte.

Les vitrages en bois de l'orangerie du Jardin Botanique ont été remplacés par des vitrages en fer.

Les combles du temple de Saint-Pierre renfermaient une épaisse couche de débris de tuiles et de maçonnerie qui s'y étaient accumulés depuis plusieurs siècles, ce qui chargeait inutilement les voûtes et compromettait la conservation de la charpente. Ces débris, qui ont rempli environ quatre cents tombereaux, ont été enlevés et ont soulagé d'autant les voûtes du temple.

La belle façade de l'ancienne maison Grenus, sise rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, a été entièrement restaurée.

Les essais de chauffage au gaz poursuivis dans trois classes du Collège de Saint-Antoine pendant l'hiver 1884-1885 ayant donné de bons résultats, ce système a été étendu à toutes les classes du rez-de-chaussée.

D'autre part, les trois classes de l'aile nord, de construction relativement récente, ont été réparées. C'est là un premier pas fait dans la voie de la restauration générale qui doit s'effectuer successivement dans toutes parties de notre vieux Collège.

Nous ne citons l'établissement des salles mortuaires de Plainpalais et la création d'un caveau de sûreté à l'Hôtel Municipal que pour mémoire, puisqu'au point de vue budgétaire ces créations doivent se rapporter à l'exercice 1886.

Vers la fin de l'automne, on a mis la main à l'œuvre en vue de la restauration des chapelles absidales sud de la cathédrale de Saint-Pierre ; cette restauration embrasse l'intérieur et l'extérieur de cette partie du temple, et s'étend à l'une des fenêtres de l'abside qui doit recevoir prochainement son vitrail restauré.

L'intérieur de la chapelle des Macchabées a été également repris vers la fin de l'année, l'échafaudage a été dressé, et le ravalement des voûtes a été commencé. Les belles peintures qui décoraient le chœur et avaient disparu au commencement de ce siècle sous une couche de badigeon ont été entièrement mises à jour.

BUREAU DES LOYERS ET REDEVANCES.

Percepteur des loyers et redevances : M. Moïse TRIMOLET.

Les recettes des différents chapitres de ce service ont suivi, pendant l'exercice qui vient de s'écouler, une marche ascendante.

Les immeubles, entretenus soigneusement et avec le moins de frais possible, ont donné un rapport satisfaisant, et malgré le grand nombre de locaux disponibles dans l'intérieur de la Ville, nous avons eu la satisfaction de voir nos appartements presque tous occupés.

Ensuite des votes du Conseil Municipal en date du 6 Mars et 22 Décembre 1883, l'Administration a acquis les immeubles rue Rousseau n° 22, rue Croix d'Or n° 11 et rue Neuve n° 10.

La Ville a vendu, pour le prix de 6000 francs, une parcelle de terrain sise quai des Moulins en l'Île, et loué une des parcelles de la rue Toutes-Ames.

Dans le compte-rendu de l'exercice précédent, nous vous rappelions la communication relative à l'assurance des bâtiments municipaux, communication que nous avons eu l'honneur de faire au Conseil Municipal le 18 Septembre 1884, vous indiquant les motifs pour lesquels la Ville avait été amenée à se faire son propre assureur pour une certaine somme.

Depuis lors, deux Compagnies ayant encore réduit le chiffre qu'elles assuraient sur le théâtre, le Conseil Administratif s'est adressé de nouveau aux autres Compagnies co-assureurs, leur demandant d'augmenter chacune leur risque proportionnellement, l'*Union* seule a consenti à prendre un certain chiffre. Le surplus a donc dû être couvert par la Ville elle-même. Celle-ci est aujourd'hui son propre assureur pour une somme totale de Fr. 837,250 —.

Le montant des primes doubles a été converti en obligations de l'Etat.

Nous mettons sous vos yeux un tableau général des propriétés immobilières de la Ville de Genève au 31 Décembre 1885.

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE DE GENÈVE

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	SITUATION	VALEUR	TOTAUX
Musées.			
Musée d'histoire naturelle	Bastions.	800.000	
Bibliothèque publique.	Id.	800.000	
Conservatoire botanique.	Id.	40.000	
Musée Rath.	Place Neuve.	145.000	1.785.000
Bâtiments scolaires.			
Collège.	Saint-Antoine.	320.000	
Collège.	La Prairie.	800.000	
Ecole du Grütli.	Rue Général-Dufour.	750.000	
Ecole d'Horlogerie	Rue Necker.	1.000.000	2.870.000
Ecoles primaires.			
Rue de l'Entrepôt.	Rue de l'Entrepôt.	327.000	
Rue des Corps-Saints	Rue des Corps-Saints.	25.000	
Rue de l'Ecole	Rue de l'Ecole.	185.000	
Boulevard James-Fazy.	Boulevard James-Fazy.	450.000	
Hangar de Gymnastique.	Id.	40.000	
Rue de Malagnou (garçons)	Rue de Malagnou.	180.000	
Hangar de Gymnastique.	Id.	30.000	
Rue de Malagnou (filles).	Id.	402.000	
Place de la Madeleine	Place de la Madeleine.	300.000	
St-Antoine (anc. école lancastérienne	Collège.	30.000	1.969.000
Ecoles enfantines.			
Rue du Môle	Rue du Môle.	120.000	
Rue Argand.	Rue Argand.	70.000	
Rue d'Italie.	Rue d'Italie.	22.000	comp. d. l'école de Malagnou
Saint-Antoine.	Saint-Antoine.		
Parc de Montbrillant	Montbrillant.	55.000	267.000
Bâtiments du Culte.			
Temple de St-Pierre.	Cour Saint-Pierre.	2.000.000	
» de Saint-Gervais	Place du Temple.	147.000	
» de la Madeleine.	Place de la Madeleine.	112.000	
» de la Fusterie.	Place de la Fusterie.	107.000	
» de l'Auditoire.	Place de la Taconnerie.	90.000	
» des Pâquis	Rue de l'Ecole.	150.000	
Eglise de Saint-Germain].	Rue des Granges.	100.000	
Chapelle des Macchabées	Rue Farel.	500.000	3.206.000

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE DE GENÈVE

(Suite.)

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	SITUATION	VALEUR	TOTAUX
Etablissements et Monuments divers.			
Théâtre	Place Neuve.	4.000.000	
Monuments Brunswick.	Place des Alpes.	1.700.000	
Monument du Général Dufour	Place Neuve	90.000	
„ J.-J. Rousseau	Ile J.-J. Rousseau.	25.000	
Buste James Fazy	Promenade de Saint-Jean.	9.000	
„ Töpffer	Square Töpffer.	2.500	
„ Calame	Promenade du Lac.	2.000	
„ Diday	Id.	2.000	
„ de Candolle	Jardin botanique.	2.000	
Clocher de l'Ile	Tour de l'Ile.	Mémoire	
Limnimètre	Grand-Quai.	1.500	
Dépôt de la Voirie	Promenade du Lac.	500	
Kiosque pour les concerts	Id.	5.000	
Maison du garde	Bois de la Bâtie.	10.000	
Magasin de décors	Rue de l'Arquebuse.	120.000	
Kiosque pour les concerts	Place des Alpes.	8.000	5.977.500
Halles.			
Halle de l'Ile	Ile.	150.000	
„ de Rive	Rive.	130.000	280.000
Abattoirs et Machines hydrauliques.			
Abattoirs, marchés, annexes et terrains disponibles	Plainpalais.	1.500.000	
Machine hydraulique	Ile.	150.000	
Usine hydraulique à vapeur	Coulouvrenière.	360.000	2.010.000
Forces motrices du Rhône, bâtiments et installations	Id.		Travaux en cours d'exécution
Bâtiments d'Octroi.			
Cornavin	Place de Cornavin.	24.000	
Rue de Lausanne	Rue de Lausanne.	800	
Délices	Délices.	800	
Grand-Pré	Chemin du Grand-Pré.	2.000	
Montbrillant	Voie Creuse.	5.000	
Neuve	Rond-Point de Plainpalais	10.000	
Savoises	Savoises.	2.000	
Rive	Cours de Rive.	12.000	
Lac	Quai Pierre-Fatio.	15.000	
Gares	Gare.	800	72.400

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE DE GENÈVE

(Suite.)

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	SITUATION	VATEUR	TOTAUX
Cimetières.			
Plainpalais (4)	Plainpalais.	800.000	1.185.000
Châtelaïne	Châtelaïne.	85.000	
Saint-Georges	Saint-Georges.	300.000	
Hangars des Pompes.			
Rue de Malagnou	Rue de Malagnou.	15.000	26.000
Rue des Corps-Saints (2 hangars)	Rue des Corps-Saints.	5 000	
Fort-Barreau (2)	Fort-Barreau.	6.000	
Immeubles divers.			
Hôtel Municipal	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4.	325.000	2.316 500
Grenier à blé	Rive.	300.000	
* Immeuble rue de Rive, 22	72.000	
» rue de Rive, 24	105.000	
» rue Croix-d'Or, 15.	140.000	
» Id. 13.	130.000	
» Id. 11.	51 000	
» Id. 9.	98.000	
» Id. 9.	100 000	
» rue Neuve, 8	45.000	
» Id. 10	80.000	
» Id. 12	70.000	
» Id. 14	50.000	
» rue du Petit-Perron, 1	18.000	
» rue de la Machine, 11	80.000	
* Anc machine Château d'eau	20.000	
* Immeuble rue du Pont-Soret	130.000	
» rue Pont-des-Frises, 4	60 000	
» Croix fédérale.	40.000	
* Magasin Bizot	8.000	
* Immeuble rue Rousseau, 24.	30.000	
(y compris le terrain rue Paul-Bouchet)			
* Immeuble rue Rousseau, 22.	80.000	
» rue des Alpes, 10	80.000	
* » rue du Prieuré, 9	20 000	
» Id. 17	27.000	
Kiosque pour les concerts	Bastions.	60.000	
Kiosque à rafraîchissements	Promenade du Lac.	8.000	
Id	Ile J.-J. Rousseau.	1.000	
Water-Closet	Bastions.	8.500	
Id.	Promenade du Lac.	15.000	
Relief du Mont-Blanc	Id.	45.000	
Chalet	Bois de la Bâtie.	20.000	

Les immeubles et terrains marqués d'un astérisque peuvent être aliénés par l'Administration Municipale.

(1) La moitié du cimetière deviendra aliénable.

(2) Les autres hangars font partie de bâtiments municipaux, dans la valeur desquels ils sont compris.

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE DE GENÈVE

(Suite.)

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	SITUATION	VALEUR	TOTAUX		
Immeubles légués à la Ville					
Fondation Diday.					
Hôtel Richemont	Rue Adhémar-Fabri, 4.	220.000	280.000		
Chemin du Mail.	Chemin du Mail.	60.000			
Donation Grenus.					
* Rue de l'Hôtel-de-Ville, 5.	}	200.000	320.000		
* Rue du Soleil-Levant, 6		}		120.000	
* Rue des Granges, 5.					}
* Rue du Cheval-Blanc, 6					
Serres et Orangeries.					
Orangerie.	Jardin botanique.	50.000	116.000		
Serres	Id.	48.000			
Serres	Parc de Montbrillant.	8.000			
Orangerie.	Id.	10.000			
Débarcadères des bateaux à vapeur.					
Quai du Mont-Blanc.		800	22.600		
Quai des Pâquis.		17.000			
Grand-Quai.		2.800			
Passerelle des petits bateaux.		2.000			
Promenades.					
Bastions et Jardin botanique.		6.540.000	12.858.000		
Promenade du lac.		2.800.000			
Bois de la Bâtie		200.000			
Saint-Jean		600.000			
Treille		200.000			
Place des Alpes.		500.000			
Promenade du Pin.		380.000			
Observatoire		200.000			
Promenade Le Fort		150.000			
Boulevard des Philosophes.		94.000			
Ile J.-J. Rousseau.		74.000			
Promenade de l'Eglise anglaise.		100.000			
* Parc de Montbrillant		500.000			
Saint-Antoine.		630.000			
Rue de Lausanne (Gare).		70.000			

Les immeubles et terrains marqués d'un astérisque peuvent être aliénés par l'Administration municipale.

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE DE GENÈVE

(Suite.)

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	SITUATION	VALEUR	TOTAUX
Terrains.			
* Rue de l'Entrepôt	286 mètres carrés.	11.400	
* Id.	990 »	40.000	
* Rues de la Navigation et Ecole	1155 »	52.000	
* Rue du Fort-Barreau	733 »	36.000	
* 1 triangles à la Prairie	1500 »	20.000	
* Rue des Terreaux	918 »	55.000	
Hôtel Beau-Rivage	900 »	90.000	
* Rue de l'Arquebuse	396 »	25 000	
* Boulevard des Casemates.	5000 »	200.000	
* Rues du Rhône et du Commerce	20 »	8.000	
* Rue de la Madeleine	120 »	12.000	
* Rue Toutes-Ames	31 »	3.000	
Angle rues d'Italie et du Vieux-Collège.	195 »	12.000	
Sacré-Cœur	2200 »	220.000	
Triangle Monument National.	2300 »	460.000	
» Grand-Quai en face du café de la Couronne	2200 »	440.000	
Boulevard des Tranchées.	240 »	12 000	
» des Philosophes.	150 »	15.000	1.711 400
Réservoir du bois de la Bâtie et conduites		220.000	220.000

N.B. — La valeur des collections n'est pas comprise dans l'estimation ci-dessus.

Les immeubles et terrains marqués d'un astérisque peuvent être aliénés par l'Administration municipale.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Musées	Fr.	1.785.000 —
Bâtiments scolaires	»	2.870.000 —
Ecoles primaires	»	1.969.000 —
Ecoles enfantines	»	267.000 —
Bâtiments du Culte	»	3.206.000 —
Etablissements et Monuments divers. . .	»	5.977.500 —
Halles	»	280.000 —
Abattoirs et Machines hydrauliques. . .	»	2.010.000 —
Bâtiments d'Octroi	»	72.400 —
Cimetières	»	1.185.000 —
Hangars des pompes	»	26.000 —
Immeubles divers	»	2.316.500 —
» Fondation Diday	»	280.000 —
» Donation Grenus	»	320.000 —
Serres et Orangeries.	»	116.000 —
Débarcadères des bateaux à vapeur. . .	»	22.600 —
Promenades	»	12.858.000 —
Terrains	»	1.711.400 —
Réservoir du Bois de la Bâtie et conduites.	»	220.000 —
	Fr.	<u>37.492.400 —</u>

NB. — La valeur des propriétés aliénables est comprise dans le total ci-dessus pour une somme de. Fr. 3.841.400

SECTION II

Promenades et Jardins.

Chef de service : M. G. NITZCHNER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté.	Fr. 41,460 —	Voté.	Fr. 1,000 —
Dépensé	» 40,360 55	Reçu	» 1,121 65
Dép. en moins	<u>Fr. 1,099 45</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 121 65</u>

L'économie porte sur *frais d'entretien et de culture, chauffage des serres et clôtures pour promenades*. Il y a eu, par contre, quelques frais imprévus motivés par l'organisation des concerts gratuits.

Le service des Promenades et Jardins s'est continué cette année sous la direction toujours zélée de M. Nitzchner, dans les conditions habituelles et dans les limites du budget.

Les dépenses principales ont été occasionnées par les travaux suivants : nivelage et charriage de terre et gravier à la place des Alpes, derrière le monument Brunswick, pour l'érection d'un pavillon de musique. Disons en passant que cette construction a bien réussi, en donnant, croyons-nous, entière satisfaction à toutes les exigences, et que les concerts qui y ont été donnés par nos différents corps de musique ont eu un plein succès. Ainsi qu'on l'avait demandé, des ouvertures ont été pratiquées aux côtés nord et sud-ouest de la grille, afin de faciliter la circulation.

Plusieurs arbres morts ou malades ont dû être remplacés à la Treille, du côté de la place Neuve, et à l'école de la rue des Corps-Saints. D'autres ont été plantés au quai des Abattoirs jusqu'au nouveau pont de la route de Saint-Georges.

L'emplacement situé au-devant du pavillon de musique, aux Bastions, restant toujours humide, a subi un fort drainage, qui a amené une grande amélioration.

Des barrières en fer ont été posées, dans la promenade des Bastions, autour des deux massifs de rosiers, vers l'Académie, ainsi que de chaque côté des petites allées au Jardin Brunswick.

Enfin une partie des fourrés du bois de la Bâtie a déjà été éclaircie

cette année, donnant ainsi plus de facilité et d'agrément aux promeneurs, tout en facilitant la crue du gros bois. Ce travail sera continué en 1886.

Suivant le désir de la Commission du compte-rendu de l'an passé, nous avons fait enlever au parc de Montbrillant les petites clôtures qui bordaient partout les pelouses. Il s'en est suivi, naturellement, plus de dégâts dans les plantes et arbustes, mais au moins les enfants peuvent s'ébattre plus à l'aise. Rappelons, à cette occasion, ce qui a déjà été dit souvent, que l'entretien des promenades devient toujours plus difficile par le fait des enfants ou de personnes malintentionnées. Les clôtures, les banes et souvent les plantes sont l'objet de destructions partielles ou totales qui nécessiteraient une surveillance plus sévère et plus active que celle dont nous disposons.

Le buste de François Diday, sculpté par H. Bovy et offert par quelques personnes qui ont désiré garder l'anonyme, a été placé dans la partie du Jardin anglais située près de la fontaine, et fait ainsi pendant à celui d'Alexandre Calame.

Les serres ont continué à fournir, comme par le passé, des plantes et décorations pour diverses fêtes publiques.

SECTION III

Horloges.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
		Abonnements aux horloges électriques.	
Voté	Fr. 4,500 —	Prévu	Fr. 1,000 —
Dépendé.	» 5,661 55	Reçu	» 1,240 —
Dépendé en plus	<u>Fr. 1,161 55</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 240 —</u>

Le crédit voté pour 1885 était bien inférieur à celui de 1884. L'augmentation de dépenses n'est pas considérable, si l'on considère les travaux nombreux qu'ont exigé les horloges durant cette année, particulièrement les horloges électriques : les frais faits pour celles-ci ont, du reste, amélioré considérablement leur marche, qui maintenant nous donne plus de satisfaction qu'auparavant.

L'augmentation sur les horloges anciennes, soit sur celles placées dans des tours ou clochers, provient presque uniquement de l'éclair-

rage, qui a été introduit l'an dernier dans plusieurs d'entr'elles qui, jusque là, n'en étaient pas pourvues.

La convention avec M. J. Lamon pour l'établissement et l'entretien des horloges électriques n'a pas été renouvelée. Ce service ayant été mis en soumission, MM. W.-J. Favre et Chalut en ont été déclarés adjudicataires pour le terme de deux années, soit jusqu'au 31 décembre 1886.

CHAPITRE VIII

SERVICE DES EAUX

Ingénieur du Service des Eaux : M. Fr.-Louis MARIN.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 109,300 —	Prévu	Fr. 330,460 —
Dépendé . . .	» 126,879 30	Reçu	» 354,132 25
Dépendé en plus	<u>Fr. 47,579 30</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 23,672 25</u>

ANCIENNE MACHINE HYDRAULIQUE

La marche des moteurs de l'ancienne machine a été satisfaisante, comparée à celle de l'année 1884, grâce aux meilleures conditions de chute dans lesquels ils se sont trouvés placés.

Nous avons cependant à relater deux accidents arrivés à la turbine Roy.

Dans le mois d'Avril, une pièce de bois s'est introduite dans le distributeur et a déterminé la déchirure de plusieurs aubes de la roue hélice. Elles ont été réparées aussi bien que possible, vu la difficulté du travail.

Dans le courant du mois d'Octobre, la roue hélice s'est déclavetée de dessus son arbre, et nous avons été arrêtés pendant cinq jours pour faire la réparation qui était nécessaire, travail qui a dû être en partie exécuté à l'aide du scaphandre.

La turbine Callon a été arrêtée à différentes reprises pour la visite du pivot, dont l'usure est notable et qu'il serait nécessaire de changer s'il fallait marcher pendant toute l'année.

La quantité d'eau élevée par les turbines :

Callon a été de	1,893,800 m ³ ,	au lieu de	1,641,240 m ³ élevés en 1884
Roy »	2,281,984 »	»	1,624,704 »
Total	<u>4,175,784 m³</u> ,	au lieu de	<u>3,265,944 m³ élevés en 1884</u>

Soit une différence, en plus, de 909,840 m³ sur l'année 1884.

USINE HYDRAULIQUE A VAPEUR

Les machines à vapeur ont été mises à contribution dans une plus faible mesure que pendant l'année 1884. Cependant leur marche est sensiblement plus forte que pendant les années antérieures à 1884. Ce fait résulte de l'augmentation des moteurs, particulièrement des turbines tangentielles que nous avons dû installer, soit à l'usine de dégrossissage d'or, soit dans le bâtiment de l'hoirie Pélaz. Ces turbines sont destinées à remplacer les roues à aubes qui ont été démolies par suite des travaux du Rhône.

Les visites qui ont été faites dans les chaudières ont démontré que, dans les parties voisines du foyer, les corrosions remarquées précédemment avaient augmenté, ainsi qu'une déformation de cette partie des générateurs.

Nous avons employé avec succès, comme désincrustant, du goudron appliqué par minces couches après chaque nettoyage ou repiquage.

Les pompes à vapeur ont élevé ensemble 4,098,403 m³, contre 4,199,426 en 1884.

La machine n° 1 a marché pendant 4,326 h. 30, et a fait 10,394,699 tours, soit 40 tours en moyenne par minute.

La machine n° 2 a marché pendant 4,227 h. 30, et a fait 10,097,317 tours, soit 39,8 tours en moyenne par minute.

La machine n° 1 a marché pendant 298 jours, soit en moyenne 14 h. 30 par jour.

La machine n° 2 a marché pendant 277 jours, soit en moyenne 15 h. 15 par jour.

Elles ont été complètement arrêtées pendant 10 jours.

En calculant le volume élevé par les pompes à 200 litres par tour, le total d'eau élevé par les pompes a donc été de 4,098,403 m³, soit le 49,5 % de la quantité totale, qui est de 8,274,186 m³.

Elles ont élevé en moyenne 479,1 m³ par heure, soit par journée moyenne 6,947 m³.

La hauteur d'élévation étant de 57 m., la force moyenne développée a été de 101,1 chevaux-vapeur.

La consommation totale du charbon a été de 1,342,218 kilos, soit par heure 156,9 kilos.

Charbon dépensé pour élever 1000 m³ d'eau : 327 k. 49.

Charbon dépensé par heure et par cheval : 1 k. 552.

Soit, dépensé en charbon pour élever 1000 m³ d'eau : fr. 10,50.

Coût total de 1000 m³ d'eau élevés à la vapeur à 57 m. de hauteur, fr. 15,27, soit fr. 0,268 pour une hauteur manométrique de 1 m.

EXPLOITATION.

Le tableau suivant résume la marche des différents moteurs, les quantités d'eau montées et les frais afférents aux diverses machines.

Le prix de revient moyen de 1000 m³ d'eau montée a été moins élevé qu'en 1884, mais le prix de revient de l'eau montée par les pompes à vapeur est plus élevé. Cette augmentation provient de ce que les machines à vapeur ont marché moins régulièrement, ce qui a produit une augmentation de dépense de combustible pour des allumages plus fréquents.

En 1884, le prix de 1000 m³ d'eau, non compris l'intérêt et l'amortissement, se montait, pour l'eau élevée par les pompes hydrauliques, à Fr. 4,51
et pour les pompes à vapeur, à » 14,78
pour la moyenne calculée sur le total du cube d'eau élevé
et le total des dépenses faites à » 10,25

Ces prix sont respectivement pour l'année 1885 :

pour les pompes hydrauliques Fr. 2,62
pour les pompes à vapeur » 15,27
en moyenne » 8,90

Il y a donc une diminution de 1,89 pour ‰ m³ sur le prix de revient de l'eau élevée par les pompes hydrauliques, une augmentation de fr. 0,49 par 1000 m³ pour l'eau élevée par les pompes à vapeur, et une diminution de fr. 1,35 pour 1000 m³ d'eau élevée par l'ensemble des pompes.

MARCHE DES POMPES PENDANT L'ANNÉE 1885

DÉSIGNATION DES MOTEURS	NOMBRE DE TOURS	HEURES DE MARCHÉ	MÈTRES CUBES	Tours en moy. par minute	SALAIRES	GRAISSAGE ET DÉCHETS	ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE	Combustible	Réparations	Frais divers, Drogues, etc.	BARRAGE	TOTAUX
Turbine Callon	4.734.500	8548	1.893.800	9.1	5.279 65	1.300 25	1.516 55	-- --	683 95	169 75	2000 --	10.950 15
» Roy	3.565.600	8091	2.281.984	7.3								
Pompes à vap. } 1 } 2 }	10.394.699	4326 ^{so}	2.078.939	40.—	42 768 55	3.435 50	1 613 80	43 452 85	1.067 10	880 --	-- --	62.617 80
	2 } 10.097.317	4227 ^{so}	2.019.463	39.8								
			8.274.186									

Prix de 1000 mètres cubes d'eau élevés en 1885 par les pompes hydrauliques : 2 fr. 62, non compris l'intérêt et l'amortissement.

Prix de 1000 mètres cubes d'eau élevés à la vapeur à 57 mètres de hauteur : 15 fr. 27, soit 0 fr. 263 pour une hauteur manométrique de 1 mètre.

Prix moyen de 1000 mètres cubes d'eau élevés en 1885, soit à l'eau soit à la vapeur : 8 fr. 90.

Canalisations.

Les canalisations établies dans la ville pendant l'année 1885 sont de peu d'importance ; elles ont été nécessitées par l'établissement de concessions d'eau ménagère.

La longueur des conduites posées cette année est de 1,993 mètres, qui, ajoutés aux 72,164^m8 du réseau de la Ville et des Communes suburbaines au 31 Décembre 1884, portent la longueur totale du réseau à 74,157^m8.

Dans la Commune des Eaux-Vives, la pose d'un moteur nous a obligé à prolonger la canalisation du quai des Eaux-Vives et à canaliser la ruelle du Lac ; pour l'établissement d'une borne-fontaine, nous avons prolongé la canalisation du chemin des Eaux-Vives et canalisé le chemin du Clos.

Dans la Commune de Plainpalais, des demandes de concessions d'eau ménagère nous ont fait canaliser plusieurs chemins avoisinant la route de Carouge.

Dans la Commune du Petit-Saconnex, il a été posé trois canalisations pour eau ménagère.

En outre, il a été placé pour le compte d'un particulier 18 mètres de conduite au chemin de l'Industrie (Servette).

Canalisations nouvelles.

Budget N° 49.

Rue Gutenberg	85 ^m	tuyaux de	80 ^{mm}	diamètre.
Rue Beaulieu	249 ^m	»	60 ^{mm}	»
Rue des Terreaux-du-Temple	48 ^m	»	80 ^{mm}	»

Commune des Eaux-Vives :

Quai des Eaux-Vives	185 ^m	»	250 ^{mm}	»
Ruelle du Lac	149 ^m	»	120 ^{mm}	»
Chemin de la Mairie	46 ^m	»	100 ^{mm}	»
Chemin du Clos	143 ^m	»	60 ^{mm}	»
Chemin des Eaux-Vives	72 ^m	»	100 ^{mm}	»

A reporter 977^m

Report 977^m

Commune de Plainpalais :

Chemin des Battoirs	139 ^m	tuyaux de	80 ^{mm}	diamètre.
Chemin des Casernes	68 ^m	"	80 ^{mm}	"
Chemin des Petits-Philosophes .	99 ^m	"	100 ^{mm}	"
id.	50 ^m	"	80 ^{mm}	"
Impasse du chemin Vieux-Pont	64 ^m	"	60 ^{mm}	"
Chemin du Couchant	146 ^m	"	80 ^{mm}	"
Chemin du Soleil-Levant	37 ^m	"	80 ^{mm}	"

Commune du Petit-Saconnex :

Chemin du Grand-Pré	261 ^m	"	80 ^{mm}	"
Chemin de la Fontaine	107 ^m	"	60 ^{mm}	"
Chemin Rothschild	45 ^m	"	80 ^{mm}	"
	<u>1993^m</u>			

Compte particulier :

E. Demont, chemin de l'Industrie, 18^m tuyaux de 50^{mm} diamètre.

Tableau du réseau des canalisations suivant leur diamètre.

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
600 ^{mm}	33,8		<i>Report</i> 24.168,3
500 ^{mm}	1773,5	100 ^{mm}	5705,9
350 ^{mm}	1294,3	90 ^{mm}	43
300 ^{mm}	124	82 ^{mm}	1417,8
250 ^{mm}	6853,9	80 ^{mm}	21.705,7
200 ^{mm}	1611,6	75 ^{mm}	578,9
180 ^{mm}	174	70 ^{mm}	3858,8
165 ^{mm}	140,6	65 ^{mm}	949,2
160 ^{mm}	343,4	60 ^{mm}	8477,2
150 ^{mm}	2849,5	55 ^{mm}	4913,6
135 ^{mm}	347,7	50 ^{mm}	3765,5
120 ^{mm}	3682,5	40 ^{mm}	1573,9
110 ^{mm}	4939,5		
	<u>24.168,3</u>		<u>Total 74.157,8</u>
<i>A reporter</i>			

Fontaines nouvelles et bouches d'eau.

I. Fontaines.

Ensuite de pétitions adressées au Conseil Administratif, il a été établi 3 bornes-fontaines, savoir :

Une, rue de la Grenade, Pâquis ; — une seconde, rue des Amis, Grottes ; — et la troisième, rue Gutenberg.

II. Bouches à eau.

Il a été établi 3 nouveaux hydrantes, rue Senebier, rue du Jura et Rond-Point de Plainpalais.

5 robinets de pression ont été substitués à des robinets à engrenage.

Il a été placé 202 plaques indicatrices pour bouches à eau.

Pour l'arrosage des routes, il a été établi :

pour l'Etat de Genève, route de Carouge, 1 hydrante.

- » le Département militaire, cour de l'Arsenal, 1 hydrante.
- » la commune des Eaux-Vives, chemin Coutau, 1 hydrante.
- » » » ruelle du Lac, 1 hydrante.
- » » » de Plainpalais, chemin du Mail, 1 hydrante.
- » » » ch. de la Cluse, 1 hydrante.
- » » » ch. des Battoirs, 1 hydrante.
- » » » ch. des Voisins, 1 hydrante.

Le nombre total des bouches est de :

- 681 dans la Ville de Genève.
- 14 » la commune des Eaux-Vives.
- 17 » » de Plainpalais.
- 5 » » du Petit-Saconnex.
- 12 pour les routes cantonales.
- 21 particulières.

Total 750 bouches à eau au 31 Décembre 1885.

Moteurs et Ascenseurs.

I. Moteurs.

Le nombre des moteurs hydrauliques en activité à la fin de 1884 était de 120 : — 12 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

- 1 chez M. Taponnier, charron, chemin des Pierres du Niton, E.-V.
- 1 » M. Weber, boucher-charcutier, rue Neuchâtel.
- 1 » M. Chevallier, marchand de bois, rue Paul Bouchet.
- 1 » M. J. Gavard id. ruelle du Lac, E.-Vives.
- 1 » M. Ami Grasset, tailleur de rubis, quai de l'Île.
- 1 » M. Berton, marchand de bois, rue des Pâquis.
- 1 » M. Girod, marchand de bois, chem. des Petits Philosophes Plainpalais.
- 1 » M. Henny, marchand de bois, rue Sismondi.
- 2 » M. Ami Golay, confiseur, rue Voltaire.
- 2 » M. Vogt, brasseur, rue des Pâquis.

Par contre, ont cessé de marcher 6 moteurs, savoir :

- 2 chez MM. Darier, H., fab. d'aiguilles, rue Voltaire.
- 1 » M. Hensler, serrurier, rue des Pâquis.
- 1 » M. Haas, lithographe, rue Petitot.
- 1 » M. Delay, machines à coudre, rue Centrale.
- 1 » Société d'appareillage électrique, Machine hydraulique.

Le nombre des moteurs en fonction à la fin de 1885 est de 126 pour 92 abonnés, et 11 dans les bâtiments municipaux.

II. Ascenseurs.

Il n'a pas été établi d'ascenseur cette année.

Leur nombre est de 13, se répartissant dans 8 hôtels, 1 à l'Hôpital et 2 au Théâtre.

2276 <i>d'autre part.</i>	<i>Report</i>	1,820,926
suppléments d'été fr. 776 20, soit à fr. 0 11 ¹ / ₂ le litre		6,750
" " Commune des Eaux-Vives . . .		<u>11,562</u>
<u>2276</u>	Mètres cubes	1,839,238
Tolérance ¹ / ₆		<u>306,539</u>
Total des concessions payant à la jauge		2,145,777
Compteurs : eau ménagère		131,308
" eau industrielle		82,180
Moteurs hydrauliques, au mois		942,485
" " à l'année.		4,835
Ascenseurs		47,150
Chemin de fer P.-L.-M.		94,777
Arrosage des routes cantonales et chemins communaux		13,942
Utilisation des forces motrices (éclairage électrique) . .		95,865
Entreprise des forces motrices		76,555
Usine de dégrossissage d'or, à la Coulouvrenière . . .		153,600
Usine Carlioz-Pélaz,		<u>712,800</u>
Total de l'eau vendue, mètres cubes		<u>4,501,274</u>

Le produit des concessions d'eau en 1885 ayant été de fr. 252,547 45, le prix moyen de vente du mètre cube est de fr. 0.0561.

L'eau employée aux services municipaux est de 3,772,912 qui se répartissent ainsi :

Atelier du service des eaux, 50 mètres cubes par jour .	15,000
Alimentation des chaudières	11,664
Dangler, teinturier, Coulouvrenière.	1,000
Octroi	2,700 /
Abattoir	241,280 /
Ecoles primaires	33,112 /
Ecole d'horlogerie.	65,700 /
Théâtre	41,475 /
Propriétés municipales :	
Bâtiments publics	15,768 /
Promenades	<u>8,409 /</u>
	<i>A reporter</i>
	436,108

	<i>Report</i>	436,108
Horloge (turbine pour l'éclairage du clocheton ancienne machine, 0.500 à la minute, 1527 h. 40 m. de marche)		46,825 ✓
Fontaines, jets d'eau et cascades		1,353,945 ✓
Urinoirs		207,086 ✓
Halles		2,700 ✓
Cimetière de Saint-Georges		2,700 ✓
Collège de la Prairie (6 mois).		7,358
Rachat de sources		22,075 ✓
Il reste donc		1,694,115 ✓
absorbés par le lavage et arrosage des rues.		
		<hr/> 3,772,912 <hr/>

Recettes du Service des Eaux.

Produit des concessions d'eau :

Eau municipale	Fr.	96,252 95
» ménagère	»	177,065 95
» motrice	»	61,116 —
» industrielle	»	14,365 50
Bouches particulières	»	785 —
		<hr/> Fr. 349,585 40
Embranchements et location des outils	»	9,334 50
Location des compteurs	»	1,491 45
Vente de vieux matériaux	»	1,293 05
Bénéfice sur travaux divers.	»	4,358 45
Vacations	»	264 —
Débiteurs divers 1884	»	680 80
		<hr/> Fr. 367,007 65
Somme prévue au budget	»	330,460 —
		<hr/>
	Reçu en plus	Fr. 36,547 65
plus marchandises sorties de nos approvisionnements	»	790 10
Soit excédent sur les prévisions budgétaires.	Fr.	<hr/> 37,337 75 <hr/>

Dépenses du Service des Eaux.

A. Entretien.

Lettres *a, b, c, d, e, f, g*: *Traitements, frais généraux, chauffage et éclairage.*

Budget Fr. 14,600 — Dépensé Fr. 14,483 10
Différence en moins Fr. 116 90

B. Entretien.

Lettre *a*: *Bâtiments.*

Budget Fr. 1500 — Dépensé Fr. 567 40
Différence en moins Fr. 932 60

Lettre *b*: *Entretien du barrage.*

Budget Fr. 2000 — Dépensé Fr. 2000 —

Comme l'année précédente, l'entretien du barrage ayant été fait par le Service de l'Utilisation des forces motrices, nous avons crédité celui-ci de la somme portée au budget.

Lettre *c*: *Entretien des pompes et turbines.*

Budget Fr. 13,000 — Dépensé Fr. 7433 60
Différence en moins Fr. 5566 40

Lettre *d*: *Entretien des pompes et chaudières.*

Budget Fr. 40,000 — Dépensé Fr. 47,851 45
Différence en plus Fr. 7851 45

Cette augmentation résulte de la marche journalière de ces appareils.

Lettre *e*: *Combustible pour les chaudières.*

Budget Fr. 30,000 — Dépensé Fr. 43,152 85
Différence en plus : Fr. 13,152 85

Il n'y a pas lieu, pour les causes déjà citées, de s'étonner de cette grande différence, et il est d'ailleurs difficile d'estimer au budget une dépense aussi aléatoire.

Lettre *f* : *Entretien de la canalisation.*

Budget Fr. 4000 — Dépensé Fr. 3916 45
Différence en moins Fr. 83 55

Lettre *g* : *Entretien des concessions.*

Budget Fr. 6000 — Dépensé Fr. 4743 20
Différence en moins Fr. 1256 80

Bien que la somme prévue au budget fût de fr. 2000, inférieure à celle de l'année précédente, nous sommes encore restés notablement au-dessous du crédit. La majeure partie des réparations résultant de l'emploi d'un mauvais caoutchouc pour les joints, il faut espérer que nous pourrons encore diminuer cette dépense.

Lettre *h* : *Entretien de l'outillage.*

Budget Fr. 1000 — Dépensé Fr. 1288 —
Différence en plus Fr. 288 —

Lettre *i* : *Entretien des compteurs en location.*

Budget Fr. 250 — Dépensé Fr. 348 70
Différence en plus Fr. 98 70

Cette dépense, portée pour la première fois au budget, a été légèrement dépassée. Il est probable que cette différence s'accroîtra, car les nouveaux moteurs seront pour la plupart des turbines pour lesquelles il faut un compteur, et que d'ailleurs ce mode de distribution tend de plus en plus à prendre la place du robinet de jauge.

Lettre *j* : *Entretien des bouches particulières.*

Budget Fr. 250 — Dépensé Fr. 60 —
Différence en moins Fr. 190 —

Cette dépense figure aussi pour la première fois au budget. Bien qu'elle ne soit pas dépassée, il n'y a pas lieu de la diminuer, parce que l'on peut avoir des réparations coûteuses.

Lettre *k* : *Entretien des fontaines.*

Budget Fr. 3000 — Dépensé Fr. 2525 25
Différence en moins Fr. 474 75

Lettre l : *Entretien des bouches d'arrosage.*

Budget Fr. 3000 — Dépensé Fr. 2828 15
Différence en moins Fr. 171 85

C. Travaux neufs.

Lettre a : *Etablissement gratuit de concessions.*

Budget Fr. 5000. Dépensé Fr. 5990 75.
Différence en plus Fr. 990 75.

Cette dépense, portée pour la dernière fois au budget, n'a pas été dépassée dans les proportions des années précédentes, il faut l'attribuer à ce que bon nombre des maisons étaient déjà pourvues d'eau.

Lettre b : *Canalisations nouvelles.*

Budget Fr. 10,000. Dépensé Fr. 13,502 15
Différence en plus Fr. 3502 15

Le peu d'importance des canalisations établies pendant le courant de cette année, fait que le crédit n'est pas dépassé autant que les années précédentes.

Lettre c : *Fontaines et bouches nouvelles.*

Budget Fr. 3000. Dépensé Fr. 2962 85
Différence en moins Fr. 37 15

Lettre d : *Outillage neuf.*

Budget Fr. 1200 Dépensé Fr. 879 20
Différence en moins Fr. 320 80

Lettre e : *Etablissement de compteurs en location.*

Budget Fr. 1500 Dépensé Fr. 3136 60
Différence en plus Fr. 1636 60

Pour des causes déjà citées, cette différence s'accroîtra, les compteurs pour moteurs étant à des prix très élevés.

1885

VILLE DE GENÈVE

DÉPENSES

	Francs	C.
CHAPITRE VIII		
<i>Budget N° 49.</i>		
A. Administration.		
a) Traitement de l'ingénieur	3.000	—
b) id. du chef-mécanicien	2.600	—
c) id. du commis-comptable.	2.600	—
d) id. du commis	1.200	—
e) Frais généraux	1.952	73
f) Chauffage	783	73
g) Eclairage	2.346	60
B. Entretien.		
a) Entretien des bâtiments	567	49
b) id. du barrage.	2.000	—
c) id. des pompes hydrauliques	7.433	60
d) id. des pompes à vapeur.	17.851	14
e) id. id. combustible	43.152	83
f) id. de la canalisation.	3.916	43
g) id. des concessions	4.743	20
h) id. de l'outillage	1.288	—
i) id. des compteurs.	348	70
j) id. des bouches à eau particulières	60	—
k) id. des fontaines	2.525	23
l) id. des bouches d'arrosage	2.828	13
C. Travaux neufs.		
a) Etablissement gratuit de concessions.	5.990	73
b) Canalisations nouvelles	13.502	13
c) Fontaines et bouches nouvelles	2.962	83
d) Outillage neuf.	879	20
e) Etablissement de compteurs en location.	3.136	60
	<hr/>	
	127 669	40

SERVICE DES EAUX

1885

RECETTES

	Francs	C.
Eau ménagère	Fr. 177.065	95
Eau motrice	» 61.116	—
Eau industrielle	» 14.365	50
<hr/>		
Entretien des embranchements	Fr. 9.256	—
Location des appareils et outils	» 78	50
<hr/>		
Location des compteurs	1.491	45
Vente de vieux matériaux	1.293	05
Bouches à eau particulières	785	—
Vacations	264	—
Bénéfices sur travaux divers	4.358	45
Débiteurs divers 1884	680	80
	270.754	70
Produit de l'eau affectée aux services municipaux	96.252	95
<hr/>		
Total	367.007	65
Dépenses	127.669	40
<hr/>		
Excédent des recettes	239.338	25
<hr/>		
Marchandises sorties de nos approvisionnements et payées par exercices antérieurs	790	10
Total	240.128	35
<hr/>		

VILLE DE GENÈVE. — SERVICE DES EAUX.

RÉCAPITULATION

Excédent des recettes sur les dépenses suivant Caisse

Municipale Fr. 240.128 35

Recettes prévues au budget Fr. 330.460 —

Dépenses id. 109.300 —

Excédent des recettes sur les dépenses

suitant budget Fr. 221.160 —

Excédent des recettes suivant Caisse

Municipale Fr. 240.128 35

En plus Fr. 18.968 35

COMPTE
DE
PROFITS ET PERTES
ET
BILAN
DU SERVICE DES EAUX

1885

VILLE DE GENÈVE

Doit		COMPTE DE	
		Francs	C.
Frais d'exploitation.			
Traitements	Fr. 9.400 —		
Frais généraux	» 1.952 75		
Chauffage	» 783 75		
Eclairage	» 2.346 60		
Entretien des bâtiments	» 567 40		
id. du barrage	» 2.000 —		
id. des pompes hydrauliques	» 7 433 60		
id. des pompes et chaud ^{res} à vapeur	» 17.851 15		
id. id. (combustible)	» 43.152 85		
id. de la canalisation	» 3.916 45		
id. des concessions	» 4.743 20		
id. de l'outillage	» 1.288 —		
id. de compteurs	» 348 70		
id. des bouches à eau particulières	» 60 —	95.844	45
Amortissements.			
Bâtiments (amortissables en 50 ans).			
45 ^{me} amortissement sur la première période de 1840 à 1870	Fr. 5.499 05		
15 ^{me} amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 4.303 15		
5 ^{me} amortissement sur la troisième période Usine à vapeur	» 2.780 —		
2 ^{me} amortissement sur le bâtiment, 2. quai de la Poste	» 1.000 —		
Réservoir (amortissable en 50 ans).			
15 ^{me} amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 1.798 95		
Canalisation (amortissable en 50 ans).			
45 ^{me} amortissement sur la première période de 1840 à 1870	» 10.769 25		
15 ^{me} amortissement sur la deuxième période 1871 à 1880	» 7.116 25		
5 ^{me} amortissement sur la canalisation spéciale, Usine à vapeur	» 1.488 95		
4 ^{me} amortissement sur la canalisation établie en 1881	» 1.034 35		
3 ^{me} amortissement sur la canalisation établie en 1882	» 656 30		
2 ^{me} amortissement sur la canalisation établie eu 1883	» 449 05		
1 ^{re} amortissement sur la canalisation établie en 1884	» 366 90		
<i>A reporter</i>	Fr. 37.262 20	95.844	45

SERVICE DES EAUX

1885

PROFITS ET PERTES

Avoir

	Francs	C.
Eau municipale.		
Valeur des eaux employées aux services municipaux	96.252	95 /
Eau ménagère,		
Rendement de l'année	177.065	95
Eau motrice.		
Rendement de l'année.	61.116	—
Eau industrielle.		
Rendement de l'année.	14.365	50
Entretien des embranchements.		
Rendement de l'année.	9.256	— /
Location des appareils et outils.		
Rendement de l'année.	78	50 /
Compteurs en location.		
Rendement de l'année.	1.491	45 /
Vieux matériaux.		
Rendement de l'année.	1.293	05 /
Bouches à eau particulières.		
Rendement de l'année	785	— /
Vacations.		
Rendement de l'année.	264	— /
Travaux divers.		
Bénéfice sur ce compte.	4.358	45 /
<hr/>		
<i>A reporter</i>	366.326	85

1885

VILLE DE GENÈVE

Doit		COMPTE DE	
		Francs	C.
<i>Report</i>	Fr. 37.262 20	95.844	45
Passerelle (amortissable en 50 ans).			
15 ^{me} amortissement	» 1.271 85		
Machines (amortissable en 20 ans).			
15 ^{me} amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 10.809 70		
5 ^{me} amortissement sur les machines à vapeur	» 7.044 70		
Matériel.			
4 ^{me} amortissement sur les appareils électriques et téléphoniques	» 662 75		
3 ^{me} amortissement sur l'atelier pour la vérification des compteurs	» 149 15		
1 ^{er} amortissement sur la machine à essayer les tuyaux	» 288 75		
Amortissement pour 1885, sur l'outillage, meubles et ustensiles	» 2,703 65		
Prises d'eau gratuites (amortissables en 10 ans).			
3 ^{me} amortissement sur l'établissement des dites en 1882	» 657 45		
2 ^{me} amortissement sur l'établissement des dites en 1883	» 659 50		
1 ^{er} amortissement sur l'établissement des dites en 1884	» 724 30		
Compteurs en location (amortissables en 10 ans).			
2 ^{me} amortissement sur les compteurs placés en 1882-83	» 536 90		
1 ^{er} amortissement sur les compteurs en 1884	» 321 90	63.092	80
Intérêts 4 %			
sur le capital engagé au 31 Déc. 1884 Fr. 1.332.632 40		53.305	30
Excédent de recettes, porté au crédit du compte de l'utilisation des forces motrices		12.875	40
Bénéfice net		141.208	90
<hr/>			
<hr/>			
<hr/>		366.326	85
<hr/>			

1885

VILLE DE GENÈVE

Actif		BILAN	
		Francs	C.
Barrage.			
De 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période . . .	Fr. 62.528 —		
Amortissement acquis	» 62.528 —		
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période . . .	Fr. 8.831 55		
Amortissement acquis	» 8.830 55		
Reste pour mémoire	<u> </u>	/ 1	—
Terrain,			
sans amortissement.			
Coût du terrain pour l'Usine hydraulique à vapeur	Fr. 60.500 —	/ 60.500	—
Bâtiments,			
amortissables en 50 ans.			
De 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période . . .	Fr. 274.950 90		
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1885 . .	» 247.455 80		
Reste à amortir en cinq annuités de fr. 5.499 05	<u> </u>	27.495	10
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} pér. (annexes)	Fr. 215.157 45		
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1885 . .	» 64.547 25		
Reste à amortir en trente-cinq annuités de fr. 4.303 15	<u> </u>	150.610	20
1881. Coût de la nouv. Usine à vapeur.	Fr. 139.034 35		
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1885 . .	» 13.900 —		
Reste à amortir en quarante-cinq annuités de fr. 2.780 —	<u> </u>	125.134	35
1883. Coût du bâtiment 2, quai de la Poste	Fr. 50.000 —		
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1885 . .	» 2.000 —		
Reste à amortir en quarante-huit annuités de fr. 1.000 —	<u> </u>	48.000	—
Réservoir,			
amortissable en 50 ans.			
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période . . .	Fr. 85.260 80		
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1885 . .	» 22.296 75		
Reste à amortir en trente-cinq annuités de fr. 1.798 95	<u> </u>	62.964	05
Passerelle s/Arve,			
amortissable en 50 ans.			
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période . . .	Fr. 63.568 90		
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1885 . .	» 19.073 25		
Reste à amortir en trente-cinq annuités de fr. 1.271 85	<u> </u>	44.495	65
<i>A reporter</i>		519.200	35

1885

VILLE DE GENÈVE

Actif		BILAN	
	<i>Report . . .</i>	Francs 519.200	C. 35
Canalisation,			
amortissable en 50 ans.			
De 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période . . .	Fr. 538.462 85		
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1885 . . .	» 484.616 45		
Reste à amortir en cinq annuités de fr. 10.769 25		53.846	40
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période . . .	Fr. 355.818 —		
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1885 . . .	» 106.744 95		
Reste à amortir en trente-cinq annuités de fr. 7.116 25		249.073	05
1880. Canalisation spéciale pour l'alimentation des pompes à vapeur . . .	Fr. 74.447 75		
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1885 . . .	» 7.444 75		
Reste à amortir en quarante-cinq annuités de fr. 1.488 95		67.003	—
1881. Canalisation nouvelle	Fr. 51.718 55		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1885 . . .	» 4.137 40		
Reste à amortir en quarante-six annuités de fr. 1.034 35.		47.581	15
1882. Canalisation nouvelle.	Fr. 32.817 40		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1885 . . .	» 1.968 90		
Reste à amortir en quarante-sept annuités de fr. 656 30		30.848	50
1883. Canalisation nouvelle	Fr. 22.452 70		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1885 . . .	» 898 10		
Reste à amortir en quarante-huit annuités de 449 05		21.554	60
1884. Canalisation nouvelle.	Fr. 18.344 05		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1885 . . .	» 366.90		
Reste à amortir en quarante-neuf annuités de fr. 336.90		17.977	15
1885. Canalisation nouvelle.		13.502	15
A amortir en cinquante annuités de fr. 270.—			
Machines			
amortissables en 20 ans.			
De à 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période . . .	Fr. 217.156 50		
Amortissement acquis	» 217.156 50		
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période. . . .	Fr. 216.203 85		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1885 . . .	» 162.155 50		
Reste à amortir en cinq annuités de fr. 10,809 70		54.048	35
	<i>A reporter. . .</i>	1.074.634	70

1885

VILLE DE GENÈVE

Actif		BILAN	
		Francs	C.
	<i>Report.</i> . . .	1.074.634	70
1880.	Coût des pompes à vapeur . . . Fr. 140.488 20		
	Amortissem. acquis au 31 déc. 1885 . . » 34 816 70		
Reste à amortir en quinze annuités de	7.044 70	105.671	50
Matériel			
amortissable en 10 ans			
	Coût des appareils électriques et télé- phoniques Fr. 6.627 40		
	Amortissem. acquis au 31 déc. 1885 . . » 2.651 —		
Reste à amortir en six annuités de	fr. 662 75.	3.976	40
	Coût de l'atelier pour la vérification des compteurs à eau. Fr. 1.491 60		
	Amortissem. acquis au 31 déc. 1885 . . » 447.45		
Reste à amortir en sept annuités de	fr. 149 15.	1.044	15
	Coût de la machine à essayer les tuyaux. Fr. 2.887 70		
	1 ^{er} Amortissement. » 288 75		
Reste à amortir en neuf annuités de	fr. 288 75	2.598	95
	Outils, meubles et ustensiles, suivant in- ventaire au 31 décembre 1884. . Fr. 23.814 90		
	Achats d'outils en 1885. » 879 20		
	Fr. 24.694 10		
	Amortissement pour 1885 » 2.703 65		
Reste suivant inventaire au 31 déc. 1885		21.990	45
Compteurs en location			
amortissables en 10 ans			
	Compteurs placés en 1882-83 Fr. 5.369 —		
	Amortissem. acquis au 31 déc. 1885 . . » 1.073 80		
Reste à amortir en huit annuités de	fr. 536 90	4.295	20
	Compteurs placés en 1884 Fr. 3.218 90		
	1 ^{er} Amortissement » 321 90		
Reste à amortir en neuf annuités de	fr. 321 90	2.897	—
	Compteurs placés en 1885		
A amortir en dix annuités de	Fr. 313 65	3.136	60
	<i>A reporter.</i>	1.220.244	95

1885

VILLE DE GENÈVE

Actif		BILAN	
		Francs	C.
	<i>Report . . .</i>	1.220.244	95
 Prises d'eau gratuites			
amortissables en 10 ans			
1882.	Etablissement de 66 concessions Fr. 6.577 80		
	Amortissem. acquis au 31 déc. 1885 . . . 1.975 35		
	Reste à amortir en sept annuités de		
	de fr. 657 45.	4.602	45
1883.	Etablissement de 69 concessions Fr. 6.594 80		
	Amortissem. acquis au 31 déc. 1885 . . . 1.319 —		
	Reste à amortir en huit annuités de		
	fr. 659 50.	5.275	80
1884.	Etablissement de 72 concessions. Fr. 7.243 —		
	1 ^{er} Amortissement. 724 30		
	Reste à amortir en neuf annuités de		
	fr. 724 30	6.518	70
1885.	Etablissement de 58 concessions Fr. 5.990 75		
	A amortir en dix annuités de fr. 599.	5.990	75
 Marchandises			
	Approvisionnements en magasins sui-		
	vant inventaire	49.625	55
 Genève, le 3 mars 1886.			
 <hr/> <hr/>		<hr/> 1.292.258	<hr/> 20

SERVICE DES EAUX (Suite) 1885

BILAN	Passif	
	Francs	C.
<i>Report . . .</i>	1.292.258	20
	<u>1.292.258</u>	<u>20</u>

CHAPITRE IX

VOIRIE

Chef de Voirie : M. VAUCHER-GRASSET.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget, n° 50 à 54.		Vente de ruclons et établissement de trottoirs.	
Voté	Fr. 257,525 —	Prévu. . . .	Fr. 50,000 —
Dépensé . . .	» 241,632 25	Reçu	» 49,047 70
Dépensé en moins	<u>Fr. 15,892 75</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 952 30</u>

Comme l'an dernier, la diminution des recettes porte sur l'établissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers; on retrouve aux dépenses une diminution correspondante à cette même rubrique. Par contre, le produit de la vente des ruclons présente une notable mieux-value sur les prévisions.

SECTION I

Entretien des Rues.

Budget n° 50.

Voté	Fr. 237,000 —
Dépensé. . . .	» 226,174 —
Dépensé en moins	<u>Fr. 10,826 —</u>

I

Rues pavées et asphaltées.

Budget n° 50, lettre c.

Voté.	Fr. 40,000 —
Dépensé	» 40,893 75
Dépensé en plus	<u>Fr. 893 75</u>

L'Administration a continué à vouer tous ses soins à l'entretien de nos voies publiques, tout en renonçant aux dépenses qui n'étaient pas absolument justifiées.

Parmi les améliorations réalisées, nous citerons la pose des bordures en granit le long du trottoir central du Boulevard du Théâtre. Ce trottoir était d'un entretien difficile, surtout aux abords des portes du Théâtre, où il était fréquemment traversé par les voitures.

Le repavage de la rue des Granges en pierres carrées a été achevé et il est à présumer que la nouvelle chaussée, située en dehors de la circulation du gros roulage, durera un certain nombre d'années.

La Ville a fait relever sur toute sa longueur, d'environ 0^m70, le quai de l'Abattoir afin de faciliter le raccordement de ce quai avec la nouvelle route de St-Georges.

Les trottoirs des rues de la Prairie, de Lyon, Gutenberg et du Jura, dans les parties où elles confinent au nouveau Collège, ont été pourvus de bordures et asphaltés, sur une longueur total de 300^m environ.

Le raccordement des rues de Cornavin et des Corps-Saints au travers de la rue de Coutance a été pavé en pierres carrées, en remplacement du pavé rond qui existait auparavant.

Sur le vœu exprimé par la Commission du dernier compte-rendu administratif, la Ville a examiné la convenance de faire une nouvelle application de pavé de bois. Le Conseil Administratif a fait choix, pour ce nouvel essai, de la partie de la rue du Rhône voisine de la place de Bel-Air, où le pavé de pierre, bien que de date relativement récente se trouvait déjà ruiné par le fort roulage qui emprunte cette rue.

La surface ainsi transformée mesure environ 520 m. Le travail a été exécuté à la fin du mois d'Octobre, avec autant de rapidité que

l'a permis le mauvais temps qui a régné à peu près sans interruption pendant l'exécution de cet ouvrage.

La Compagnie des tramways faisant actuellement procéder, par sections, au renouvellement de sa voie, combiné avec une augmentation du nombre des traverses, la Ville en a profité pour refaire à neuf le pavé d'une partie de la rue des Allemands ; nous avons tout lieu de croire que, la consolidation de la voie du tramway une fois opérée sur toute la traversée de la Ville, l'entretien du pavé de la chaussée en sera grandement facilité. L'Administration municipale s'empresera alors de pourvoir à cet entretien avec plus de soin que ce n'est possible actuellement.

Il a été établi 10 passerelles pavées dans différents quartiers de la Ville.

Le pont en bois existant dans la partie basse du bois de la Bâtie sur le Nant Manant se trouvant en mauvais état et dangereux pour la circulation, le Conseil Administratif l'a fait remplacer par un pont en béton avec garde-corps en fer. Le coût de ce travail a été prélevé sur le reliquat réservé de l'exercice 1884 du compte rues pavées.

Elargissements et rectifications de rues.

RUES NOUVELLES

En exécution de l'arrêté du Conseil Municipal du 4 Novembre 1884, approuvant une convention passée avec M. Thoma, propriétaire à St-Jean, la Ville a fait procéder à la rectification et à l'élargissement des deux chemins très fréquentés qui se croisent au devant de son immeuble.

La Ville a dû acquérir encore, à cet effet, deux parcelles de minime importance, l'une de Mme Janin, l'autre de M. Lechthaler-Dimier. Cette correction de rue paraît avoir réalisé tout ce qu'on pouvait en attendre.

Rappelons, à cette occasion, que les principaux intéressés ont appuyé leurs vœux de l'offre d'une participation équitable, ce qui est, aux yeux de l'Administration, la meilleure preuve de l'utilité d'améliorations de ce genre.

Dans sa séance du 10 Novembre 1885, le Conseil Municipal a ratifié une convention passée avec l'hoirie de Montaille pour la cession d'une bande de terrain destinée à poursuivre la réalisation

du plan d'élargissement de la rue des Pâquis. La prise de possession de cette bande de terrain a eu lieu immédiatement après la ratification de l'arrangement intervenu à ce sujet.

En vertu d'une convention déjà fort ancienne, les propriétaires riverains de la rue du Môle devaient céder à la Ville une bande de terrain destinée à porter à 10 mètres la largeur de cette voie de communication.

Des délais avaient été consentis en faveur des propriétaires de l'immeuble sis à l'angle de la rue des Pâquis, par le fait de bâtiments existant sur cette parcelle, en avant du nouvel alignement. Sur les instances réitérées de la Ville, l'hoirie Brand a abandonné cette bande de terrain, la Ville s'engageant à opérer à ses frais le recul du mur de clôture de cette propriété.

Le Conseil Administratif a consenti à prendre à la charge de la Ville la partie de la nouvelle route de St-Georges qui s'étend de la bifurcation de la route d'Onex jusqu'à la porte du nouveau cimetière : cette concession a facilité, lors des tractations poursuivies avec l'Etat, l'obtention d'un tracé plus direct et plus avantageux pour la Ville que celui qui avait été adopté par le Grand Conseil

Enfin, le Conseil d'Etat a fait remise à la Ville de la petite place située entre le Boulevard des Tranchées, la rue St-Victor et la rue Constantin, pour l'établissement d'une promenade publique.

II

Entretien spécial pour la voie ferrée Rive-Neuve.

Budget n° 50 lettre d.

Voté	Fr.	8,000 —
Dépendé	»	7.856 05
Dépendé en moins .	Fr.	<u>143 95</u>

III

Rues macadamisées.

Budget n° 50, lettre e.

Voté	Fr. 35,000 —
Dépensé	» 36,450 —
Dépensé en plus	<u>Fr. 1,450 —</u>

Cette rubrique de notre Budget municipal s'applique à l'approvisionnement du gravier et du macadam, comme aussi à presque tous les travaux confiés aux ouvriers de la Voirie, tels que rechargement des chaussées, enlèvement de la boue et de la poussière. L'importance des sommes dépensées repose donc en première ligne sur le nombre et la valeur des ouvriers occupés à ce service.

Nous pensons qu'il y a déjà eu, depuis quelques années, une notable amélioration quant à la qualité des employés ; le Conseil Administratif continue à poursuivre les progrès réalisés, de façon à proportionner le nombre des ouvriers à la somme de travail obtenu d'eux ; les chiffres suivants applicables aux seuls ouvriers de la Voirie, à l'exclusion des cantonniers chargés du nettoyage, donne la mesure de l'économie réalisée de ce chef pendant les 5 dernières années :

Année 1881	Journées d'ouvriers	19,162	Moyenne par jour	61
» 1882	»	15,732	»	51
» 1883	»	15,203	»	43
» 1884	»	13,818	»	44
» 1885	»	13,437	»	43

La substitution du macadam au pavé rond dans nos rues à forte pente paraît en faveur auprès du public, qui a transmis à plusieurs reprises, sous forme de pétitions, des vœux dans ce sens au Conseil Administratif. Ce changement de système entraînant une augmentation des frais d'entretien, laquelle deviendrait sensible si la mesure était généralisée trop rapidement, l'Administration se propose de ne procéder que lentement à la démolition du pavé rond, de manière à pouvoir expérimenter les résultats obtenus pour certaines rues situées dans des conditions déterminées avant d'étendre cette mesure à toutes, sans exception.

IV

Entretien des Trottoirs.

Budget n° 50, lettre *f*.

Volé	Fr. 8,000 —
Dépendé	» 6,272 20
Dépendé en moins	<u>Fr. 1,727 80</u>

L'administration a pour habitude de faire rentrer dans ce compte les travaux d'entretien des passages, escaliers, barrières en fer, bancs des promenades non fermées et autres objets de dépense trop peu importants pour justifier une rubrique spéciale du budget.

Dans cet ordre de choses, il a été procédé à un repiquage complet des marches en granit des escaliers de l'Athénée et de Saint-Antoine, qui se trouvaient presque impraticables en temps de pluie.

Le trottoir, côté amont, de la rue de la Croix-d'Or a été asphalté sur toute sa longueur à la suite d'un changement de conduites opéré par la Compagnie du gaz.

Les propriétaires et négociants de cette rue ont témoigné, par une allocation financière, de leur satisfaction de voir un dallage en asphalte substitué au pavé.

V

Etablissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers.

Budget n° 50, lettre *g*.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Volé	Fr. 20,000 —	Prévu	Fr. 10,000 —
Dépendé	» 8,860 95	Reçu	» 4,047 70
Dép. en moins	<u>Fr. 11,139 05</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 5,952 30</u>

Cette rubrique de notre budget continue à se ressentir du ralentissement marqué que subit l'industrie du bâtiment, tout au moins sur le territoire de la Ville.

Nous ne pouvons enregistrer cette année que l'exécution de

14 trottoirs nouveaux exécutés de compte à demi avec les propriétaires ; comme terme de comparaison, ce chiffre s'était élevé à 92 en 1876 et à 71 en 1877.

VI

Sablage et arrosage.

Budget n° 50, lettre h.

Voté	Fr. 10,000 —
Dépendé	» 9,249 40
Dépendé en moins . . .	<u>Fr. 750 60</u>

VII

Nettoisement des rues.

Budget n° 50, lettre i.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 105,000 —	Prévu	Fr. 40,000 —
Dépendé	» 105,373 20	Reçu	» 45,000 —
Dépendé en plus.	<u>Fr. 373 20</u>	Reçu en plus . . .	<u>Fr. 5,000 —</u>

Nous avons la satisfaction de constater une assez forte augmentation sur le produit présumé de la vente des ruclons.

VIII

Latrines, urinoirs.

Budget n° 50, lettre j.

Voté	Fr. 5,500 —
Dépendé.	» 5,905 10
Dépendé en plus	<u>Fr. 405 10</u>

Outre un certain nombre d'écrans protecteurs, la Ville a fait installer rue de Lyon, dans le voisinage de la principale entrée du Collège, un urinoir de grandes dimensions.

Un urinoir en fonte, à une place, adossé à la salle de gymnastique de l'Ecole du boulevard James-Fazy et qui avait occasionné, par suite d'infiltrations d'eau, des dégâts considérables dans le plancher de cette salle, a été déplacé et adossé au mur de la voie ferrée.

IX

Noms de rues.

Budget n° 50, lettre *k*.

Voté	Fr. 300 —
Dépensé	» 313 35
Dépensé en plus	<u>Fr. 13 35</u>

Nous avons mentionné plus haut la substitution des noms de rue Calvin et rue Farel à ceux des rues des Chanoines et des Philosophes.

SECTION II

Ponts et Quais.

Budget n° 51.

Voté	Fr. 4,200 —
Dépensé	» 2,978 50
Dépensé en moins	<u>Fr. 1,221 50</u>

L'entretien des ponts a été limité, en 1885, au maintien en bon état des chaussées et trottoirs des ponts de la Ville, il n'y a eu d'exception qu'en ce qui concerne le pont de la Coulouvrenière.

L'administration a profité de la mise à sec du bras gauche du Rhône pour faire nettoyer et repeindre à neuf la partie ordinairement immergée des trois palées de ce pont voisines du quai de la Poste. Il a été, en outre, effectué un encaissement en béton destiné à asseoir plus complètement ces appuis et à les protéger contre les affouillements.

SECTION III

Entretien des Egouts.

Budget n° 52.

Voté	Fr. 6,500 —
Dépensé	» 6,208 50
	<hr/>
Dépensé en moins	<u>Fr. 291 50</u>

L'entretien des égouts n'a donné lieu, en 1885, à aucun travail exceptionnel.

Nous rapellerons toutefois que les travaux en cours d'exécution sur le bras gauche du Rhône ont obligé à détourner provisoirement, au moyen de conduits en bois, dans le bras droit du fleuve, le débouché des deux égouts collecteurs de la rive gauche, celui du Grand-Quai et celui du boulevard du Théâtre.

Ce travail a occasionné pour l'un et l'autre de ces égouts un rétrécissement de section, et pour l'un d'eux une diminution de chute dont la conséquence a été une insuffisance de débit sensible dans les moments de forte pluie.

Plusieurs des bâtiments de la Ville, notamment le Musée d'histoire naturelle, l'Ecole du Grütli et le Théâtre, ont subi des avaries du fait de cet état de choses, qui s'est manifesté par des reflux dans les sous-sol.

Plusieurs propriétaires ont aussi eu à souffrir de ces inconvénients, qui ne se reproduiront plus, pour la même cause tout au moins, maintenant que le collecteur est mis en service. Le ralentissement de la vitesse d'écoulement, qui a été une dernière conséquence de cette mesure, et l'impossibilité de curer périodiquement les deux égouts, ont occasionné, d'autre part, un dépôt de limon exceptionnellement fort qu'il y aura lieu de sortir ultérieurement de ces galeries.

SECTION IV

Dépôts

Budget n° 53

Voté	Fr. 4825 —
Dépensé	4078 75
Dépensé en moins	<u>Fr. 746 25</u>

Ce service ne donne lieu cette année à aucune observation spéciale.

SECTION V

Enlèvement des neiges

Budget n° 54

Voté	Fr. 5000 —
Dépensé	2192 50
Dépensé en moins	<u>Fr. 2807 50</u>

L'année 1885 s'est montrée, comme sa devancière, particulièrement clémente : nous n'avons enregistré que deux chutes de neige de minime importance, l'une au commencement de Janvier, l'autre en Novembre.

CHAPITRE X

ÉCLAIRAGE DE LA VILLE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 55.			
Voté	Fr. 129,000 —	Redevance de la Compagnie	
Dépendé	» 130,478 75	du Gaz	<u>Fr. 30,000</u>
Dépendé en plus	<u>Fr. 1,478 75</u>		

L'éclairage de la Ville n'a subi que des modifications insignifiantes dans le cours de l'année 1885.

Cet éclairage comprenait à la fin de l'année

- 561 becs de nuit entière ;
- 674 » de minuit ;
- 99 » d'éclairage supplémentaire d'été ;
- 14 » phares de 1400 litres ;
- 2 » conjugués de 300 litres.

Total 1350 becs, en augmentation de 7 sur l'année précédente.

CHAPITRE XI

POLICE ET SURVEILLANCE

Chef des inspecteurs municipaux : M. F. ROLLER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget, n° 56.		(Contraventions de police.)	
Voté.	Fr. 25,740 —	Prévu	Fr. 4,500 —
Dépensé	» 26,325 15	Reçu	» 867 50
Dépensé en plus	<u>Fr. 585 15</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 632 50</u>

Service de police.

Pendant l'année 1885, la Police municipale a relevé 1013 contraventions. En voici le détail :

- 31 Dégradations d'édifices, promenades et cimetières.
- 123 Dépôts de balayures aux heures interdites.
- 50 Enseignes placées sans autorisation.
- 30 Dépôts de matériaux non autorisés.
- 5 Lavage dans les fontaines.
- 33 Travaux sur la voie publique, non autorisés.
- 39 » non ou mal éclairés.
- 30 » négligés.
- 47 Stationnements d'ânes, chevaux et chars.
- 117 Embarras sur la voie publique.
- 74 Malpropreté des cours, allées et latrines.
- 26 Transports de fumier aux heures interdites.

605 à reporter.

605 *Report.*

117 Tapis secoués sur la voie publique.

9 Allures défendues.

81 Vases sans barrières sur les fenêtres.

105 Jets de pierres et eaux sales sur la voie publique.

3 Pour avoir uriné sur la voie publique.

3 Linge étendu hors des fenêtres.

2 Bois refendu sur la voie publique.

5 Voitures et chars non éclairés.

26 Circulation des voitures dans le marché.

31 Objets divers prohibés, tels que poules, lapins, pigeons.

11 Affichages interdits.

1 Scandale dans les Halles et Marchés.

4 Ponts mobiles sans barrières ou rebords.

10 Jeux divers.

1013 Contraventions.

Ces contraventions ont été réglées comme suit :

Annulées	138
Transmises à la Justice de Paix	33
Transigées au Bureau de la Police municipale	842
Total égal	<u>1013</u>

Il y a eu, en outre, 49 mises en fourrière, objets divers abandonnés sur la voie publique, chars, chevaux, ânes, etc.

Le produit des amendes et transactions a été de fr. 1734.

Personnel.

M. Gros, concierge de la Halle de l'île, étant décédé, M. Guillon, inspecteur municipal, a été, sur sa demande, appelé à cet emploi. Il a été remplacé dans le corps des inspecteurs par M. Eugène Renard.

Bains gratuits.

Il n'avait pas été prévu, au budget, de crédit relatif aux bains gratuits pour hommes. Néanmoins, se conformant au vote précédent

du Conseil Municipal, le Conseil Administratif a fait avec les deux établissements du Brise-lames et de la Jetée des Pâquis un arrangement en vertu duquel ces bains ont été ouverts gratuitement aux adultes dès le 1^{er} Juin à partir de 6 heures du soir, le premier de ces établissements les lundis, mercredis et vendredis ; le second, les mardis, jeudis et samedis, moyennant un allocation de 300 francs à chacun d'eux.

C'est ce qui explique l'augmentation des dépenses.

Pour 1886, l'allocation relative à l'usage gratuit des bains est régulièrement portée au budget.

CHAPITRE XII

**HALLES ET MARCHÉS ET LOCATIONS SUR LA VOIE
PUBLIQUE**

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 9,000 —	Voté	Fr. 95,500 —
Dépensé . . .	» 9,095 15	Reçu	» 107,475 30
Dép. en plus. .	<u>Fr. 95 15</u>	Reçu en moins.	<u>Fr. 11,975 30</u>

Les dépenses concernent uniquement le service des *Halles et Marchés*, et sont restées dans les limites des prévisions ; par contre, les recettes comprennent, en plus de celles des Halles et Marchés, celles qui sont perçues par le bureau des *Loyers et Redevances* pour occupations de la voie publique.

Les Halles et Marchés accusent une augmentation de	Fr. 4,546 40
Les locations sur la voie publique	» 10,429 20
Somme égale	<u>Fr. 14,975 30</u>

Voici maintenant la répartition des recettes entre les deux services :

I

Halles et Marchés.

Inspecteur : M. E. GUIGNARD.

Le produit de chaque halle se répartit comme suit :

Halle de Rive.

Loyers de caves et magasins.	Fr. 7,733 20	
Loyers de caves	» 864 15	
3/8 des jetons vendus dans les Halles	» 4,412 75	
Ensemble.	Fr. 10,010 10	

A déduire :

Rachat d'une échoppe dont l'établissement avait été autorisé par la Société de la Halle aux Grains, précédent propriétaire de la Halle	» 1,000 —	
Produit net.		Fr. 9,010 10

Halle de l'Île.

Loyer des caves	Fr. 7,917 50	
Loyer des greniers	» 507 50	
5/8 des jetons vendus dans les Halles	» 2,354 55	
Emplacements libres loués p ^r trois mois	» 4,702 20	» 12,481 75
Total		Fr. 21,491 85

Marchés périodiques.

	<i>Préçu.</i>	<i>Reçu.</i>
Abonnements	Fr. 23,500 —	Fr. 14,196 —
Au jour le jour	» 11,500 —	» 21,515 50
Ensemble	<u>Fr. 35,000 —</u>	<u>Fr. 35,711 50</u>
		<i>A reporter</i> Fr. 21,491 85

	<i>Report</i>	Fr. 21,491 85
soit une augmentation de fr. 711 50 sur les prévisions du budget, ci	»	35,711 50

Location de places pour les fêtes du nouvel-an.

Prévu	Fr. 6,000 —	Reçu	» 6,300 —
-----------------	-------------	----------------	-----------

Redevances diverses.

Cette rubrique, commune aux deux services, a donné pour les Halles et Marchés	»	<u>1,042 75</u>
Total général.	Fr.	<u>64,546 10</u>

La vente des jetons est comprise dans le total ci-dessus pour une somme de fr. 25,282 80.

Elle se décompose comme suit :

31,058 jetons à 10 cent.	Fr. 3,105 80
28,280 " à 20 "	» 5,656 —
7,204 " à 50 "	» 3,602 —
12,919 " à 1 franc	» <u>12,919 —</u>
Somme égale	Fr. <u>25,282 80</u>

II

Locations sur la voie publique.

Percepteur : M. M. TRIMOLET.

	<i>Prévu.</i>	<i>Reçu.</i>
Saillies fixes et mobiles	Fr. 10,000 —	Fr. 14,090 —
Places devant les cafés	» 9,000 —	» 9,695 75
Emplacements des kiosques	» 6,800 —	» 6,970 20
Places pour les travaux sur la voie publique	» 1,200 —	» 3,766 15
Stationnement des voitures	» 1,500 —	» 2,680 —
<i>A reporter</i>	<u>Fr. 28,500 —</u>	<u>Fr. 37,202 10</u>

	Prévu.	Reçu.
<i>Report</i>	Fr. 28,500 —	Fr. 37,202 10
Droit-d'attache des bateaux à vapeur	» 1,500 —	» 1,581 —
Redevances diverses	» 2,500 —	» — —
Cette rubrique, commune aux deux services, donne pour les locations sur la voie publique.	» — —	» 4,146 10
Total	Fr. 32,500 —	Fr. 42,929 20

Toutes les rubriques de ce chapitre sont en augmentation.

Les Halles et marchés ont donc produit	Fr. 64,546 10
Les locations sur la voie publique	» 42,929 20
Total égal	Fr. 107,475 30

Autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique.

Les autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique accordées en 1885 ont été au nombre de 2,973 ; elles se répartissent de la manière suivante :

Enseignes nouvelles	301
» restaurées	39
» déplacées	42
Inscriptions sur les murs et vitrages	32
Cadres, tableaux, vitrines	6
Lanternes à gaz	29
Attributs de commerce	15
Etalages	8
Tentes fixes ou mobiles	85
Réparations de faces	73
Fermetures de magasins	24
Canaux, réparations des dits, descentes, renvois d'eau	60
Trottoirs, marches, seuils	14
Terrasses, balcons, marquises.	3
<i>A reporter</i>	731

	<i>Report</i>	731
Dépôts de matériaux		22
Soupiraux, abat-jours, stores, volets		4
Murs, clôtures, terrasses		17
Arcades, portes, fenêtres.		15
Sonnettes et autres saillies		19
Démolitions de bâtiments		2
Construction		10
de hangars		2
Travaux journaliers et réparations sur la voie publique.		2151
	Nombre égal . .	<u>2973</u>

Le produit des concessions à bien plaie, soit saillies fixes et mobiles, a dépassé de 4000 francs le chiffre prévu du budget. Cet excédent provient de quelques constructions nouvelles.

L'exposition extérieure de marchandises tend à prendre chaque année plus d'extension, ce qui assurera sans doute à la Ville, dans l'avenir, une ressource assez importante.

Le nombre d'autorisations de tout genre données par les soins du bureau des loyers et redevances a atteint un chiffre considérable, comme on le voit par le tableau qui précède.

Le droit de stationnement pour les voitures de place prévu par arrêté du Conseil Administratif en date du 1^{er} Juin 1883 et modifié et approuvé par arrêté du Conseil d'Etat en date du 12 Mai 1884, a été perçu régulièrement, et le percepteur a pu faire rentrer également celui des six derniers mois de 1884.



CHAPITRE XIII

SECOURS POUR LES INCENDIES

Conservateur du matériel : M. F. GIRON.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 58			
Voté.	Fr. 26,400 —	Prévu	Fr. 500 —
Dépensé	» 26,689 10	Reçu	» 5,437 65
Dépensé en plus.	<u>Fr. 289 10</u>	Reçu en plus . . .	<u>Fr. 4,937 65</u>

Cette augmentation de recettes s'explique par le fait que la Ville n'a touché qu'au courant de 1885, et en une seule fois, les sommes qu'elle aurait dû recevoir en 1883 et 1884 pour sa part dans les redevances payées par les Compagnies d'assurance.

Service.

Il y a eu, en 1885, 57 alertes, soit 10 de moins qu'en 1884.

En revanche, le nombre des sapeurs présents au feu a été de 1292 l'année dernière, tandis qu'en 1884 on n'en avait compté que 1034.

	<i>Feux en Ville</i>		<i>Feux à la campagne</i>	
	<i>de jour</i>	<i>de nuit</i>	<i>de jour</i>	<i>de nuit</i>
Inquiétants	2	5	1	—
Peu graves	6	7	—	1

De plus, 1 feu *dans la banlieue.*

Feux de cheminées

	<i>de jour</i>	<i>de nuit</i>
Inquiétants	—	1
Peu graves	27	4

Enfin, 2 *fausses alertes*, dont 1 de jour et 1 de nuit

Le service s'est réparti comme suit, pour les 1292 hommes employés aux feux.

<i>Situation des sinistres</i>			
1 ^{re} Compagnie	379 sapeurs	Rive gauche	726 sapeurs
2 ^{me} »	371 »	Rive droite	512 »
3 ^{me} »	312 »	Banlieue	2 »
4 ^{me} »	230 »	Campagne	52 »
	<u>1292 sapeurs</u>		<u>1292 sapeurs</u>

Feux à signaler.

Parmi les feux les plus importants, nous signalerons les suivants :

10 Février, rue du Rhône, maison du Café du Nord, à 10 heures du soir — difficile à attaquer, 142 sapeurs de la Ville.

29 Juillet, rue du Mont-Blanc, maison Weber, 2 heures 45 minutes du matin — manœuvres difficiles pour l'échelle Porta par le fait des fils téléphoniques, 181 sapeurs.

1 Octobre, rue Sismondi, maison George, 8 heures du soir — 180 sapeurs.

15 Novembre, rue du Commerce, 4 heures du matin. Les secours ne sont pas arrivés aussi rapidement qu'à l'ordinaire, l'alarme ayant été donnée tardivement, soit par le veilleur de Saint-Pierre, soit par le téléphone : les rapports diffèrent sur ce point.

Le feu était maîtrisé et allait être éteint, lorsqu'un grave accident s'est produit. En s'avancant, déployée, l'échelle Porta vint s'appuyer, aux fils téléphoniques qui traversaient la rue ; après avoir d'abord résisté à cette pression, la console supportant l'isolateur fut

arrachée, et la secousse fit rompre l'échelle au-dessus du 3^{me} assemblage. Les cinq pièces supérieures s'abattirent avec deux sapeurs qui s'y trouvaient à ce moment.

Le caporal Comte était à la hauteur du sixième étage, le sapeur Armand entre le 3^{me} et le 4^{me} étage. Le premier fut grièvement blessé; il est encore en traitement à l'hôpital. — Le sapeur Armand est rétabli.

MM. les D^{rs} Gosse, Gœtz et Vincent ont donné sur place les premiers secours. — 150 sapeurs présents.

1 Décembre, feu de cave chez M. Leclerc, droguiste, rue du Rhône. — Ce feu a occasionné une courte asphyxie chez trois sapeurs qui étaient entrés trop promptement dans la cave. L'incendie a été éteint au moyen de l'appareil spécial pour les feux de ce genre. — 55 sapeurs.

Service du Théâtre.

Il y a eu, en 1885, 186 gardes au théâtre, dont 10 pour concerts; en 1884, il y en avait en 285.

Le Conseil Administratif ayant jugé qu'il y aurait avantage à ce que le service de garde du théâtre fût commandé, d'une manière constante, par le même officier, M. le lieutenant Tissot a été choisi à cet effet. Un autre officier est désigné, soit pour le remplacer en cas d'empêchement, soit pour l'aider dans sa fonction s'il en est besoin.

Veilles de nuit.

Il n'y a eu, comme en 1884, qu'une seule veille de nuit.

Exercices.

Six exercices, dont trois au printemps et trois en automne.

Téléphones.

Ce service ne se fait pas d'une manière absolument régulière; plusieurs officiers se sont plaint, pendant le courant de l'année, de ne pouvoir correspondre; la sonnerie de 8 heures, le soir, n'est pas

toujours entendue par tout le monde. Toutefois, nous devons reconnaître que chacune de nos réclamations a été écoutée, et que le bureau du téléphone fait son possible pour remédier aux défauts signalés.

L'appareil créé à St-Pierre, aux frais du Département de Justice et Police et de la Ville, n'a pas donné le résultat qu'on en attendait, malgré deux réparations qui y ont été faites.

Personnel.

Le bataillon est maintenant composé comme suit :

ÉTAT-MAJOR	
4 officiers, 3 sous-officiers	7
Docteurs	6
COMPAGNIES	
n° 1 officiers et soldats	56
n° 2 " "	74
n° 3 " "	73
n° 4 " "	82
Ensemble	<u>298</u>

L'effectif était de 274 en 1884 ; il y a donc une augmentation de 24 hommes.

Les hangars se répartissent comme suit entre les compagnies :

n° 1, 1 seul hangar, rue de Malagnou.

n° 2, 4 hangars : rue des Alpes, rue de l'Entrepôt, rue des Corps-Saints, rue Fort-Barreau.

n° 3, 2 hangars : rue du Soleil-Levant, rue Calame.

n° 4, 3 hangars : 2 rue de Malagnou, rue des Corps-Saints.

Nominations et démissions.

A la suite de la démission de M. le major Malet, M. le major A. Bourdillon a été appelé au commandement du bataillon.

M. l'adjudant Delattre a été promu au grade de lieutenant-officier de musique (Fanfare).

MM. les lieutenants A. Foulquier et E. Henny ont donné leur démission.

Équipement.

Les pantalons ont été renouvelés pour tout le bataillon ; — on a remplacé 55 tuniques et une cinquantaine de paires d'épaulettes.

Caisse de secours.

L'avoir de la caisse de secours du Bataillon était, au	
1 ^{er} Janvier, de	Fr. 180,329 18
Il s'élève au 31 Décembre à	» 185,319 46
L'augmentation pour 1885 est donc de	Fr. <u>4,990 28</u>
Les intérêts du fonds capital se sont élevés à	Fr. 8,384 33
Les dons et legs ont atteint la somme de	» 3,100 —
La répartition des redevances payées par les Compagnies d'assurance a produit pour la Ville	» 3,377 —
La caisse de secours des Pompiers suisses a remboursé	» <u>225 —</u>
Ensemble	Fr. 15,086 33
Il a été accordé des secours pour	Fr. 9,070 45
Prime de l'assurance française contre	
les accidents	» 500 —
Frais généraux	» 375 60
Prime d'assurance, Pompiers suisses	» 150 —
	» <u>10,096 05</u>
La différence forme l'accroissement du fonds capital, somme égale au montant ci-dessus	Fr. <u>4,990 28</u>

Le Comité de la Caisse de secours, arrivé au terme de son mandat, a été, conformément au règlement, renouvelé pour cinq ans.

L'allocation pour les caisses de secours s'est élevée cette année à Fr. 2,982 50. — En 1884, Fr. 2,678 75.

CHAPITRE XIV

CONVOIS FUNÈBRES

Chef de Bureau: M. JULES BOUET.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 66,960 —	Prévu	Fr. 90,000 —
Dépensé . . .	» 65,339 80	Reçu	» 89,630 15
Dép. en moins	<u>Fr. 1,620 20</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 369 85</u>

Plusieurs rubriques des dépenses sont en diminution, et deux en augmentation ; la lettre *a*, en particulier, offre Fr. 825 05 d'excédent: la nomination d'un nouveau chef de bureau, dont il sera question plus loin, en est la cause.

Pendant l'année 1885, le Bureau des Pompes funèbres a organisé 1249 convois, soit 228 de moins qu'en 1884.

Ils se répartissent comme suit :

Convois de classe	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	5 ^{me}	6 ^{me}	7 ^{me}	Total
Bureau central	14	33	39	65	122	156	33	462
Bureau Rive droite	1	8	14	25	49	71	11	179
Total	<u>15</u>	<u>41</u>	<u>53</u>	<u>90</u>	<u>171</u>	<u>227</u>	<u>44</u>	<u>641</u>
				Bureau central	Bureau Rive Droite			Total
Report ci-dessus				462	179			641
Hospice Général et Département de Justice et Police				313	19			332
Enfants de 0 à 3 ans				118	86			204
» de 3 à 13 ans				40	32			72
Total				<u>933</u>	<u>316</u>			<u>1,249</u>

Les 1249 convois se repartissent ainsi dans les différents lieux d'inhumation :

26	dans le Cimetière de Plainpalais.
343	» » » Châtelaine.
829	» » » St-Georges.
<u>1198</u>	
49	dans les Cimetières d'autres communes du Canton.
2	» » » en dehors du Canton.
<u>1249</u>	dans les cimetières de la Ville.

Il y a eu, sur l'année précédente, une diminution de 88 convois pour le compte de l'Hospice et du Département de Justice et Police.

CHAPITRE XV

CIMETIÈRES

Chef de Bureau : M. JULES BOUET.

Dépenses.

	Voté.	Dépensé.
Cimetière de Plainpalais	Fr. 1,500 —	Fr. 1,179 40
» de Châtelaine	» 3,900 —	» 3,757 75
» de St-Georges	» 8,150 —	» 5,708 70
	<hr/>	<hr/>
	Fr. 13,550 —	Fr. 10,645 85
Dépensé en moins . . .		» 2,904 15
		<hr/>
Somme égale		Fr. 13,550 —

Recettes.

Prévu	Fr. 25,000 —
Reçu :	
Cimetière de Plainpalais	Fr. 34,500 —
» de Châtelaine	» 5,700 —
» de St-Georges	» 3,100 —
	<hr/>
Reçu en plus	Fr. 18,300 —

CIMETIÈRE DE PLAINPALAIS.

Les opérations dans ce Cimetière, pendant l'année 1885, se composent de :

Exhumations	187
Réinhumations	116
Inhumations d'adultes	26
» d'enfants de 0 à 3 ans	1
Total	<u>330</u>

Les 27 inhumations se décomposent en :

26 dont les convois ont été organisés par le Bureau des Pompes funèbres.

1 dont on a fourni seulement la fosse.

Sur ces inhumations : 5 ont eu lieu dans des tombes réservées, et 22 dans les lignes dont le tour de rotation n'était pas terminé.

CIMETIÈRE DE CHATELAINE

Il y a eu, dans ce cimetière

318 inhumations d'adultes	
29 » d'enfants de 3 à 13 ans	
131 » » de 0 à 3 ans	
7 » de fœtus.	

Total 485 inhumations.

Dans les 131 inhumations d'enfants de 0 à 3 ans, il y en a eu 3 provenant des exhumations de Plainpalais ; il faut en ajouter 4 dont la réinhumation a eu lieu dans des fosses déjà occupées, ce qui porte à 7 le nombre des réinhumations.

Convois	343
Fosses seules	142
	<u>485</u>

Les inhumations se répartissent comme suit quant aux lieux de décès :

	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Genève	302	28	129	7	466
Plainpalais	9	1	2	—	12
Eaux-Vives	2	—	—	—	2
Autres lieux	5	—	—	—	5
Total	318	29	131	7	485

Il a été accordé 8 concessions de tombes.

CIMETIÈRE DE S^t-GEORGES

Pendant l'année 1885, il y a eu dans ce cimetière 1012 inhumations qui se répartissent comme suit :

Adultes	775
Enfants de 3 à 13 ans	35
Enfants de 0 à 3 ans	188
Fœtus	14
Total	1012

Dans les 35 inhumations d'enfants de 3 à 13 ans, il y en a 8 provenant d'exhumations de Plainpalais.

Dans les 188 inhumations d'enfants de 0 à 3 ans, il y en a 39 provenant d'exhumations de Plainpalais ; il faut, en outre, ajouter 8 réinhumations dans des tombes déjà occupées.

Le total des réinhumations provenant des exhumations de Plainpalais se monte donc à 55.

Dans les 775 tombes d'adultes sont comprises 3 tombes réservées pour des personnes encore vivantes.

Convois	829
Fosses seules	183
Total	1012

Ils se répartissent ainsi quant aux lieux de décès :

	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Genève	224	10	73	10	317
Plainpalais	457	20	73	2	552
Eaux-Vives	91	5	42	2	140
Autres lieux	3	—	—	—	3
	775	35	188	14	1012

Il y a eu, en 1885, à St-Georges

4 concessions pour personnes décédées

3 • réservées à des personnes vivantes.

Résumé des inhumations dans les 3 Cimetières.

Il y a eu, pendant l'année 1885, 1524 inhumations, réparties de la manière suivante :

	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Plainpalais	26	—	1	—	27
Châtelaine	318	29	131	7	485
St-Georges	775	35	188	14	1012
	1119	64	320	21	1524

Provenance

	Genève	Plainpalais	Eaux-Vives	Autres Communes et étrangers	Total
Cimet. de Plainpalais	16	6	2	3	27
• Châtelaine	466	11	3	5	485
• St-Georges	317	552	140	3	1012
	799	569	145	11	1524

Le Bureau d'Etat-Civil de la Commune de Genève a enregistré 805 décès.

Le tableau ci-dessus indique, comme inhumations provenant de la Commune de Genève, le chiffre de 799.

La différence entre ces deux chiffres porte à 6 le nombre des inhumations faites dans d'autres communes du canton ou à l'étranger, et dont notre Bureau n'a pas été informé.

Sur ces 1524 inhumations, il y a eu lieu 326 fosses seules et 1198 convois.

Fosses seules.

Saint-Georges	183
Châtelaine	142
Plainpalais	1
	<hr/>
	326

Ce chiffre indique les inhumations qui ont été faites par des entreprises particulières de Pompes funèbres.

A la suite de quelques plaintes provenant de la manière dont le service se faisait dans les maisons mortuaires par le fournisseur de la Ville, le Bureau des Pompes funèbres a désigné un de ses employés chargé spécialement de se présenter, en son nom, à la famille du défunt et de recevoir directement ses ordres.

Des réclamations nous étant parvenues au sujet d'une entreprise particulière qui s'occupe du transport des corps à l'étranger, nous ne pouvons que rappeler les avantages qu'il y a à s'adresser directement au Bureau des Pompes funèbres de la Ville pour toutes les formalités relatives à des décès. Le Bureau est à même de fournir tous les renseignements utiles en pareille circonstance.

Personnel.

M. Bonnet, chef du Bureau des Pompes funèbres, nous a demandé, vu son âge, à être déchargé de ses fonctions, tout en désirant, si cela était possible, consacrer son temps à l'administration. Les longs et bons services de M. Bonnet, ainsi que son expérience nous faisaient presque un devoir de satisfaire à sa demande.

Nous avons ouvert une inscription publique pour la repourvue de la place de chef de Bureau des Pompes funèbres, à la suite de laquelle nous avons appelé M. Bouët à ces fonctions.

M. Bonnet a été chargé de la tenue de certains registres, et surveille

plus particulièrement les convois funèbres et les cimetières. Cette dernière partie de ses fonctions a son importance, depuis que la Ville a trois cimetières, dont l'un est assez éloigné.

M. Dufour, porteur de seconde classe, a successivement passé à la première classe et a été désigné, sous le titre de contrôleur, pour le service à domicile dont il est parlé plus haut.

L'institution des chefs de convois, responsables de toutes les parties du service et faisant rapport au Bureau sur tous les incidents survenus, a donné de bons résultats. Nous estimons qu'il serait avantageux de modifier l'organisation des porteurs en établissant 5 chefs de convois et 15 porteurs, et en supprimant la distinction entre première et seconde classe. Cet arrangement, dans notre idée, devrait avoir lieu au fur et à mesure des vides ou des remplacements dans le corps.

Notre dernier compte-rendu indiquait l'état de la question de l'emprise du cimetière de Plainpalais nécessaire à l'établissement de la route de Saint-Georges jusqu'à la date du 29 Décembre 1884. Depuis lors, nous avons prévenu d'avance toutes les personnes dont les tombes devaient être dérangées, en leur désignant à chacune le jour et l'heure où l'exhumation devait avoir lieu. Entre temps, nous avons reçu les réclamations d'un certain nombre de personnes qui étaient restées inconnues, ou qui n'avaient pas encore répondu à nos invitations. Nous avons fait droit à toutes les réclamations, ce qui modifie un peu les chiffres fournis dans notre communication du 4 Novembre 1884.

Le travail des exhumations a eu lieu par les soins des employés de l'administration, en présence des familles et d'un commissaire de police ; commencé le 27 Février, il s'est continué sans interruption jusqu'au 30 Mars 1885.

Il y a eu 187 exhumations, dont le tableau suivant donne la répartition, quant aux transferts.

Réinhumations dans le Cimetière de Plainpalais	116
Transferts dans le Cimetière de St-Georges	55
» » Châtelaine	7
» » Carouge	4
» » Lancy	3
» » Vandœuvres	1
» dans une propriété particulière	1
Total égal	<u>187</u>

Il est presque inutile de dire que la trace des diverses opérations a été inscrite dans nos registres. Chaque exhumation est mentionnée sur le registre du Cimetière de Plainpalais, et chaque inhumation dans un Cimetière de la Ville également enregistrée, avec son N^o correspondant d'exhumation.

Nous avons souvent entendu exprimer le désir de la création de chambres mortuaires dans lesquelles l'on pourrait déposer les corps des personnes décédées dans les hôtels et pensions de la Ville. Des renseignements qui nous parvenaient de divers côtés, il résultait, en effet, que la Morgue judiciaire, quoique possédant un local réservé à cet effet, ne répondait pas entièrement au but que l'on se proposait.

Nous avons établi au Cimetière de Plainpalais trois chambres mortuaires d'après le principe de celles que nous avons eu l'occasion de voir à l'étranger. Une salle pour un gardien et un emplacement pour les préparations antiseptiques complètent cet établissement.

Les chambres mortuaires sont destinées à recevoir :

1^o Les corps de personnes décédées dans les hôtels, pensions et garnis dont la présence peut nuire à l'industriel qui les dirige, ou dont les parents ne peuvent faire connaître de suite leur volonté quant à l'époque ou au lieu de l'inhumation.

2^o Les corps des personnes décédées dans une habitation trop restreinte pour y être conservés sans inconvénients pendant la durée du délai légal avant l'inhumation.

Sous ce double rapport, les chambres mortuaires, dont l'application a été déjà faite dans nombre de villes, sont appelées à rendre d'importants services. Nous n'attendons, pour les ouvrir, que d'avoir reçu du Conseil d'Etat l'approbation de notre Règlement. Il est entre ses mains depuis le 27 Novembre 1885.

CHAPITRE XVI

DÉPENSES ET RECETTES IMPRÉVUES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 8,000 —	Prévu	Fr. 1,000 —
Dépensé	» 8,621 20	Reçu	» 5,006 95
Dépensé en plus.	<u>Fr. 621 20</u>	Reçu en plus . . .	<u>Fr. 4,006 95</u>

Le compte « Dépenses imprévues » comprend deux rubriques :

a) *Assurances des employés* : prévu fr. 3,000 —, dépensé fr. 755 95 c., dépensé en moins fr. 2,244 05.

b) *Dépenses imprévues proprement dites* : prévu fr. 5,000 — dépensé fr. 7,865 25, dépensé en plus fr. 2,865 25.

Dans ce chiffre de fr. 7,865 25 est comprise une somme de fr. 5,006 25, frais de l'instance dans laquelle la Ville a été appelée en cause à Brunswick.

Aux recettes, plusieurs sommes proviennent de rentrées opérées sur des comptes dont les dépenses avaient été réglées par les exercices antérieurs. Ainsi le musée des Arts décoratifs et les collections ont bonifié 3,500 francs pour des vitrines précédemment acquises par la Ville à l'Exposition de Zurich.

CHAPITRE XVII

DÉPENSES ET RECETTES EXTRA-BUDGÉTAIRES

DÉPENSES

Deux crédits supplémentaires ont été votés dans le courant de l'année 1885, l'un pour la médaille offerte par la Ville à M. Duval-Plantamour: on le trouve joint à l'article budgétaire n° 39, section I, *Cabinet de numismatique*. — Le second, en date du 20 Octobre, est relatif à l'abandon fait par les consorts Chauvet des droits qu'ils possédaient sur le chemin de Beaulieu, à Montbrillant.

Voté	Fr. 100 —
Dépensé	• 181 50
	<hr/>
Dépensé en plus . . .	Fr. 81 50

RECETTES

Une seule recette supplémentaire: Arrêté du 1^{er} Mai 1885, vente à M. Mermin fils, d'une parcelle de terrain sise à l'angle du quai des Moulins et de la place de la Halle.

Prévu	Fr. 6,000 —
Reçu	• 6,000 —
	<hr/>

Collège de la Prairie

Les travaux de construction et d'aménagement du Collège de la Prairie ont été poursuivis et entièrement achevés dans les délais

prévus à l'origine, en sorte que ces nouveaux locaux ont pu être affectés à leur destination dès l'ouverture de l'année scolaire 1885-1886. Une modeste cérémonie d'inauguration figurait même dans le programme de la journée des promotions du 6 Juillet : le repas offert annuellement à cette occasion aux autorités scolaires et aux membres des jurys de concours a été servi dans la nouvelle salle de gymnastique.

D'accord avec le Département de l'Instruction publique, 4 des salles de l'aile du nord, actuellement inoccupées en vue de l'enseignement secondaire du Collège ont reçu l'excédent de la population scolaire de l'école du Boulevard James Fazy, qui comptait un nombre exagéré d'élèves.

Le règlement définitif des comptes de cette construction, exécutée sur la base d'un forfait, ayant donné lieu de prime abord entre la Ville et les architectes à des divergences de vues assez importantes pour qu'on ne pût espérer d'arriver à un arrangement, il a été décidé d'un commun accord de recourir à un arbitrage dans les conditions prévues par le programme de concours. A la suite du jugement des arbitres, rendu depuis peu, nous avons pu arrêter comme suit la situation à peu près définitive du compte d'établissement du Collège de la Prairie.

Recettes.

Allocation de l'Etat de Genève	Fr. 400,000 —
Crédit pour acquisition de terrain	» 228,000 —
» » » »	» 26,685 50
» pour la construction	» 150,000 —
» pour le mobilier	» 50,000 —
Locaux pour le service de la Voirie, solde	» 11,278 30
Vente de terrain à M. Bonnet	» 14,500 —
Rentrées diverses	» 786 80
	<hr/>
	Fr. 881,250 60
<i>Sommes dépensées ou engagées</i>	» 876,688 15
	<hr/>
<i>Solde disponible</i>	Fr. 4,562 45

Il y a, d'autre part, à prévoir dès aujourd'hui l'exécution de divers travaux supplémentaires évalués à fr.12,000 environ, lesquels pourront être couverts par la vente de la parcelle triangulaire disponible au

nord du Collège. Il est par conséquent acquis que les dépenses faites en vue de cette création rentrent à peu près exactement dans les limites des évaluations primitives, comme des crédits votés dans ce but.

**Locaux de Voirie et création d'une salle de gymnastique
au rez-de-chaussée de l'école primaire
de la rue de l'Entrepôt.**

En exécution de l'arrêté du Conseil Municipal du 29 Mai 1885, la Ville a fait aménager comme magasins de matériel pour la voirie les locaux situés sous la salle de gymnastique et le préau couvert du Collège de la Prairie. La voirie dispose actuellement de locaux spacieux, largement aérés, et ouvrant sur de larges cours ; un bureau de magasinier a, en outre, été installé à l'angle Est du bâtiment principal.

Chacun a pu s'assurer que les locaux du Collège n'avaient rien à souffrir du voisinage absolument inoffensif de ces magasins.

Une salle de gymnastique a pu être installée dans de bonnes conditions au rez-de-chaussée de l'école primaire de la rue de l'Entrepôt, rendu disponible par suite des nouvelles installations de la Prairie.

La disposition intérieure de ce bâtiment imposait la forme attribuée à la salle, mais nous croyons néanmoins qu'aménagée avec le même soin que les autres locaux créés récemment, cette salle de gymnastique complétera heureusement le groupe scolaire qui se trouve de ce côté de la ville.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le Conseil Administratif, en présentant le dernier compte-rendu de sa gestion, estime qu'il est convenable d'en récapituler les principaux actes — de constater la situation financière et administrative telle qu'il la laisse à ses successeurs — et enfin de donner son opinion sur les charges et ressources que la Ville de Genève peut avoir en perspective dans un avenir plus ou moins prochain.

LE PASSÉ

Lorsqu'en 1882, le Conseil Administratif actuel fut chargé de l'administration de la Ville, il constata qu'on lui remettait un budget soldant par un déficit prévu de Fr. 765,319.85 ⁽¹⁾ (s'élevant en réalité à Fr. 1,303,439.87 ⁽²⁾), et que la dette flottante atteignait le chiffre de Fr. 3,998,950.11 ⁽³⁾. Enfin nos prédécesseurs prévoyaient pour l'avenir un déficit annuel de Fr. 300,000 ⁽⁴⁾ malgré la suppression complète du budget extraordinaire, c'est-à-dire le renvoi indéfini de travaux urgents tels que l'utilisation des forces du Rhône, les égouts, le Collège, les percements, etc., etc.

La situation était difficile, et pouvait devenir d'une gravité

(1) Budget de 1882.

(2) Compte-rendu de 1882.

(3) Mémorial 1882, page 142.

(4) Mémorial 1881-82, pages 681 à 707.

exceptionnelle si nous n'avions réformé le système financier précédent, consistant à tenir constamment ouvert un compte de résultats généraux où venaient se noyer les déficits annuels des budgets ordinaires et extraordinaires. Afin de rétablir l'équilibre des finances, le Conseil Administratif prit, à l'unanimité, les mesures suivantes :

Il décida d'abord que :

1^o *Les dépenses ne pourraient être supérieures aux recettes du budget ordinaire.*

2^o *Toute dépense extra-budgetaire serait couverte par une ressource nouvelle, ou par l'emprunt, si les dépenses votées avaient un caractère d'utilité permanente* (Mémorial, 1882, page 147).

Mais, dans ce dernier cas, sous la condition que le budget annuel pût supporter l'annuité correspondante à l'intérêt et à l'amortissement de la dépense projetée.

Ces principes dûment arrêtés, la Ville contracta un emprunt de quatre millions pour liquider la situation antérieure, puis le budget ordinaire, qui soldait par 400,000 francs de déficit régulier (intérêts et amortissements du dernier emprunt compris), fut équilibré en demandant à l'impôt, c'est-à-dire à la Taxe municipale, un supplément de Fr. 200,000 — et en réorganisant le système de la plupart des recettes et des dépenses, ce qui produisit encore Fr. 200,000 environ.

Ces diverses mesures donnant satisfaction à la première des règles que nous nous étions imposées, nous permirent, dès la première année, de présenter un budget soldant en équilibre et de nous occuper des grands travaux d'utilité publique réclamés par toute la population.

Nous n'avions même pas attendu pour donner notre attention la plus sérieuse à la question de l'utilisation des forces motrices du Rhône, parce qu'elle devait donner comme résultat un intérêt rémunérateur des capitaux qui seraient engagés; mais il en était autrement d'autres travaux qui ne pouvaient être entrepris que lorsque, suivant le principe rappelé ci-dessus, nos ressources permettraient d'inscrire dans les budgets annuels l'amortissement et l'intérêt des sommes qui y seraient consacrées.

Nous attendîmes donc l'occasion, et ce fut lorsque nous vîmes que le deuxième budget se présentait avec un équilibre stable, que nous résolûmes de vous présenter un plan d'ensemble pour la réalisation de grands travaux d'utilité publique.

En conséquence, le 26 Février 1884, le Conseil Administratif soumettait au Conseil Municipal un projet d'emprunt de six millions pour l'exécution des divers travaux dont voici l'énumération :

Utilisation des forces motrices du Rhône . . .	Fr. 3,000,000
Egouts collecteurs	» 500,000
Percement de rues, achats de terrains et divers . . .	» 1,400,000
Musées	» 600,000
Collège	» 500,000
Ensemble	<u>Fr. 6,000,000</u>

Le Conseil Municipal a voté en principe l'exécution complète de ce programme, en sanctionnant par 25 arrêtés différents, les propositions du Conseil Administratif (voir les tableaux des comptes-rendus financiers de 1884 et 1885).

En récapitulant par sections les divers crédits qui ont été ainsi accordés, on obtient les chiffres suivants :

Utilisation des forces motrices	Fr. 2,062,000.—
Egouts collecteurs	» 500,000.—
Immeubles et terrains	» 1,166,817.15
Musées (crédits provisoires par budgets ordinaires)	»
Collège	» 454,685.50
Solde des comptes de 1882, 1883, 1884 et 1885	» 515,061.54
	<u>Fr. 4,698,564.19</u>

somme égale au montant des rescriptions autorisées par le Conseil Municipal actuel, laissant ainsi sur le projet primitif une somme disponible d'environ Fr. 1,300,000 dont nous indiquerons l'emploi (tel que nous le comprenons) lorsque nous examinerons l'avenir financier de la Ville.

Auparavant, nous récapitulerons brièvement les différents *travaux extraordinaires* qui ont été accomplis en dehors de ce programme, ainsi que les principales mesures administratives que nous avons prises directement ou de concert avec le Conseil Municipal.

Les *travaux* exécutés, commencés ou terminés, comprennent : le percement de la rue Céard — le pont de la Machine — la glacière de l'Abattoir — les écuries du Marché au bétail — la restauration

de St-Pierre et des Macchabées — l'agrandissement du cimetière de St-Georges — le Collège de la Prairie — le dépôt central de la voirie — la prise d'eau potable en dehors des jetées — des rectifications d'alignement dans les rues du Rhône, des Pâquis et Gevray.

Consacrons un alinea spécial à la solution amiable du différend plusieurs fois séculaire que Genève avait avec ses voisins de Vaud au sujet du niveau du Lac Léman. L'accord heureusement survenu entre les Cantons intéressés permettra d'accomplir, avec l'aide de la Confédération, cette entreprise grandiose de la *régularisation des eaux du Lac* et d'autres travaux secondaires mais urgents, tels que le dragage du port et l'assainissement du quartier de l'Île, et cela, simultanément avec l'utilisation des forces motrices du Rhône, par la création de 6000 chevaux de force.

Nos *rappports avec le Conseil d'Etat* ont été excellents, et ont abouti en général à une solution avantageuse pour la Ville de questions anciennes, difficiles et complexes. Nous pouvons citer entr'autres les conventions relatives à la Taxe municipale, — au Collège, — à la part de la Ville dans la Taxe foncière, — à l'Arsenal, — à l'Hôtel-de-Ville, — au Cabinet de physique, etc.

Nous regrettons toutefois de n'avoir pu aboutir dans nos incessantes réclamations au sujet du cadastre de la Ville.

Les innovations dans l'*Instruction publique* comprennent la création de l'Académie professionnelle, — l'ouverture du Musée des Arts industriels, — l'étude de la loi sur l'instruction publique, — la réorganisation de la fête des promotions des Ecoles primaires et enfantines, etc.

Comme *travaux administratifs*, nous rappellerons la réorganisation ou la création de nouveaux services dans l'Etat civil, — les Loyers et redevances, — le Théâtre, — la Voirie, — l'Octroi, — les Expositions des Arts décoratifs, — les Eaux, — l'émission de deux emprunts et la conversion de celui de 1878, — la participation de la Ville dans l'assurance de ses employés, — la défense des intérêts de la Ville dans la question de l'Octroi, — la convention avec la Compagnie des Tramways pour le transport des voyageurs et marchandises jusqu'à Annemasse, — les conventions multiples avec les Communes suburbaines pour les questions d'eaux, d'égouts, etc.

LE PRÉSENT

Nous venons de constater la position financière de la Ville à notre entrée; nous devons en faire autant en sortant de charge.

Les budgets sont établis en équilibre, et ce qui vaut mieux encore, le sont en réalité.

Nous avons trouvé un découvert de 7 millions, nous en laissons un de 44 millions en chiffres ronds, soit :

Solde à payer de la dette consolidée en y comprenant les arrérages de 1886	Fr. 9,517,000 —
Dette flottante	» 1,698,564 49
Total égal	<u>Fr. 11,215,564 49</u>

dont l'intérêt et l'amortissement sont portés au budget ordinaire.

Une partie de cette dette est représentée par un accroissement correspondant de la fortune *disponible* de la Ville, c'est-à-dire par :

a) Les immeubles de rapport achetés de 1882 à 1886	Fr. 1,166,817 45
b) Les terrains à vendre provenant des conventions passées avec l'Etat	» 250,000 —
	<u>Fr. 1,416,817 45</u>

La fortune *immobilière* de la Ville est composée :

a) d'immeubles ou terrains inalié- nables ou aliénables moyennant remploi	Fr. 34,227,500
b) d'immeubles ou terrains pouvant se réaliser à volonté	» 4,105,100
Total	<u>Fr. 38,332,600</u>

L'AVENIR

Il convient maintenant de jeter un coup d'œil rapide sur l'avenir financier et administratif de la Ville de Genève.

En ce qui concerne les travaux importants déjà votés, il reste à terminer ceux concernant les forces hydrauliques du Rhône — les égouts, — la régularisation des eaux du lac et le percement de la rue Céard.

D'autre part, nous avons constaté plus haut que notre programme, comportant un emprunt de six millions pour les grands travaux d'utilité publique, n'était engagé que pour une somme d'environ francs 4,640,000, et qu'il laissait donc un solde disponible de francs 1,360,000; nous comptons l'utiliser comme suit :

Nouvelles canalisations hydraulique . . .	Fr.	140,000
Ecole primaire et salle de bibliothèque . .	»	325,000
Musée des Beaux-Arts	»	600,000
Bâtiment de décors (annexe)	»	80,000
Ecuries du marché au bétail (annexe) . . .	»	30,000
Canaux, égouts, fontaines	»	50,000
Transformation du Jardin botanique . . .	»	75,000
	<u>Fr.</u>	<u>1.300,000</u>

En outre, la prochaine répartition quinquennale de la Caisse Hypothécaire permettrait de terminer les réparations du vieux Collège (fr. 100,000, arrêté du 10 novembre), des Macchabées (fr. 70,000, arrêté du 27 novembre), et d'agrandir le cimetière de Châtelaine ou d'y installer un appareil crématoire.

Il est évident, comme nous l'avons déjà dit, que la plupart de ces travaux ne doivent être décrétés que si l'intérêt et l'amortissement des sommes qu'ils nécessiteront peuvent être portés au budget ordinaire sans en rompre l'équilibre.

Dans l'affirmative, il sera nécessaire alors d'émettre la deuxième partie de l'emprunt général de six millions, dont trois millions seulement ont été émis en 1884.

La dette de la Ville serait donc portée ainsi à fr. 12,500,000, chiffre qui peut même s'augmenter sans inconvénient, si l'administration trouve son compte à étendre, par exemple, son réseau de forces motrices ou à acheter des immeubles productifs.

Disons à ce propos qu'il pourrait être convenable de créer une Caisse immobilière ayant son capital en propre, mais qui travaillerait surtout dans l'intérêt de la Ville. L'avantage de cette combinaison consisterait à étendre suffisamment les achats de terrains et de constructions pour que la question de l'assainissement de la ville se fasse méthodiquement et économiquement; d'autre part, la dette de la Ville se trouverait réduite d'environ quatre millions par suite de la remise à la Société des immeubles de rapport.

L'avenir financier de Genève peut se diviser en trois périodes : 1° de 1886 à 1890; — 2° de 1890 à 1895; — 3° de 1895 au-delà.

Dans la *première période* de 1886 à 1890, le Conseil Municipal sera appelé à prendre une décision des plus importantes au sujet de l'assiette même de l'impôt. En effet, aux termes de la Constitution fédérale, les droits d'ohmgeld et d'octroi sur *les liquides* doivent disparaître avec l'année 1890. Ce sera donc pour la Ville une perte nette de fr. 500,000.

Comment la remplacer? Par une élévation et une extension des droits sur *les solides*?

Autant nous étions partisans de cette taxe telle qu'elle est établie (sous réserve de certaines modifications), autant nous hésiterions à conseiller cette forme d'impôt si les sommes qu'on lui demanderait devaient faire renchérir les articles de consommation de première nécessité. Or, l'octroi appliqué seulement aux comestibles, combustibles, fourrages et matériaux de construction devrait être trop élevé pour ne pas entraver le commerce, ou trop cher de perception si la modicité du tarif actuel était étendue aux articles imposés à nouveau.

Si donc le principe de l'octroi était rejeté, ce serait alors la recette totale, c'est-à-dire 700,000 fr. qui manquerait au budget ordinaire à partir de 1891, et c'est cette éventualité qu'il faut prévoir et qui devra être discutée dès que les lois organiques sur l'alcool seront acceptées ou rejetées.

La plus sérieuse attention devra être portée par l'Administration municipale sur la rédaction de ces lois, soit en ce qui concerne le droit de vente, soit pour l'indication de la part qui reviendra à la Ville de Genève par l'intermédiaire de la Caisse cantonale. Cette part ne peut être fixée *a priori*, car, d'un côté, la loi constitutionnelle partage le produit de la surélévation des taxes entre les *cantons* seulement, tandis que, d'autre part, les messages du Conseil fédéral font directement *la part du Canton et celle des Villes* de Genève et de Carouge, divergence qui amènerait nécessairement un conflit, si le texte de la loi ne précise pas d'une manière définitive quels sont les droits du Canton et ceux des Communes.

Le prochain Conseil Administratif devra s'occuper, en outre, de la réforme de la loi sur l'instruction publique, de la question de l'assurance de toutes les propriétés municipales par la Ville elle-même,

et enfin d'une Caisse de secours en faveur des employés de la Ville avec ou sans le concours de l'Etat pour y faire entrer les employés cantonaux.

Les dépenses extraordinaires qu'on peut prévoir pendant cette première période sont de grande importance. En effet, les démarches faites jusqu'à présent laissent espérer l'obtention du tir fédéral pour 1887 ou pour 1888, ainsi que l'établissement d'une Exposition internationale pour 1888. Ce sont toujours des dates mémorables dans l'histoire des cantons que celles concernant les fêtes nationales, aussi la Ville de Genève doit-elle s'apprêter à recevoir dignement ses confédérés. Le peuple est unanime à ce sujet.

Quant au projet d'Exposition, il revêt un caractère d'une gravité exceptionnelle, non-seulement à cause des importantes subventions qu'elle nécessitera, mais surtout en raison des circonstances économiques qui en découleront. Sera-ce un moyen d'émulation pour notre industrie, ou ne sera-ce qu'un dérivatif qui n'aura d'autre résultat que de soulager momentanément les souffrances provenant de la crise générale?

Espérons sincèrement que l'entrain manifesté tout d'abord par les industriels ne se ralentira pas, et que c'est la première hypothèse qui aura la victoire finale. Quant aux frais, si considérables qu'ils soient, ils pourront être couverts facilement par une certaine augmentation des droits indirects, ce qui ne chargera que fort peu les contribuables, chose essentielle à considérer, surtout lorsqu'il s'agit de fêtes.

Que les lois organiques sur l'ohmgeld soient acceptées ou refusées, la *deuxième période* de 1891 à 1895 sera, de même, assez difficile à traverser.

Si elles sont acceptées, la Ville percevra sa part provenant de la surélévation des droits sur l'alcool, plus une indemnité spéciale, dont nous ignorons le chiffre, mais qui s'éteindra fatalement avec l'année 1895. Ce sera certes un appoint pour l'Administration, mais non pour les contribuables, car — ne l'oublions pas — l'argent qui viendra de Berne à Genève sera fourni en grande partie par la Ville même de Genève. En outre, ces indemnités réunies étant insuffisantes pour compenser le déficit provenant de la suppression des droits d'octroi, il faudra nécessairement recourir à un remaniement des impôts pour conserver l'équilibre budgétaire.

Si les lois organiques sont rejetées, l'administration devra trouver,

au moyen de centimes additionnels ou autrement, les fr. 700,000 qui manqueront pour équilibrer le budget, mais, par contre, il n'y aura pas de contribution fédérale à payer.

Ce qu'on verra de plus clair dans cette période, c'est qu'on aura aboli inutilement une recette de fr. 700,000 — que le prix du vin et de la viande ne sera pas abaissé d'un centime — et que cependant il faudra trouver, d'une manière ou d'une autre, le moyen de *tripler le rendement des impôts directs actuels!*

La *troisième période*, à partir de 1896, sera facile pour l'Administration, car au lieu de lever de nouveaux impôts, ce qui est toujours fâcheux, même lorsque cela est nécessaire, elle pourra au contraire procéder à de certains dégrèvements au moyen des ressources qu'elle tirera dès cette époque de l'exploitation directe ou indirecte de l'Usine à Gaz.

C'est sur cette perspective favorable pour l'avenir financier, industriel et commercial de la Ville de Genève que nous terminons le compte-rendu général de notre gestion pendant ces quatre années. Puisse l'accord qui a toujours régné entre les deux corps chargés de l'administration de la Ville se continuer en s'affermissant par leur bienveillance et bonne volonté réciproques. C'est, à notre avis, de cet accord et de cette unité d'action que dépendent le développement et la prospérité de notre chère Genève.

CONSEIL ADMINISTRATIF

ÉLU LE 21 MAI 1882

MM. PICTET, Arthur-Edward, *Président*.
EMPEYTA, Eugène, *Vice-Président*.
RUTISHAUSER, Jean.
TURRETTINI, Théodore.
LE COINTE, Adrien.

Tableau de la répartition des fonctions entre MM. les Membres du Conseil Administratif.

- M. PICTET, suppléant M. EMPEYTA.
Voirie. — Promenades. — Jardin botanique. — Herbi-
er Delessert. — Eclairage. — Police. — Halles et Marchés.
- M. EMPEYTA, suppléant M. RUTISHAUSER.
Finances. — Taxe Municipale. — Contentieux. — Immeubles.
— Locations. — Octroi. — Abattoirs.
- M. TURRETTINI, suppléant M. LE COINTE.
Travaux. — Machine hydraulique. — Concessions d'eau. —
Pompes à incendie. — Caisse de secours des sapeurs-pom-
piers. — Horloges.
- M. RUTISHAUSER, suppléant M. TURRETTINI.
Ecoles primaires. — Ecoles enfantines. — Ecoles des Beaux-
Arts. — Ecoles d'horlogerie. — Musée historique genevois. —
Musée archéologique. — Musée Fol. — Musée des Arts décora-
tifs. — Fondation Bouchet.
- M. LE COINTE, suppléant M. PICTET.
Théâtre. — Bibliothèque publique. — Musée Rath. — Musée
d'Histoire naturelle. — Collection de numismatique. — Etat
civil. — Pompes funèbres. — Cimetières.
-

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRES	PAGES
I. FINANCES	6
Amortissement, intérêts et rentes viagères	9
Taxe municipale	15
II. ADMINISTRATION	19
I Rapports avec le Conseil Municipal	20
II. Rapports avec les autorités fédérales et cantonales	24
1. Autorités fédérales	24
2. Autorités cantonales	27
III. Utilisation des forces motrices du Rhône et égouts collecteurs	32
IV. Divers	50
V. Etat Civil	60
III. OCTROI ET ENTREPOT DE LA RIVE DROITE	67
IV. ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL	74
V. INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE	78
I. Ecoles Infantines	81
II. Ecoles primaires et Ecoles du soir	82
III. Ecole industrielle	86
IV. Ecole complémentaire des jeunes filles	88
V. Ecole d'horlogerie	89

CHAPITRES	PAGES
VI. Ecoles d'art	91
1. Ecole des Beaux-Arts	91
2. Ecole de Dessin	91
3. Ecole spéciale	92
VII. Ecole de Gymnastique	93
VIII. Collège de Genève	94
IX. Fondation Bouchet	95
X. Fondation Diday	100
XI. Prix Disdier	103
XII. Musée Rath	104
XIII. Musée d'histoire naturelle	109
XIV. Musée des arts décoratifs	117
XV. Collections diverses	122
1. Cabinet de numismatique	122
2. Cabinet d'antiquités	124
3. Musée historique genevois	126
XVI. Collections Fol	127
XVII. Bibliothèque Publique	127
et bibliothèques circulantes	135
XVIII. Herbier Delessert et Conservatoire botanique	138
XIX. Jardin Botanique	140
 VI. THÉÂTRE	 143
 VII. PROPRIÉTÉS MUNICIPALES	 149
I. Entretien des bâtiments	150
II. Promenades et Jardins	159
III. Horloges	160
 VIII. SERVICE DES EAUX	 162
I. Administration	162
II. Entretien	173
III. Travaux neufs	175
 IX. VOIRIE	 192
I. Entretien des rues	192
II. » des ponts et quais	199
III. » des égouts	200
IV. » des dépôts	201
V. Enlèvement des neiges	201
 X. ÉCLAIRAGE DE LA VILLE	 202
 XI. POLICE ET SURVEILLANCE	 203

CHAPITRES	PAGES
XII. HALLES ET MARCHÉS	206
XIII. SECOURS POUR LES INCENDIES	211
XIV. CONVOIS FUNÈBRES	216
XV. CIMETIÈRES	218
I. Cimetière de Plainpalais	219
II. » de Châtelaine	219
III. » de St-Georges	220
XVI. DÉPENSES ET RECETTES DIVERSES ET IMPRÉVUES	225
XVII. DÉPENSES ET RECETTES EXTRA-BUD- GÉTAIRES	226
XVIII. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	229
CONSEIL ADMINISTRATIF	230
